

Délibération n°DEL-18-0741

**Réduction des déchets : adoption du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2018-2024**

L'an deux mille dix-huit le jeudi quatre octobre à neuf heures, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil s'est réuni à Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse.

**Participants**

Afférents au Conseil :	134
Présents :	99
Procurations :	25
Date de convocation :	28 septembre 2018

**Présents**

Aucamville	M. Gérard ANDRE
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL
Balma	Mme Sophie LAMANT, M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beaupuy	M. Maurice GRENIER
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Joseph CARLES, Mme Monique COMBES, M. Bernard KELLER, Mme Danielle PEREZ
Brax	M. François LEPINEUX
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Castelginest	Mme Béatrice URSULE
Colomiers	M. Patrick JIMENA, Mme Elisabeth MAALEM
Cornebarrieu	Mme Dominique BOISSON, M. Daniel DEL COL
Cugnaux	M. Michel AUJOULAT, M. Philippe GUERIN, Mme Pascale LABORDE
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Flourens	Mme Claudette FAGET
Launaguet	Mme Aline FOLTRAN, M. Michel ROUGE
L'Union	Mme Nadine MAURIN, M. Marc PERE, Mme Nathalie SIMON-LABRIC
Mondonville	M. Edmond DESCLAUX
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS
Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLERA
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE
Saint-Jean	M. Michel FRANCES
Saint-Jory	M. Thierry FOURCASSIER
Saint-Orens	M. Marc DEL BORRELLO, Mme Dominique FAURE
Seilh	M. Guy LOZANO
Toulouse	M. Christophe ALVES, M. Olivier ARSAC, M. Jean-Marc BARES-CRESCENCE, Mme Sophia BELKACEM GONZALEZ DE CANALES, M. Franck BIASOTTO, Mme Catherine BLANC, M. Jean-Jacques BOLZAN, M. Maxime BOYER, M. Frédéric BRASILES, M. Sacha BRIAND, Mme Marie-Pierre CHAUMETTE, M. François CHOLLET, M. Pierre COHEN, Mme Hélène COSTES-DANDURAND, Mme Martine CROQUETTE, M. Romain CUJIVES, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Marie DEQUE,

	Mme Monique DURRIEU, M. Emilion ESNAULT, M. Régis GODEC, M. Francis GRASS, M. Samir HAJJE, Mme Isabelle HARDY, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Pierre LACAZE, Mme Florie LACROIX, M. Djillali LAHIANI, Mme Annette LAIGNEAU, M. Jean-Michel LATTES, Mme Marthe MARTI, M. Antoine MAURICE, Mme Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD, Mme Brigitte MICOULEAU, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Dorothée NAON, Mme Evelyne NGBANDA OTTO, M. Romuald PAGNUCCO, Mme Cécile RAMOS, M. Jean-Louis REULAND, Mme Françoise RONCATO, M. Daniel ROUGE, Mme Sylvie ROUILLON VALDIGUIE, M. Bertrand SERP, Mme Martine SUSSET, Mme Claude TOUCHEFEU, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER, M. Aviv ZONABEND
Tournefeuille	Mme Mireille ABBAL, M. Patrick BEISSEL, Mme Danielle BUYS, M. Daniel FOURMY, M. Claude RAYNAL, M. Jacques TOMASI
Villeneuve-Tolosane	Mme Martine BERGES, M. Dominique COQUART

### Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
Mme Brigitte CALVET	Mireille ABBAL
M. Grégoire CARNEIRO	Béatrice URSULE
M. Michel ALVINERIE	Elisabeth MAALEM
M. Damien LABORDE	Pascale LABORDE
M. Guy LAURENT	Michel ROUGE
Mme Josiane MOURGUE	Gérard ANDRE
M. Gilles BROQUERE	Nadine MAURIN
M. Michel SIMON	Guy LOZANO
M. Bernard SANCE	Cécile RAMOS
Mme Anne BORRIELLO	Romuald PAGNUCCO
M. Bruno COSTES	Sacha BRIAND
Mme Marie-Dominique VEZIAN	Michel FRANCES
Mme Laurence ARRIBAGE	Brigitte MICOULEAU
Mme Michèle BLEUSE	Antoine MAURICE
Mme Charlotte BOUDARD PIERRON	Dorothée NAON
M. François BRIANCON	Isabelle HARDY
Mme Vincentella DE COMARMOND	Pierre COHEN
Mme Christine ESCOULAN	Christophe ALVES
Mme Julie ESCUDIER	Bertrand SERP
M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT	Maxime BOYER
Mme Marie-Jeanne FOUQUE	Pierre TRAUTMANN
M. Jean-Luc LAGLEIZE	Marthe MARTI
M. Laurent LESGOURGUES	Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD
Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD	Sylvie ROUILLON VALDIGUIE
Mme Gisèle VERNIOL	Romain CUJIVES

### Conseillers excusés

Aucamville	Mme Roseline ARMENGAUD
Aussonne	M. Francis SANCHEZ
Balma	M. Laurent MERIC
Blagnac	M. Bernard LOUMAGNE
Colomiers	M. Arnaud SIMION, Mme Karine TRAVAL-MICHELET
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Montrabé	M. Jacques SEBI
Toulouse	M. Joël CARREIRAS

---

## Délibération n° DEL-18-0741

# Réduction des déchets : adoption du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2018-2024

### Exposé

Depuis 2012, Toulouse Métropole est engagée dans une politique de réduction des déchets produits sur son territoire. Cet engagement a été formalisé par la signature d'une convention avec l'Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME) et la réalisation d'un premier Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) sur la période 2012-2016.

Le décret n°2015-662 du 14 juin 2015 stipule que les collectivités engagées dans un PLPD volontaire doivent le réviser afin de se conformer au contenu des nouveaux Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Il doit comporter :

- un état des lieux,
- les objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés,
- les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs,
- les indicateurs relatifs à ces mesures.

### Le nouveau PLPDMA

Il est proposé que ce nouveau PLPDMA de Toulouse Métropole, qui couvrira la période 2018-2024 (révisable tous les 6 ans), ait pour objectifs :

- de sensibiliser les habitants à la réduction des déchets,
- de faire émerger des actions sur le territoire,
- de développer des relais et des partenariats,
- de réduire de 11% la production de déchets ménagers et assimilés par habitant en 2024 par rapport à 2010.

Il est proposé que ce plan d'actions soit évolutif, articulé autour de 6 axes :

- Axe A – Lutter contre le gaspillage alimentaire,
- Axe B – Proposer à chaque habitant une solution pour trier ses biodéchets,
- Axe C – Favoriser la gestion *in situ* des déchets verts et développer le jardinage écologique,
- Axe D – Développer l'exemplarité de Toulouse Métropole et des communes membres,
- Axe E – Donner une deuxième vie aux objets,
- Axe F – Faciliter l'adhésion aux gestes de réduction des déchets.

Des actions éprouvées sont déjà inscrites dans chaque axe. Il a été fait le choix d'une certaine souplesse en ne définissant pas une liste fermée d'actions sur la durée du plan (6 ans), ceci afin de permettre l'intégration de nouvelles actions dans chacun des axes en fonction des opportunités et évolutions qui se présenteront sur la durée du programme.

### La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi

Le décret impose la constitution d'une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du PLPDMA, dont la composition est laissée à l'appréciation de la Collectivité.

Il est proposé que la CCES soit constituée des représentants :

- du bureau de la Commission Déchets de Toulouse Métropole,
- du Syndicat de traitement DECOSET,
- des communes adhérentes,
- du Conseil Régional (Service en charge du plan régional de prévention et de gestion des déchets),
- de l'ADEME,
- de la DREAL,
- de la Chambre de Commerce et d'Industrie,
- de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
- de l'Observatoire Régional des Déchets et de l'Economie Circulaire en Occitanie,
- des éco-organismes avec lesquelles la Métropole a signé un contrat,
- d'associations de protection de l'environnement,
- d'associations de consommateurs et de citoyens,
- des services de Toulouse Métropole [Direction Déchets Moyens Techniques, Coordination des pôles de proximité, Direction de la Communication, Direction de l'Environnement et de l'Energie].

Cette composition pourra être adaptée au cours du temps, en fonction des thématiques à traiter.

Il est proposé que la présidence soit assurée par le président de la Métropole ou son représentant, et que le secrétariat soit assuré par la Direction Déchets Moyens Techniques.

Ce programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés s'inscrit par ailleurs dans une démarche globale « ZDZG » (Zéro Déchets, Zéro Gaspillage) portée par le syndicat de traitement des déchets DECOSET, auquel Toulouse Métropole adhère depuis 2009. DECOSET fédère ainsi les EPCI adhérents pour les engager dans la réduction des déchets en unissant leurs efforts.

Pour affirmer cette volonté, une charte de la Prévention des déchets a été élaborée que les huit collectivités de l'aire Toulousaine signeront conjointement.

## Décision

---

Le Conseil de la Métropole,

Vu l'avis favorable de la Commission Déchets urbains du jeudi 06 septembre 2018,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

### **Article 1**

D'approuver le nouveau Programme Local de Prévention de Déchets Ménagers et Assimilés de Toulouse Métropole, composé des documents « Etat de lieux et diagnostic du territoire » et « Plan d'actions 2018-2024 », tels qu'annexés à la présente délibération.

### **Article 2**

D'approuver les termes de la charte de la prévention des déchets, telle qu'annexée à la présente délibération.

### **Article 3**

D'approuver la création de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi, sa composition et son fonctionnement.

### **Article 4**

D'autoriser le Président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre du PLPDMA.

**Article 5**

D'imputer les recettes et les dépenses relatives à ce PLDPMA, en fonction de leur nature, dans le budget annexe « déchets ménagers et assimilés » des exercices concernés.

**Résultat du vote :**

Pour	124
Contre	0
Abstentions	0
Non participation au vote	0

Publiée par affichage le 11/10/2018

Reçue à la Préfecture le 11/10/2018

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour extrait conforme,  
Le Président,

Jean-Luc MOUDENC

PROGRAMME LOCAL  
DE PRÉVENTION  
**DES DÉCHETS  
MÉNAGERS  
ET ASSIMILÉS**

**État des lieux  
et diagnostic  
du territoire**

toulouse  
métropole

en grand !



# SOMMAIRE

<b>1 INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>2 PRÉSENTATION DE TOULOUSE MÉTROPOLE.....</b>	<b>4</b>
2.1 Création de la métropole et compétences.....	4
2.2 Données sur la métropole .....	5
2.2.1 Population.....	5
2.2.2 Âge de la population de la métropole .....	6
2.2.3 Structure des ménages .....	6
2.2.4 Logements.....	7
2.3 Revenu et pauvreté des ménages .....	8
2.4 L'environnement.....	8
2.4.1 Le climat.....	8
2.4.2 L'agriculture.....	8
2.4.3 Bases de loisir, espaces verts.....	9
2.5 Économie et emploi .....	9
2.5.1 La répartition de l'emploi sur le territoire .....	9
2.5.2 Activités commerciales.....	9
2.5.3 Tourisme.....	9
2.6 Éducation.....	10
2.7 Synthèse des principales caractéristiques de Toulouse Métropole.....	10
<b>3 LA GESTION DES DÉCHETS SUR TOULOUSE MÉTROPOLE .....</b>	<b>11</b>
3.1 Organisation de la collecte.....	11
3.1.1 La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR).....	12
3.1.2 La collecte des emballages et papiers (hors verre) .....	12
3.1.3 Les emballages en verre.....	13
3.1.4 Les déchets verts.....	13
3.1.5 Collecte des encombrants.....	13
3.1.6 Les déchèteries.....	13
3.2 Organisation du traitement.....	14
3.2.1 Les installations de traitement sur le territoire gérées par Toulouse Métropole ou DECOSSET.....	15
3.2.2 L'incinération.....	16
3.2.3 Les centres de tri.....	16
3.2.4 Les plateformes de compostage .....	16
<b>4 BILAN DES TONNAGES ET ÉVOLUTIONS .....</b>	<b>17</b>
4.1 Collecte des déchets.....	17
4.1.1 Focus sur les déchets verts.....	19
4.1.2 Focus sur les encombrants.....	19
4.1.3 Focus sur les déchèteries gérées par Toulouse Métropole.....	20
4.2 Valorisation des déchets.....	21
4.3 Projection à horizon 2024.....	22
<b>5 COMPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES DES HABITANTS DE TOULOUSE MÉTROPOLE.....</b>	<b>23</b>

<b>6 ENQUÊTE DE COMPORTEMENT DE LA POPULATION DE TOULOUSE MÉTROPOLIS VIS-À-VIS DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS .....</b>	<b>25</b>
<b>7 BILAN DES ACTIONS DE PRÉVENTION RÉALISÉES .....</b>	<b>29</b>
7.1 Les biodéchets.....	29
7.1.1 Le compostage des biodéchets.....	29
7.1.2 Agir contre le gaspillage alimentaire.....	32
7.2 L'autocollant Stop Pub.....	36
7.3 Communiquer et sensibiliser les habitants de Toulouse Métropole à la réduction des déchets.....	37
7.3.1 La communication générale.....	37
7.3.2 Création d'outils d'information et de sensibilisation.....	38
7.3.3 La semaine européenne de la réduction des déchets.....	38
7.4 Développer l'éco-exemplarité des services de Toulouse Métropole.....	39
7.5 Promouvoir le réemploi, la réutilisation et la réparation.....	40
7.5.1 La collecte des textiles usagés.....	40
7.5.2 La ressourcerie.....	41
7.5.3 Collectes solidaires des déchets d'équipements électriques et électroniques.....	41
7.5.4 Autres actions de sensibilisation.....	41
7.6 Sensibiliser les professionnels à la prévention des déchets.....	41
<b>8 BILAN DES ACTIONS DE VALORISATION DES DÉCHETS RÉALISÉES .....</b>	<b>42</b>
<b>9 ACTIONS DÉVELOPPEMENT DURABLE MENÉES SUR LE TERRITOIRE .....</b>	<b>44</b>
9.1 DECOSET Territoire labellisé Zéro déchet Zéro gaspillage.....	44
9.2 Plan Climat Air Énergie Territorial de Toulouse Métropole.....	45
<b>10 ATOUTS ET FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES SUR TOULOUSE MÉTROPOLIS EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES DÉCHETS .....</b>	<b>48</b>
<b>11 CONCERTATION .....</b>	<b>50</b>
11.1 Concertation citoyenne dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial de Toulouse Métropole.....	51
11.2 Concertation des acteurs du territoire dans le cadre du territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage de DECOSET.....	52
11.3 Défi Famille Zéro Déchet.....	52
<b>INDEX DES FIGURES ET TABLEAUX .....</b>	<b>53</b>

# INTRODUCTION

La gestion des déchets ne fait qu'évoluer au fil du temps, passant d'une nécessité de salubrité publique à une gestion d'économie des ressources naturelles et de réduction de la pollution.

La réduction des déchets et l'économie circulaire sont maintenant au cœur des préoccupations et sont depuis les lois Grenelle 1 et 2, un axe prioritaire des politiques environnementales.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est obligatoire. Le contenu de ce programme est précisé par le décret 2015-662 du 14 juin 2015. Ce programme doit être élaboré par les collectivités territoriales assurant la collecte des déchets ménagers, ce qui est le cas de Toulouse Métropole.

La Loi de Transition Énergétique Pour une Croissance Verte (loi TEPCV) du 17 août 2015 introduit de nouveaux objectifs de réduction et de valorisation des déchets :

- Réduire de 10 % les déchets ménagers et assimilés par habitant en 2020 par rapport à 2010 ;
- Orienter vers les filières de valorisation 55 % des déchets non ménagers non inertes en 2020 et 65 % en 2025 ;
- Donner la possibilité à chaque habitant de faire le tri des biodéchets d'ici 2025 ;
- Étendre avant 2022 les consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques ;
- Réduire de 30 % d'ici 2020 et de 50 % d'ici 2025 la quantité de déchets admis en installations de stockage par rapport à 2010.

Le PLPDMA doit également être compatible avec le dispositif du programme national de prévention des déchets et les plans régionaux de prévention et de gestion des déchets sur leurs territoires.

# 2.

## PRÉSENTATION DE TOULOUSE MÉTROPOLE

### 2.1 Création de la métropole et compétences

L'intercommunalité a démarré en 1992 autour de 13 communes (Balma, Beauzelle, Blagnac, Castelginest, Colomiers, Cornebarrieu, Cugnaux, L'Union, Mondonville, Quint-Fonsegrives, Saint-Orens-de-Gameville, Toulouse et Tournefeuille) avec la formation du District du Grand Toulouse. En 2001, le District du Grand Toulouse devient la communauté d'agglomération du Grand Toulouse avec un agrandissement dans un premier temps à 21 communes (Aucamville, Aussonne, Brax, Fenouillet, Saint-Alban et Seilh) puis à 25 communes en 2003 (Fonbeauzard, Gagnac-sur-Garonne, Launaguët, Pin-Balma). À chaque fois les compétences de cette intercommunalité évoluent. Le passage en communauté d'agglomération a rajouté aux compétences du District, qui étaient initialement le développement économique, l'environnement, l'habitat et la sécurité incendie, le développement des zones d'activités économiques, les transports, l'assainissement, l'aménagement urbain, les bases de loisirs et les voiries communautaires.

En 2009, nouvelle évolution avec la transformation de la communauté d'agglomération en communauté urbaine. De nouvelles compétences sont rajoutées : la distribution d'eau potable, l'urbanisme, l'intégralité des voies et la gestion des déchets. En 2011, 12 nouvelles communes (Aigrefeuille, Beaupuy, Bruguières, Drémil-Lafage, Flourens, Gratentour, Lespinasse, Mondouzil, Mons, Montrabé, Saint-Jean et Saint-Jory) rejoignent la communauté urbaine. En 2012 elle change de nom et devient communauté urbaine de Toulouse Métropole.

En 2015, la communauté urbaine devient Métropole. 2016 et 2017 voient le transfert de nouvelles compétences à la métropole : service des pompes funèbres, élaboration et suivi du Plan de mise en accessibilité des aménagements des espaces publics, le Fonds de Solidarité Logement (FSL), le fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ), la prévention spécialisée, la voirie départementale située sur le territoire métropolitain, soit 550 km de voirie et 142 ouvrages d'art.



Figure 1 - Carte de Toulouse Métropole

## 2.2 Données sur la métropole

### 2.2.1 Population<sup>1</sup>

Au premier janvier 2017, l'INSEE indique 746 919 habitants sur la métropole. Toulouse, avec 466 297 habitants, représente 62 % de la population. La métropole représente plus de la moitié de la population de la Haute-Garonne (1 317 668 habitants) et 13 % de la région Occitanie (5 730 753).

C'est la 6<sup>e</sup> métropole de France en termes de population. La répartition de la population sur les 37 communes est la suivante :

Tableau 1-Population INSEE en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017

Commune	Population 2017	Évolution depuis 2010
Aigrefeuille	1 189	47%
Aucamville	8 132	6%
Aussonne	6 922	25%
Balma	15 319	18%
Beaupuy	1 279	-1%
Beauzelle	6 111	24%
Blagnac	23 416	10%
Brax	2 668	11%
Bruguières	5 359	9%
Castelginest	9 749	15%
Colomiers	38 541	19%
Cornebarrieu	6 426	16%
Cugnaux	17 004	6%
Drémil-lafage	2 552	-3%
Fenouillet	5 060	3%
Flourens	1 900	10%
Fonbeauzard	2 977	7%
Gagnac-sur-Garonne	2 933	8%
Gratentour	3 530	-4%
Launaguet	7 936	15%
Lespinasse	2 645	10%
L'Union	11 676	-6%
Mondonville	4 538	49%
Mondouzil	239	7%
Mons	1 757	24%
Montrabé	3 996	19%
Pibrac	8 226	6%
Pin-Balma	925	-3%
Quint-Fonsegrives	5 281	17%
Saint-Alban	5 870	6%
Saint-Jean	10 386	7%
Saint-Jory	5 673	15%
Saint-Orens-de-Gameville	11 581	8%
Seilh	3 109	7%
Toulouse	466 297	6%
Tournefeuille	26 674	4%
Villeneuve-Tolosane	9 043	9%
<b>Total</b>	<b>746 919</b>	<b>14%</b>

La densité est de 1 630 habitants au km<sup>2</sup>. En France, la densité est de l'ordre de 103 habitants au km<sup>2</sup> et en Occitanie 77 habitants au km<sup>2</sup>.

1. Données issues du recensement 2014

2. Données 2011

## 2.2.2 Âge de la population de la métropole

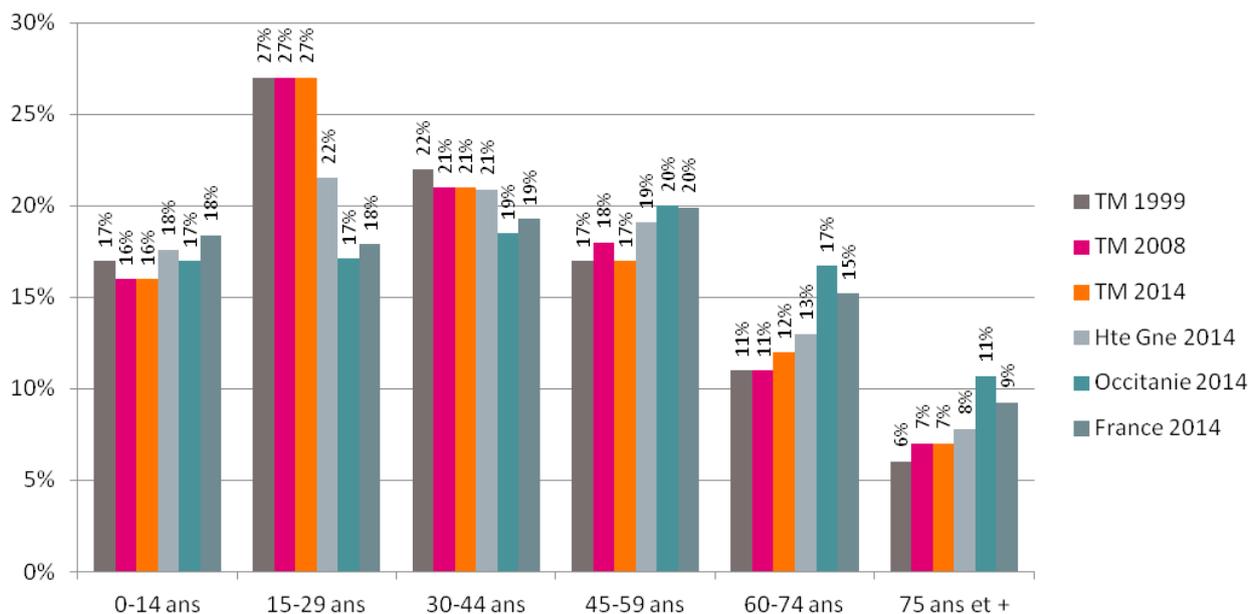


Figure 2-Répartition de la population de Toulouse Métropole (TM) par tranche d'âge et comparaison à différents référentiels (source INSEE).

La composition de la population reste constante depuis les données du recensement de 1999. Elle est cependant différente de celle du département ou encore de la région Occitanie et de la France. Près de la moitié des habitants de la métropole a entre 15 et 44 ans. La moyenne d'âge sur la métropole est d'environ 37,5ans contre 41,2ans pour la France.

## 2.2.3 Structure des ménages

Tableau 2 - Structure des ménages sur Toulouse Métropole (source INSEE)

	1999	2008	2014
<b>Ménages d'une personne :</b>	<b>117 724</b>	<b>146 892</b>	<b>163 826</b>
Hommes seuls	52 533	67 042	75 673
Femmes seules	65 191	79 850	88 153
<b>Ménages avec famille(s) dont la famille principale est</b>	<b>155 431</b>	<b>174 931</b>	<b>186 626</b>
Un couple sans enfant	61 688	75 714	80 824
Un couple avec enfants	70 761	70 467	73 695
Une famille monoparentale	22 982	28 751	31 107
<b>Ménages autres sans famille</b>	<b>9 882</b>	<b>15 563</b>	<b>17 441</b>

En 2014, il y avait 367893 ménages sur la métropole dont 44 % sont de personnes seules. La taille moyenne des ménages sur la métropole est de 2 personnes (2,2 personnes pour la moyenne française). Sur Toulouse elle est de 1,88 personne par foyer et sur le reste de la métropole la moyenne est à 2,35 personnes par foyer.

## 2.2.4 Logements

En 2014 il y avait sur Toulouse Métropole 405 426 logements dont :

- 90,7 % étaient des résidences principales, 2,1 % des résidences secondaires et 7,2 % des logements vacants ;
- 31,4 % des maisons individuelles et 67,8 % des appartements.

À elle seule, Toulouse représente presque 69 % des logements de la métropole.

Tableau 3 - Répartition des logements sur Toulouse Métropole (source INSEE)

Commune	Nb de logements	Maisons	Appartements	Part d'habitat Individuel
Aigrefeuille	413	410	3	99%
Aucamville	4 191	2 139	2 043	51%
Aussonne	2 934	2 272	657	77%
Balma	7 066	3 895	3 143	55%
Beaupuy	454	437	18	96%
Beauzelle	2 644	1 904	735	72%
Blagnac	11 758	4 324	7 402	37%
Brax	1 069	927	141	87%
Bruguières	2 314	1 774	537	77%
Castelginest	4 514	2 907	1 603	64%
Colomiers	17 199	7 928	9 261	46%
Cornebarrieu	2 809	2 234	562	80%
Cugnaux	7 829	4 492	3 327	57%
Drémil-Lafage	1 051	962	88	92%
Fenouillet	2 358	1 596	757	68%
Flourens	748	657	77	88%
Fonbeauzard	1 420	921	499	65%
Gagnac-sur-Garonne	1 373	838	531	61%
Gratentour	1 435	1 318	107	92%
Launaguet	3 449	2 487	957	72%
Lespinasse	1 103	909	193	82%
Mondonville	2 069	1 349	714	65%
Mondouzil	99	88	11	88%
Mons	674	637	35	95%
Montrabé	1 707	1 320	385	77%
Pibrac	3 407	2 836	563	83%
Pin-Balma	342	324	18	95%
Quint-Fonsegrives	2 401	1 673	725	70%
Saint-Alban	2 472	2 045	426	83%
Saint-Jean	4 800	3 354	1 444	70%
Saint-Jory	2 309	1 832	463	79%
Saint-Orens-de-Gameville	5 274	3 807	1 458	72%
Seilh	1 593	798	790	50%
Toulouse	279 107	46 327	230 131	17%
Tournefeuille	11 695	7 947	3 690	68%
L'Union	5 425	4 605	815	85%
Villeneuve-Tolosane	3 921	3 208	695	82%

Tableau 4-Résidences principales selon le statut d'occupation sur Toulouse Métropole (source INSEE)

	Toulouse Métropole			Toulouse		
	Nombre	%	Ancienneté moyenne d'emménagement en années	Nombre	%	Ancienneté moyenne d'emménagement en années
Ensemble	367 859	100,0	11	281 126	100,0	8,5
Propriétaires	156 220	42,5	18	82 650	29,4	17,3
Locataires	203 476	55,3	5,7	159 564	56,8	5,6
Dont d'un logement HLM loué vide	47 879	13,0	10	32 701	11,6	10,5
Logé gratuitement	8 163	2,2	9,6	6 211	2,2	9,2

21 % des ménages toulousains sont installés depuis moins de 2 ans.

## 2.3 Revenu et pauvreté des ménages

Tableau 5-Revenu médian disponible et part des ménages fiscaux imposés sur Toulouse Métropole

	TM	France
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	21 884 €	20 369,3 €
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	61,5%	58,1%

Le taux de pauvreté<sup>2</sup> sur Toulouse Métropole est de 14,7 %, ce qui est au même niveau que la moyenne nationale.

## 2.4 L'environnement

### 2.4.1 Le climat

Les températures sont caractérisées par une forte chaleur estivale, surtout en juillet. Les maximales, qualifiées de caniculaires, sont parmi les plus élevées de France. Toulouse détient le second record historique de chaleur : 44°C enregistrés le 08/08/1923 à Francazal. En hiver, les températures demeurent modérées et les moyennes restent positives.

Les précipitations sont essentiellement liées aux flux océaniques porteurs de perturbations pluvieuses : 150 à 170 jours de pluie/an (les plus abondantes au printemps), même si le cumul annuel est faible : <700 mm.

Une dernière caractéristique du climat toulousain : un brouillard froid et lent à se dissiper, qui couvre la vallée de la Garonne surtout en automne et en hiver.

### 2.4.2 L'agriculture

25 % du territoire métropolitain est cultivé. Les grandes cultures représentent 85 % de la surface et le maraîchage 15 %.

La pression foncière due à la croissance du cœur toulousain place l'agriculture urbaine dans une situation délicate (baisse globale de 18 % de la surface agricole utile sur la période soit -2443 ha) qui nécessite vigilance et accompagnement.

Depuis 1976, la ville de Toulouse a mis en place une régie agricole pour entretenir, par l'exploitation agricole, les réserves foncières de la ville, ce qui contribue activement à la préservation d'une place pour l'agriculture en ville.

Le domaine viticole de Candie s'étend sur plus de 18 ha. Il est couvert par l'appellation Indication Géographique Protégée « Comté Tolosan ». Quatre autres unités de production (Sesquière, Gabardie, Pech David, et Marcaissonne) sur plus de 200 ha produisent plus de 450 t de céréales par an.

L'ensemble du domaine est certifié agriculture biologique depuis 2014.

2. Le taux de pauvreté est le seuil de bas revenus – il correspond à la proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, lequel correspond à 60% du niveau de vie médian.

### 2.4.3 Bases de loisir, espaces verts

Toulouse Métropole a en charge la gestion de 3 bases de loisirs (Quinze sols, Sesquières, La Ramée) qui s'étendent sur 274 ha avec un large éventail de paysages et d'activités. À ces 3 bases de loisirs viennent s'ajouter la gestion de la ZAC Aéroconstellation, l'Oncopole, l'Aérodrome de Lasbordes et les réserves foncières de Toulouse Métropole, soit 485 ha d'espaces verts en gestion métropolitaine. Sur la ville de Toulouse les espaces verts s'étendent sur 797 ha.

## 2.5 Économie et emploi

### 2.5.1 La répartition de l'emploi sur le territoire

Les emplois salariés sur Toulouse Métropole se concentrent principalement autour de 9 grands pôles économiques qui, à eux seuls, représentent plus de 370 000 emplois :

- Pôle d'activité nord : 25 000 emplois
- Borderouge, pôle d'activité Gramont : 20 000 emplois
- Toulouse centre ville : 82 500 emplois
- Pôle d'activité Est, Innopôle, Montaudran-Rangueil : 63 000 emplois
- Pôle d'activité Sud : 10 000 emplois
- Oncopôle, Basso Cambo, Cépière Vauquelin : 57 000 emplois
- Purpan, Cartoucherie, Arènes : 34 000 emplois
- Pôle d'activité Ouest – 9 000 emplois
- Plate-forme aéronautique et aéroportuaire : 71 000 emplois

L'activité et l'emploi se concentrent majoritairement sur 4 villes : Toulouse, Blagnac, Colomiers, Balma et le long de deux axes routiers : la RD820 et la route de Paris.

### 2.5.2 Activités commerciales

10 pôles majeurs en proche périphérie concentrent les plus forts volumes de surface de vente de l'agglomération :

- Blagnac Grand Noble – 105 000 m<sup>2</sup> de surface de vente (SV)
- Colomiers le Perget – 75 000 m<sup>2</sup> de SV
- Roques – 95 000 m<sup>2</sup> SV
- Portet sur Garonne – 205 000 m<sup>2</sup> de SV
- Labège – 80 000 m<sup>2</sup> de SV
- Saint-Orens-de-Gameville Champs Pinson – 90 000 m<sup>2</sup> de SV
- Toulouse Centre-Ville 100 000 m<sup>2</sup> de SV
- Toulouse Balma Gramont – 60 000 m<sup>2</sup> de SV
- Toulouse Purpan
- Fenouillet – 85 000 m<sup>2</sup> de SV

Toulouse est la ville qui concentre le plus de de m<sup>2</sup> de grandes et moyennes surfaces (alimentaires et non alimentaires confondus) : 1 196 679 m<sup>2</sup>, dont près de 407 000 m<sup>2</sup> pour l'alimentaire et 889 000 m<sup>2</sup> pour le non alimentaire. Par contre le nombre de commerces de moins de 300 m<sup>2</sup> (5 851, alimentaires et non alimentaires confondus) est bien inférieur à celui de Bordeaux, Lille, Lyon ou Marseille.

En 10 ans, la superficie des grandes surfaces alimentaires a augmenté de 55 %.

Il y a 67 marchés sur Toulouse Métropole, dont 36 de plein vent et 3 halles couvertes sur Toulouse.

### 2.5.3 Tourisme

Le tourisme sur Toulouse est principalement un tourisme d'affaires. Il représentait, en 2015, 68 % des nuitées enregistrées dans les 137 hôtels (soit 7 821 chambres) de la Métropole.

Les 4 principaux sites visités sont :

- Cité de l'espace – 298 898 visiteurs ;
- Muséum d'histoire naturelle – 253 492 visiteurs ;
- Basilique Saint-Sernin – 238 345 visiteurs ;
- Musée Aéroscopia – 217 619 visiteurs.

## 2.6 Éducation

### • Petite enfance

On compte 259 établissements de la petite enfance sur Toulouse Métropole, dont 171 sur Toulouse, soit 5 948 places en crèche pour Toulouse.

### • École primaire

Il y a 212 établissements de maternelles sur la métropole, dont 183 publics et 29 privés (sous et hors contrat). Pour la ville de Toulouse cela présente 15 952 enfants scolarisés en maternelle dont 14 039 dans le public.

Pour l'élémentaire, il y a 162 établissements publics et 37 privés. Toulouse compte 22 271 enfants scolarisés en élémentaires dont 18 794 dans le public.

### • Collèges et lycées

Pour l'enseignement du second degré, il y a sur la métropole 49 collèges publics et 17 privés, 18 lycées publics et 15 privés, 10 lycées professionnels publics et 12 privés.

## 2.7 Synthèse des principales caractéristiques de Toulouse Métropole

Tableau 6 - Synthèse des principales caractéristiques de Toulouse Métropole

Synthèse des caractéristiques ressortant de l'état des lieux	Enjeux pour le Programme Local de Prévention de Toulouse Métropole
<b>Une diversité de territoire</b>	
37 communes adhérentes à Toulouse Métropole	Les 37 communes sont des relais de premier niveau à associer en matière de communication auprès des habitants et des professionnels
La ville de Toulouse concentre à elle seule plus de 62% de la population avec 466 297 habitants.	Hétérogénéité du territoire à prendre en compte dans la définition des actions du PLPDMA
La taille moyenne des ménages en 2014 est de 2 personnes, soit une taille plus faible que la moyenne nationale (2,2 personnes).	Des études nationales montrent que la taille des foyers implique une consommation différente qui se répercute sur la production des déchets.
Les 2/3 des logements sont des appartements sur la métropole et sur Toulouse le taux est de 83%.	Il existe un potentiel de réduction des déchets organiques par la mise en place de compostage domestique en habitat collectif.
Peu de résidences secondaires (2,1%)	L'enjeu est moindre au niveau de la population touristique.
Une surface agricole utile représentant un quart du territoire avec en majorité des exploitations maraîchères et de grandes cultures.	Les circuits courts peuvent également devenir des relais à la consommation responsable.
<b>Une population en forte progression, une population jeune</b>	
Une population permanente en forte augmentation avec une part importante des 13-30 ans du fait de la présence importante d'étudiants et de jeunes actifs	Caractéristiques d'une population à prendre en considération dans la manière de communiquer
67% des ménages correspondent à des personnes seules ou en couple sans enfant	
Un solde migratoire important engendrant une croissance annuelle supérieure aux moyennes départementales ou nationales	Un travail d'information et de sensibilisation auprès des nouveaux arrivants
<b>Un dynamisme local</b>	
De nombreuses politiques de développement durable sur le territoire ainsi que des réseaux d'acteurs	Toulouse Métropole pourra s'appuyer sur ces différentes politiques locales afin d'ancrer les futures actions dans le contexte politique et local en place.
Une bonne dynamique de l'économie sociale et solidaire avec un plan local pour l'insertion et l'emploi, de nombreux acteurs et un mois de l'économie sociale et solidaire	Toulouse Métropole pourra s'appuyer sur les actions et manifestations en lien avec cette thématique pour diffuser et développer les messages de prévention des déchets.
Proportion de cadres et de professions intellectuelles importante et supérieure à celle des professions intermédiaires	Caractéristiques de la population à prendre en considération dans les modes de communication.



### 3.1.1 La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)



Les OMR sont collectées en porte à porte sur la totalité du territoire à l'exception de certaines ZAC et au centre-ville de Blagnac qui sont équipés de colonnes enterrées. Pour la collecte en porte à porte, les habitations sont équipées en bacs (individuels pour les habitations individuelles ou de regroupement pour l'habitat collectif). Les fréquences de collecte vont d'une fois tous les 15 jours à tous les jours de la semaine pour le centre-ville de Toulouse.

Figure 4 - Fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles

### 3.1.2 La collecte des emballages et papiers (hors verre)



L'ensemble de ces emballages et papiers sont collectés en mélange soit en porte à porte, soit en apport volontaire (centre-ville de Toulouse et certaines ZAC). Les contenants de collecte peuvent être, soit des bacs, soit des caissettes, soit des sacs. Les fréquences de collecte en porte à porte varient de 1 fois tous les 15 jours à 1 fois par semaine. La couleur des bacs peut être bleue ou jaune. Les consignes de tri sont les mêmes sur l'ensemble des communes.

Figure 5 - Fréquence de collecte des emballages et papiers (hors verre)

bouteilles et flacons  
en plastique seulement



tous les papiers...  
journaux, livres, magazines  
enveloppes, brochures



tous les cartons :  
cartonnettes,  
briques alimentaires  
cartons d'emballages



tous les emballages en métal :  
canettes, conserves, boîtes  
métalliques, barquettes aluminium



Figure 6-consignes de tri des emballages et papiers (hors verre) sur Toulouse Métropole

### 3.1.3 Les emballages en verre



Majoritairement collectés en apport volontaire, ils sont encore collectés en porte à porte sur 10 communes de la métropole. Pour ces dernières, la collecte se fait en caissettes entre une fois tous les 15 jours et une fois par semaine. 1 635 points d'apport volontaire sont déployés sur les autres communes de la métropole. Soit 1 point pour 430 habitants

Figure 7-consignes de tri des emballages en verre sur Toulouse Métropole

### 3.1.4 Les déchets verts



Il existe sur le territoire une collecte des déchets verts en porte à porte, dont les modalités sont variables d'une commune à l'autre. Les fréquences de collecte peuvent varier de 1 fois par mois à 1 fois par semaine, avec ou sans rendez-vous, avec ou sans limitation de volume collecté. Sur certaines communes, les habitants sont équipés d'un bac de collecte.

Suivant les communes cette collecte peut être effectuée par la direction Déchets et Moyens Techniques ou par les Pôles de Proximité.



### 3.1.5 Collecte des encombrants

Tout comme pour les déchets verts, il existe une collecte d'encombrants en porte à porte. Les modalités sont également très variables (fréquence, limitation, rendez-vous). Suivant les communes concernées, la collecte peut être effectuée par la Direction Déchets et Moyens Techniques ou par les Pôles de Proximité.

### 3.1.6 Les déchèteries

Les habitants de Toulouse Métropole ont à leur disposition l'une des 7 déchèteries gérées par Toulouse Métropole ou l'une des 13 déchèteries gérées par DECOSET.

Ils peuvent y apporter les déchets suivants :

- Ampoules
- Batteries
- Bois
- Capsules Nespresso
- Carton
- DASRI<sup>1</sup>
- Déchets verts
- DEEE<sup>2</sup>
- DMS<sup>3</sup>
- Gravats
- Huile
- Huile de friture
- Métaux
- Mobilier
- Papier
- Piles
- Plâtre
- Pneus
- Ressourceries
- Tout-venant incinérable
- Tout-venant non incinérable

L'accès aux déchèteries est gratuit pour les particuliers, mais interdit aux professionnels. Les professionnels peuvent aller à la déchèterie payante de Toulouse Métropole.

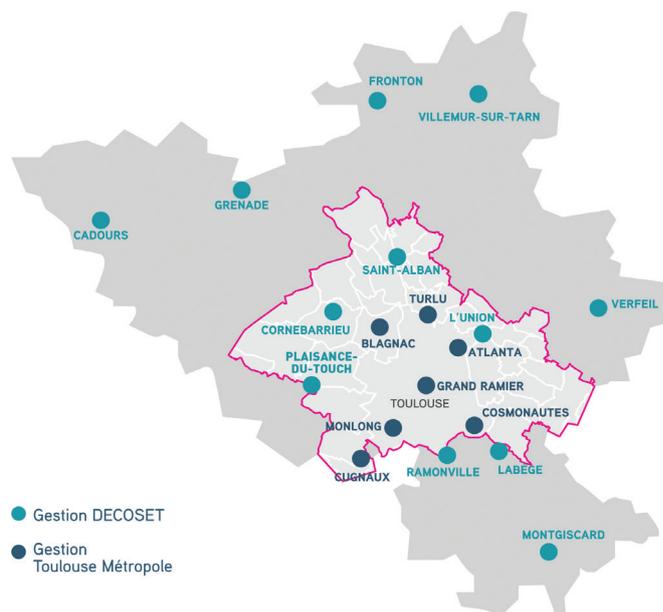


Figure 8 - Localisation des déchèteries de Toulouse Métropole et de DECOSET

1. DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux  
 2. DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques  
 3. DMS : Déchets des Ménages Spéciaux

## 3.2 Organisation du traitement

À sa création en 2009, Toulouse Métropole a transféré sa compétence traitement au syndicat DECOSET. Toutefois elle a conservé, de manière provisoire, la gestion de certaines installations de traitement : un centre de tri, une compostière, une station de transfert, 7 déchèteries.

La répartition des actions en matière de traitement entre Toulouse Métropole et DECOSET est la suivante :

Tableau 7 - Répartition des compétences entre Toulouse Métropole et DECOSET

	Zone A	Zone B
Collecte des points d'apport volontaire	DECOSET	Toulouse Métropole
Déchèteries	DECOSET	Toulouse Métropole
Station de transfert	DECOSET	Toulouse Métropole
Traitement des déchets verts	DECOSET	Toulouse Métropole
Traitement des ordures ménagères résiduelles	DECOSET	DECOSET
Tri des emballages et papiers	DECOSET	Toulouse Métropole

Répartition des zones A et B sur les territoires DECOSET et Toulouse Métropole

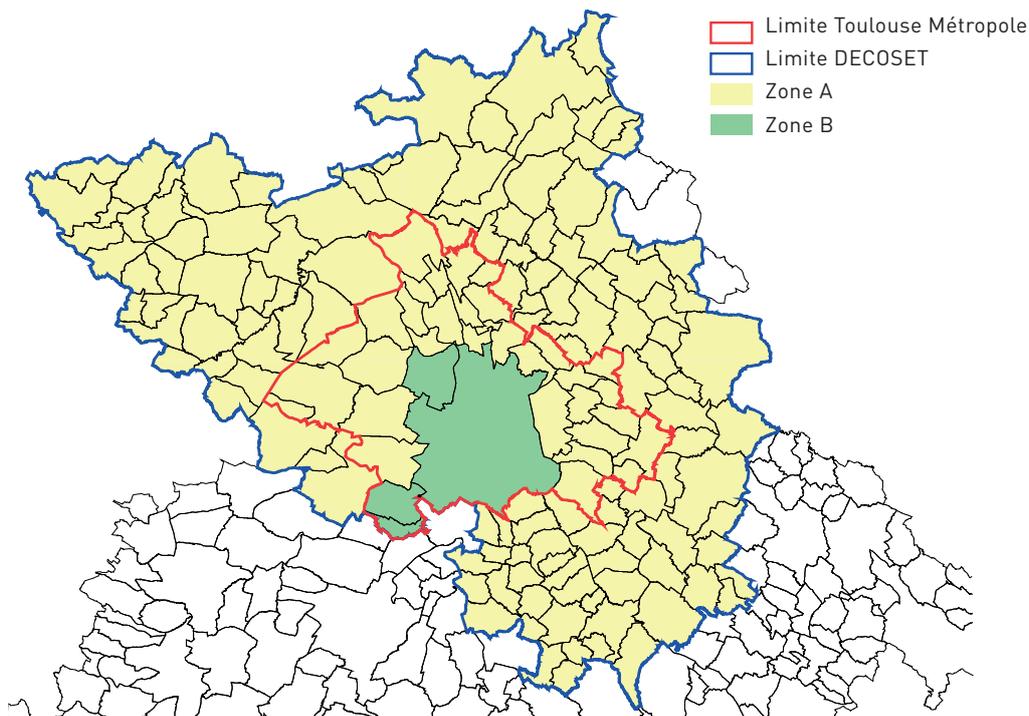


Figure 9 - Répartition de la Zone A et de la Zone B sur DECOSET

### 3.2.1 Les installations de traitement sur le territoire gérées par Toulouse Métropole ou DECOSET

Toulouse Métropole et DECOSET gèrent différentes installations de traitement, soit en régie directe soit en délégation de service public. Pour Toulouse Métropole, il s'agit : d'un centre de tri et d'une plateforme de compostage, le tout en régie. Pour DECOSET, il s'agit de deux incinérateurs, d'un centre de tri et d'une plateforme de compostage, en délégation de service public.

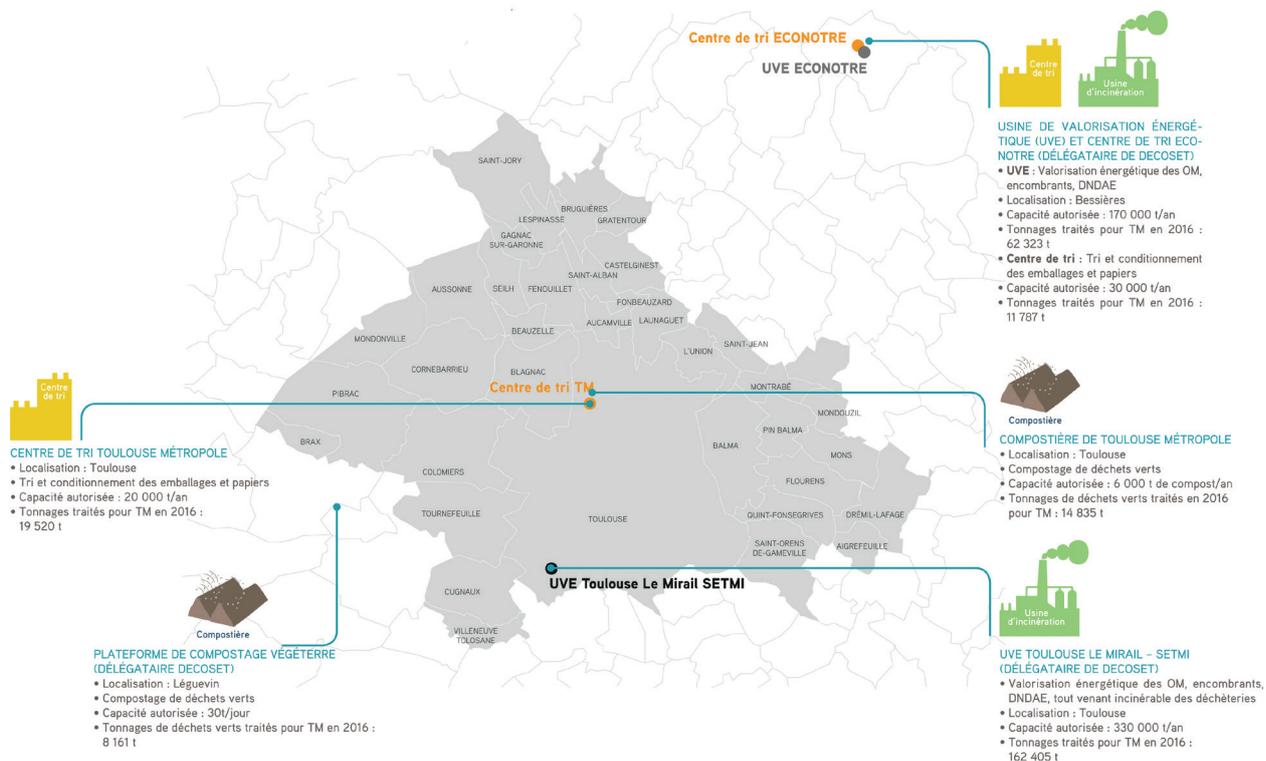


Figure 10 - Installations de traitement des déchets gérées par Toulouse Métropole ou DECOSET

#### 3.2.2 L'incinération

Cela consiste à brûler les déchets pour diminuer leur volume. La chaleur produite par cette combustion permet de produire de l'énergie et/ou de la chaleur. Il y a également production de mâchefers et de résidus de traitement des fumées.

2 usines d'incinération des déchets sont présentes sur le territoire de DECOSET, l'une sur la commune de Toulouse dans le quartier du Mirail et l'autre sur la commune de Bessières.

- **Le Centre de Valorisation des Déchets Urbain (CVDU) de Toulouse Le Mirail**

Mis en service en 1968, le CVDU de Toulouse, traite les déchets produits par Toulouse, Blagnac, Cugnaux et Villeneuve-Tolosane (pour la partie Toulouse Métropole) et produit de l'eau chaude et chauffage pour 9 000 logements, un supermarché, une université, des écoles, des établissements publics et de l'électricité pour l'équivalent de 3 500 familles.

L'exploitation et l'entretien de cette unité ont été confiés à la société SETMI par délégation de service public (2007 - 2021).

Le CVDU de Toulouse est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement. Sa capacité de traitement est de 330 000 t/an.

- **Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Bessières**

Mise en service en janvier 2001, cette installation produit de l'électricité à partir de l'incinération des déchets ménagers, des encombrants et des déchets industriels banals. La chaleur produite permet également d'alimenter des serres maraîchères installées à proximité. Sa capacité autorisée par l'arrêté préfectoral du 29 avril 2005 est de 170 000 tonnes/an.

Le syndicat Mixte DECOSET a délégué la gestion du service public de traitement et de valorisation des déchets à la société Econotre dans le cadre de la Délégation de Service Public (2001-2024).

#### 3.2.3 Les centres de tri

Les emballages recyclables et les papiers étant collectés en mélange, il est nécessaire de les séparer et de les conditionner avant de les envoyer vers les filières de valorisation. C'est là le rôle du centre de tri.

DECOSET gère un centre de tri situé à Bessières sur le même site que l'UVE. Toulouse Métropole gère également un centre de tri situé sur la commune de Toulouse.

Le centre de tri de Toulouse traite les emballages et papiers collectés sur Toulouse, Cugnaux, Villeneuve-Tolosane et Blagnac. Il a une capacité de 20 000 t/an. Celui de Bessières traite les emballages et papiers collectés sur les communes de la Zone A de DECOSET. Il a une capacité de 30 000 t/an.

#### 3.2.4 Les plateformes de compostage

Ces plateformes transforment les déchets verts collectés en porte à porte ou en déchèteries en compost.

Toulouse Métropole gère une plateforme de compostage située sur Toulouse qui assure le traitement des déchets verts collectés en déchèteries et en porte à porte sur la commune de Toulouse, ainsi que ceux produits par les espaces verts de la commune de Toulouse. DECOSET gère une installation de compostage située sur la commune de Léguevin. Pour des raisons de proximité, la plate-forme Végéterre reçoit uniquement les déchets de jardin en provenance des collectes en porte-à-porte et des services techniques communaux de Toulouse Métropole (dépôt de Colomiers), ainsi que la Communauté de Communes de la Save au Touch.

En complément de Végéterre, DECOSET recourt à des marchés publics de réception et traitement des déchets verts passés avec des entreprises pour la période 2013-2019 (Sita Sud-Ouest et R.O.M.). Toulouse Métropole a passé une convention avec le SIVOM de la Saudrune pour le traitement des déchets verts de Cugnaux et Villeneuve-Tolosane et de la déchèterie de Cugnaux.

# 4.

## BILAN DES TONNAGES ET ÉVOLUTION

### 4.1 Collecte des déchets

Depuis 2011, la production d'ordures ménagères et assimilées (OMA) reste à peu près constante malgré l'augmentation de la population. En effet la production d'OMA par habitant a diminué de 21 kg depuis 2010 (soit -5,8 %). Cette baisse est principalement due à la réduction des ordures ménagères résiduelles. On observe une légère baisse des emballages et papiers recyclables (hors verre), et une augmentation de la quantité de verre trié (+12 % depuis 2010). Cette augmentation est notamment le fruit d'une politique de densification du nombre de points d'apport volontaire sur la métropole.

La production de déchets ménagers et assimilés (DMA) par habitant est en légère baisse depuis 2010 : -1,7 %

Tableau 8 - Évolution de la production de déchets de 2010 à 2016 par flux sur la métropole

Tonnages	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Ordures Ménagères Résiduelles	199 083 t	211 802 t	212 574 t	213 058 t	213 678 t	213 107 t	212 053 t
Emballages et papiers recyclables	27 051 t	29 390 t	29 114 t	29 313 t	29 296 t	28 956 t	29 956 t
Verre	12 023 t	13 412 t	13 759 t	13 995 t	14 413 t	14 881 t	15 637 t
<b>Ordures Ménagères Assimilées</b>	<b>238 157 t</b>	<b>254 604 t</b>	<b>255 447 t</b>	<b>256 366 t</b>	<b>257 387 t</b>	<b>256 944 t</b>	<b>257 645 t</b>
Encombrants	6 333 t	6 550 t	7 555 t	7 582 t	8 713 t	9 413 t	12 469 t
Déchets verts	23 993 t	28 702 t	28 510 t	28 870 t	32 687 t	27 732 t	28 262 t
Déchèteries	45 635 t	52 110 t	52 008 t	54 877 t	59 946 t	59 379 t	57 482 t
Textiles				719 t	1 676 t	1 523 t	1 897 t
<b>Déchets Ménagers Assimilés</b>	<b>314 118 t</b>	<b>341 966 t</b>	<b>343 520 t</b>	<b>348 414 t</b>	<b>360 410 t</b>	<b>354 990 t</b>	<b>357 756 t</b>

Tableau 9 - Évolution de la production de déchets par habitant de la métropole par flux de 2010 à 2016

Kg/hab	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2020 Objectif Loi TEPCV
Population SINOE <sup>1</sup>	666 121	714 332	725 091	734 944	746 919	755 882	765 260	
Ordures Ménagères Résiduelles	299 kg	297 kg	293 kg	290 kg	286 kg	282 kg	277 kg	
Emballages et papiers recyclables	41 kg	41 kg	40 kg	40 kg	39 kg	38 kg	39 kg	
Verre	18 kg	19 kg	19 kg	19 kg	19 kg	20 kg	20 kg	
<b>Ordures Ménagères Assimilées</b>	<b>358 kg</b>	<b>356 kg</b>	<b>352 kg</b>	<b>349 kg</b>	<b>345 kg</b>	<b>340 kg</b>	<b>337 kg</b>	
Encombrants	10 kg	9 kg	10 kg	10 kg	12 kg	12 kg	16 kg	
Déchets verts	36 kg	40 kg	39 kg	39 kg	44 kg	37 kg	37 kg	
Déchèteries	69 kg	73 kg	72 kg	75 kg	80 kg	79 kg	75 kg	
Textiles				1 kg	2 kg	2 kg	2 kg	
<b>DMA</b>	<b>472 kg</b>	<b>479 kg</b>	<b>474 kg</b>	<b>474 kg</b>	<b>483 kg</b>	<b>470 kg</b>	<b>467 kg</b>	<b>424 kg</b>

1. Les ratios par habitant sont calculés sur la base des populations définies par l'ADEME dans SINOE. Ces populations sont calculées à partir de la population municipale issue des données INSEE. Les données des recensements de l'INSEE sont disponibles avec trois ans de retard (les données disponibles au 1<sup>er</sup> janvier 2017 sont celles du recensement 2014). L'ADEME, via SINOE, a décidé d'affecter les données disponibles aux années concernées, et de faire une estimation de la population pour les 3 années manquantes. Ces projections sont proches de la réalité, puisque l'écart avec la population mesurée est en moyenne au niveau départemental de 0,197 % et au maximum de 1,21%. Cette population a été retenue car elle est plus proche de la réalité.

#### 4. BILAN DES TONNAGES ET ÉVOLUTIONS

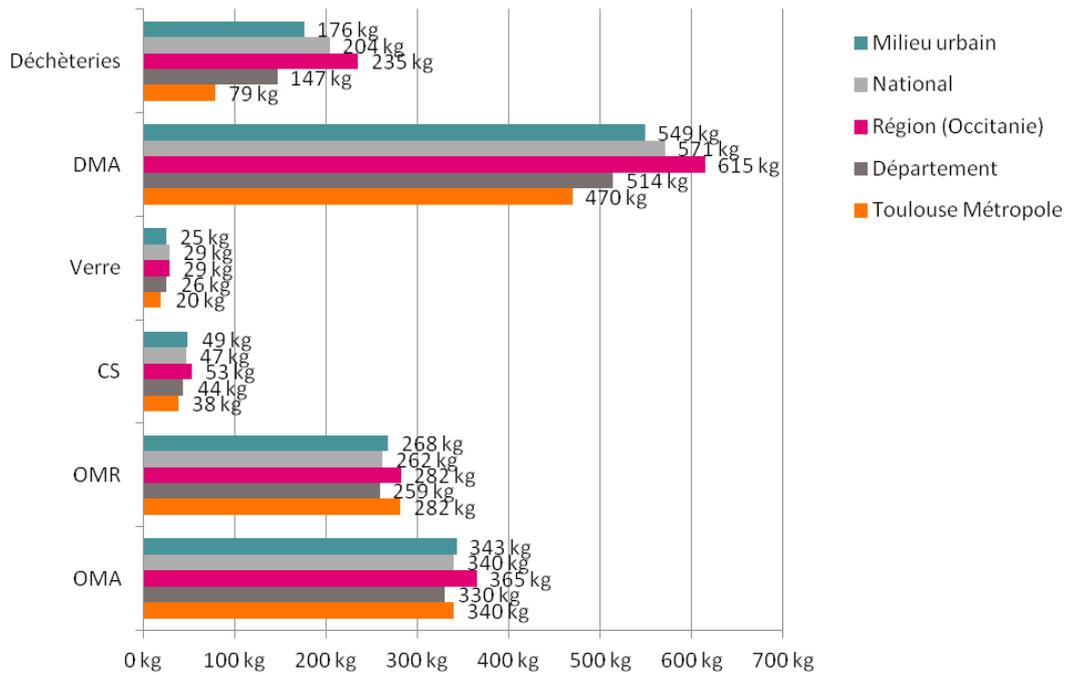


Figure 11 - Situation de la production d'ordures ménagères et assimilées sur TM par rapport à différents référentiels (source SINOE) en 2015

En parallèle, on observe une production de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) sur Toulouse Métropole inférieure à la moyenne nationale, régionale ainsi que la moyenne "milieu urbain", alors que la production d'Ordures Ménagères et Assimilées est au même niveau que la moyenne nationale et proche de celle des milieux urbains. La différence se fait au niveau des quantités de déchets collectés en déchèteries.

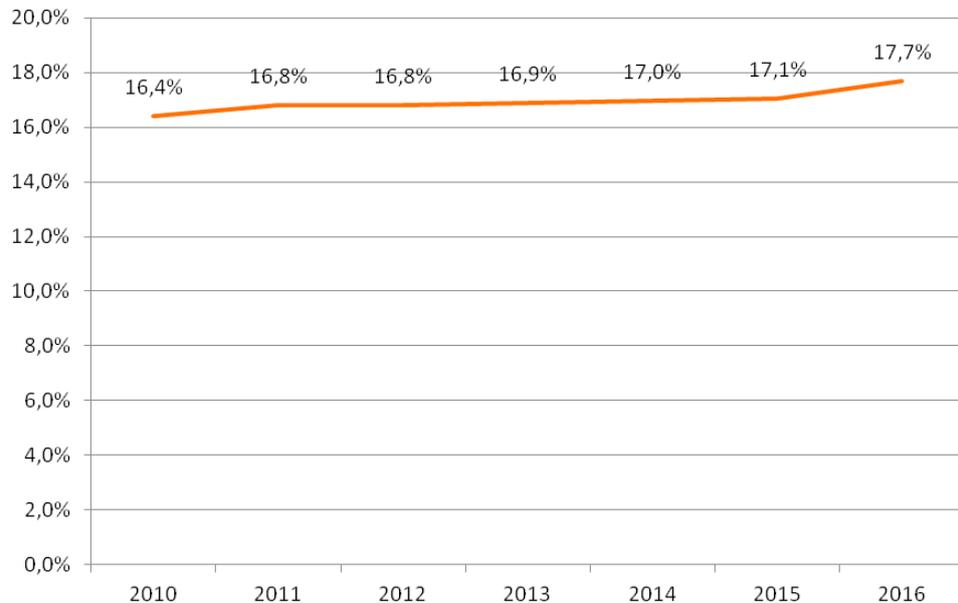


Figure 12-Part des recyclables collectés séparément (emballages, papiers et verre) dans les Ordures Ménagères Assimilées

La baisse des ratios de la collecte sélective observée depuis 2010 ne signifie pas que les habitants trient moins. En effet les ordures ménagères résiduelles sont en baisse et la part des produits recyclables collectés séparément est en progression depuis 2010. On peut donc supposer que les efforts de réduction des habitants se portent également sur les emballages et papiers.

### 4.1.1 Focus sur les déchets verts

Les déchets verts font partie des déchets qu'il faut maintenant prendre en compte dans les PLPDMA. Sur le territoire de la métropole, ils posent question. En effet, les collectes de déchets verts en porte à porte, en déchèteries ou sur les installations de traitement de DECOSET et de TM sont saturées, suite à l'augmentation des quantités totales produites.

Tableau 10 - Focus sur la production de déchets verts sur la métropole

En tonne	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Total déchets verts Toulouse Métropole	37 670 t	43 811 t	44 193 t	46 228 t	52 310 t	47 094 t	45 497 t
Porte à porte	23 993 t	28 702 t	28 510 t	28 870 t	32 687 t	27 732 t	28 262 t
déchèteries	13 677 t	15 109 t	15 683 t	17 358 t	19 622 t	19 362 t	17 235 t

#### En Kg/habitant

Total déchets verts Toulouse Métropole	57 kg	61 kg	61 kg	63 kg	70 kg	62 kg	59 kg
Porte à porte	36 kg	40 kg	39 kg	39 kg	44 kg	37 kg	37 kg
déchèteries	21 kg	21 kg	22 kg	24 kg	26 kg	26 kg	22 kg
Total hors Toulouse	113 kg	124 kg	128 kg	129 kg	136 kg	128 kg	130 kg

### 4.1.2 Focus sur les encombrants

Tout comme les déchets verts, avec l'élargissement du périmètre du programme de prévention, les encombrants sont également concernés par des objectifs de réduction. L'augmentation des quantités totales est particulièrement importante, avec un quasi-doublement depuis 2010. La quantité par habitant a aussi beaucoup augmenté (+65%).

Tableau 11 - Focus sur les encombrants sur la métropole

En tonne	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Total encombrants	15 902 t	17 890 t	19 666 t	20 709 t	23 168 t	24 241 t	28 424 t
Porte à porte	6 333 t	6 550 t	7 555 t	7 582 t	8 713 t	9 413 t	12 469 t
Tout-venant déchèteries	8 595 t	10 192 t	11 102 t	12 093 t	13 009 t	12 903 t	13 072 t
DEEE <sup>5</sup> déchèteries	973 t	1 148 t	998 t	1 034 t	1 365 t	1 488 t	1 906 t
Mobilier déchèteries	0 t	0 t	11 t	0 t	81 t	437 t	977 t

#### En Kg/habitant

Total encombrants	24 kg	25 kg	27 kg	28 kg	31 kg	32 kg	37 kg
Porte à porte	10 kg	9 kg	10 kg	10 kg	12 kg	12 kg	16 kg
Tout-venant déchèteries	13 kg	14 kg	15 kg	16 kg	17 kg	17 kg	17 kg
DEEE déchèteries	1 kg	2 kg	1 kg	1 kg	2 kg	2 kg	2 kg
Mobilier déchèteries	0 kg	1 kg	1 kg				

5. DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

### 4.1.3 Focus sur les déchèteries gérées par Toulouse Métropole

Bien que Toulouse Métropole ait transféré sa compétence traitement au syndicat DECOSET, elle continue transitoirement à gérer des déchèteries : 5 sur Toulouse, 1 sur Cugnaux et 1 sur Blagnac.

Tableau 12 - Tonnages collectés sur les déchèteries gérées par Toulouse Métropole

<i>En tonne</i>	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Total déchèteries TM</b>	<b>10 226 t</b>	<b>10 185 t</b>	<b>10 748 t</b>	<b>11 248 t</b>	<b>13 845 t</b>	<b>14 133 t</b>	<b>12 977 t</b>
Bois	1 334 t	1 470 t	1 480 t	1 793 t	2 146 t	2 158 t	1 756 t
Cartons papiers	206 t	272 t	276 t	295 t	306 t	325 t	296 t
Déchets dangereux	40 t	47 t	57 t	77 t	79 t	30 t	84 t
Déchets verts	3 766 t	3 446 t	3 848 t	4 125 t	5 181 t	5 287 t	4 243 t
DÉEE	184 t	181 t	203 t	203 t	318 t	320 t	606 t
Gravats	2 887 t	2 820 t	2 842 t	2 392 t	3 020 t	3 068 t	2 822 t
Métaux	444 t	333 t	302 t	235 t	339 t	366 t	671 t
Mobilier			11 t			142 t	507 t
Ressourceries		17 t	72 t	124 t	131 t	127 t	170 t
Tout-venant	1 365 t	1 598 t	1 656 t	2 003 t	2 325 t	2 307 t	1 821 t
Autres déchets					0,4 t	1,3 t	0,5 t

<i>En Kg/hab</i>	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Total déchèteries TM</b>	<b>21 kg</b>	<b>21 kg</b>	<b>21 kg</b>	<b>22 kg</b>	<b>27 kg</b>	<b>27 kg</b>	<b>24 kg</b>
Bois	3 kg	3 kg	3 kg	4 kg	4 kg	4 kg	3 kg
Cartons papiers	0 kg	1 kg					
Déchets dangereux	0 kg						
Déchets verts	8 kg	7 kg	8 kg	8 kg	10 kg	10 kg	8 kg
DÉEE	0 kg	0 kg	0 kg	0 kg	1 kg	1 kg	1 kg
Gravats	6 kg	6 kg	6 kg	5 kg	6 kg	6 kg	5 kg
Métaux	1 kg	1 kg	1 kg	0 kg	1 kg	1 kg	1 kg
Mobilier	0 kg	1 kg					
Ressourceries	0 kg						
Tout-venant	3 kg	3 kg	3 kg	4 kg	5 kg	4 kg	3 kg
Autres déchets	0 kg						

## 4.2 Valorisation des déchets

Les déchets collectés sont orientés vers différentes filières de valorisation ou de traitement en fonction de leur nature.

- **Réemploi** : c'est un nouvel emploi d'un objet pour un usage analogue à celui de sa première utilisation. Sur Toulouse, le réemploi est surtout dû à l'action de la Glanerie sur les déchèteries métropolitaines ;
- **Valorisation organique** : Sur la métropole, la valorisation organique qui est pratiquée est le compostage. Les déchets verts collectés en porte à porte ou en déchèteries sont orientés vers des plateformes de compostage pour être transformés en amendement organique : le compost ;
- **Recyclage** : Le recyclage est la réintroduction directe d'un déchet dans le cycle de production dont il est issu, en remplacement total ou partiel d'une matière première neuve. Sur Toulouse Métropole, les matériaux partant vers le recyclage sont principalement issus : du tri des emballages et papiers recyclables, des déchèteries, de la collecte des textiles ;
- **Autres formes de valorisation** : Il s'agit surtout des gravats qui sont utilisés en remplacement des granulats, notamment en sous-couches routières ;
- **Traitement thermique** : Il s'agit de l'incinération des déchets avec production d'électricité et/ou de chaleur ;
- **Élimination** : Cela correspond à l'enfouissement en installations de stockage du tout-venant non incinérable des déchèteries et d'une partie des encombrants.



Figure 13 - Évolution des modes de traitement des déchets sur Toulouse Métropole

L'incinération a encore une place prépondérante dans les modes de traitement des déchets de la métropole. L'élimination en installation de stockage représente un pourcentage très faible et qui reste constant.

Le taux de valorisation matière, qui représente la part de déchets orientés vers de filières de valorisation, hors valorisation énergétique, par rapport à l'ensemble des déchets collectés, reste constant depuis 2010.

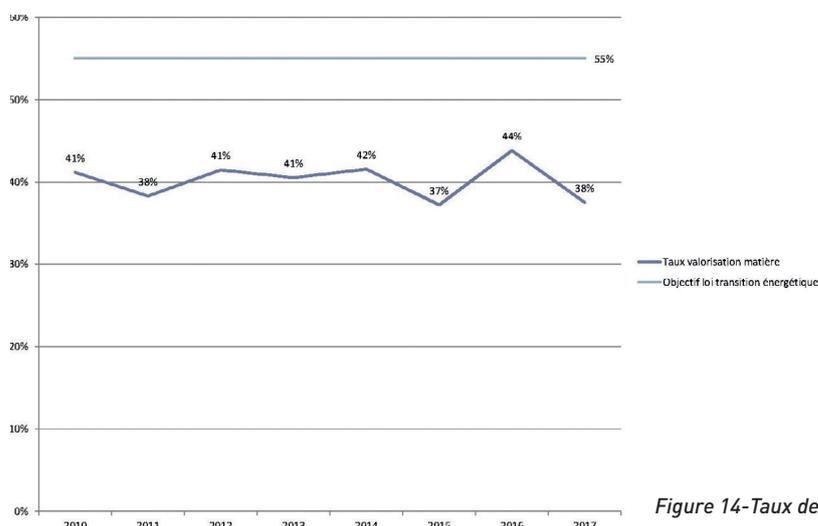


Figure 14 - Taux de valorisation matière

### 4.3 Projection à horizon 2024

Si on prend les hypothèses suivantes :

- Production de DMA identique à celle de 2016
- Augmentation de 10 000 habitants par an (sur la base INSEE)

La production de déchets ménagers et assimilés en 2024 sera de 398 000 t, soit une augmentation de 40 000 t par rapport à 2016. Cela aura pour conséquences l'augmentation des moyens dédiés à la collecte et une augmentation des capacités de traitement pour certains types de déchets comme par exemple les déchets verts s'ils suivent la même courbe.

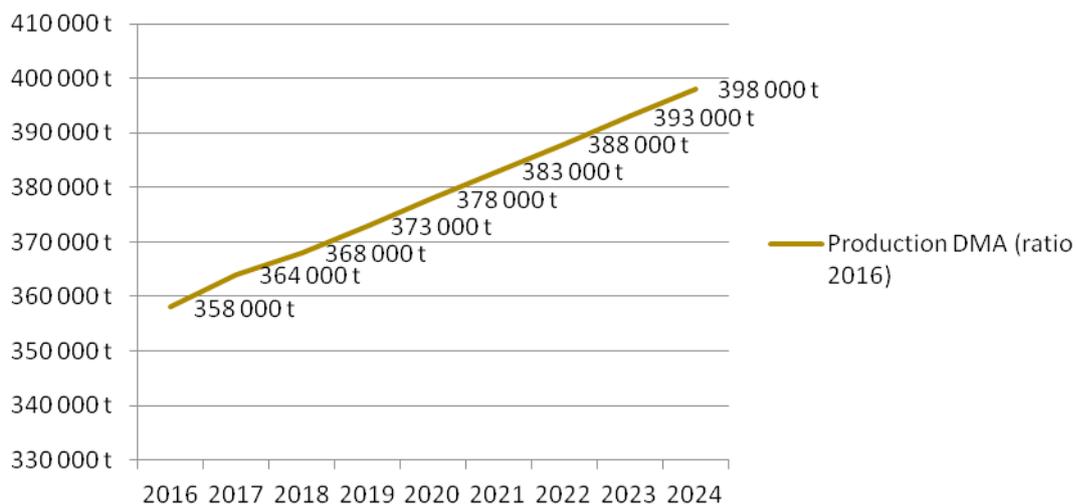


Figure 15 - Projection de la production de Déchets Ménagers et Assimilés

# 5.

## COMPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES DES HABITANTS DE TOULOUSE MÉTROPOLE

En 2012, dans le cadre du diagnostic du territoire du premier Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD), une caractérisation des ordures ménagères résiduelles et des emballages et papiers recyclables a été réalisée afin de connaître la composition de la poubelle des habitants de la métropole. En 2016, cette caractérisation a été reproduite.

Pour cette caractérisation, 7 zones ont été définies, chaque zone a été échantillonnée 2 fois (en juin et en novembre). Pour la définition des zones, le choix a été de privilégier sur les types d'habitats, plutôt que sur la répartition de la population (Toulouse aurait concentré la majorité des échantillons) :

- zone 1 – centre-ville de Toulouse
- zone 2 – communes rurales
- zone 3 – centre-ville de communes périphériques
- zone 4 – habitat pavillonnaire avec collecte de déchets verts en porte à porte
- zone 5 – habitat vertical dense / Grand Projet de Ville
- zone 6 – autre habitat vertical dense
- zone 7 – colonnes enterrées ZAC

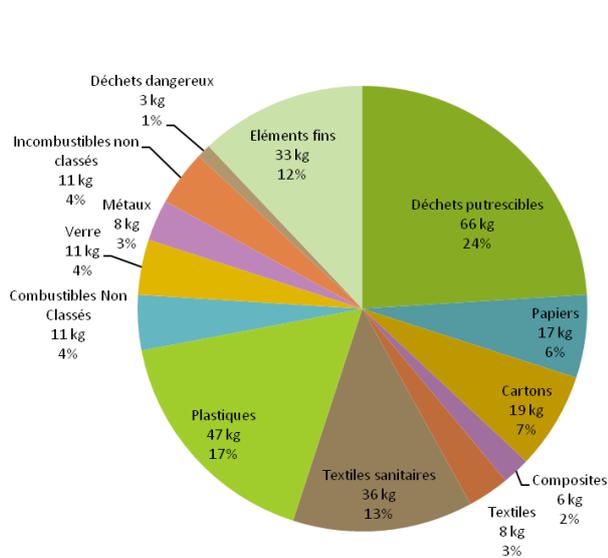


Figure 16 - Composition moyenne de la poubelle d'ordures ménagères résiduelles d'un habitant de Toulouse Métropole en 2016

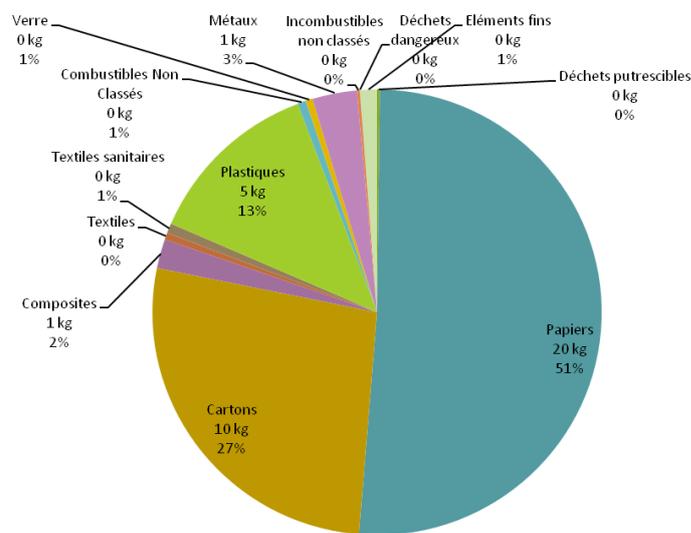


Figure 17 - Composition des recyclables secs des ordures ménagères d'un habitant de Toulouse Métropole en 2016

Les résultats obtenus pour chaque zone ont été pondérés en fonction de la représentativité de la zone dans la composition totale de la métropole. Cette pondération est restée à peu près la même entre 2012 et 2016.

Les résultats de cette caractérisation montrent que le plus gros potentiel de réduction concerne les déchets fermentescibles puisqu'ils représentent 24 % des ordures ménagères résiduelles. Les textiles sanitaires restent également importants (17 % des ordures ménagères résiduelles). Concernant les emballages et papiers recyclables, ils sont principalement composés de papiers (51 %), cartons (27 %) et plastiques (13 %).

On peut observer des variations suivant les secteurs analysés.

## 5. COMPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉS DES HABITANTS DE TOULOUSE MÉTROPOLE

Tableau 13 - Composition de la poubelle d'ordures ménagères résiduelles par zone d'analyse

	Toulouse centre-ville	Communes rurales	Centre-ville communes périphériques	Habitat pavillonnaire avec collecte Déchets Verts en porte à porte	Habitat vertical dense / GPV	Autre habitat vertical dense	Colonnes enterrées ZAC	Moyenne pondérée Toulouse Métropole
Déchets putrescibles	27%	17,4%	18,7%	20%	17,2%	28,5%	16,9%	24%
Papiers	8,4%	5,9%	4,4%	6,4%	4,6%	5,5%	9,2%	6%
Cartons	9,7%	7,2%	5,2%	6,7%	5,7%	8%	8,8%	7%
Composites	4,2%	2,7%	1,1%	5,1%	1,8%	0,9%	2,5%	2%
Textiles	1,8%	2,1%	2,8%	5,2%	6,3%	1,7%	3,0%	3%
Textiles sanitaires	9,8%	12,7%	15,6%	7,1%	11,3%	17%	15,7%	13%
Plastiques	13,7%	19,1%	15,3%	18,1%	18,4%	17,2%	16,6%	17%
Combustibles non classés	2,5%	3,7%	2,4%	6,2%	2,5%	2,4%	1,1%	4%
Verre	7,6%	3,4%	5,7%	4,0%	5,2%	3,5%	6,5%	4%
Métaux	1,3%	6,2%	3,2%	2,7%	5,7%	1,9%	4,2%	3%
Incombustibles non classés	2%	1,8%	8,9%	4,4%	6,5%	2,8%	3%	4%
Déchets dangereux	0,3%	0,9%	0,4%	0,6%	2,9%	1,7%	0,3%	1%
Éléments fins	11,7%	17,1%	16,2%	13,4%	11,9%	8,9%	12%	12%

Tableau 14 - Composition de la poubelle de recyclables secs (hors verre) par zone d'analyse

	Toulouse centre-ville	Communes rurales	Centre-ville communes périphériques	Habitat pavillonnaire avec collecte Déchets Verts en porte à porte	Habitat vertical dense / GPV	Autre habitat vertical dense	Colonnes enterrées ZAC	Moyenne pondérée Toulouse Métropole
Déchets putrescibles	0,2%	0,1%	0%	0,2%	2,7%	0%	0,3%	0%
Papiers	76,9%	40,2%	62,9%	41,5%	51,9%	50,1%	56,2%	51%
Cartons	13%	37,1%	21,7%	27,2%	23,4%	30,5%	18,1%	27%
Composites	0,8%	1,7%	0,7%	2,1%	3,7%	2,5%	1,4%	2%
Textiles	0%	0,3%	0%	0,9%	0,4%	0,5%	0,3%	0%
Textiles sanitaires	0%	0,7%	0,1%	0,5%	0,5%	1,1%	0,2%	1%
Plastiques	5,4%	13,8%	11,4%	17,5%	10,3%	11,4%	9,2%	13%
Combustibles non classés	0,5%	0,7%	0%	2%	0,3%	0,2%	9,3%	1%
Verre	1,6%	0,7%	0,1%	0,4%	1,2%	0,5%	1,4%	1%
Métaux	1,3%	3%	2,5%	5,7%	2,5%	2,1%	2,1%	3%
Incombustibles non classés	0%	0%	0,1%	0,2%	1,9%	0,1%	0%	0%
Déchets dangereux	0%	0%	0%	0%	0,1%	0,1%	0%	0%
Éléments fins	0,1%	1,9%	0,5%	2%	1,2%	1%	1,5%	1%

# 6.

## ENQUÊTE DE COMPORTEMENT DE LA POPULATION DE TOULOUSE MÉTROPOLE VIS-À-VIS DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

2012, dans le cadre du diagnostic du territoire une enquête a été réalisée auprès de la population métropolitaine pour connaître ses habitudes en matière de réduction des déchets. Cette enquête a été renouvelée en 2016.

### La réduction des déchets demeure spontanément dominée par les gestes de tri et est moins associée à la réduction des déchets à la source

Quatre principales actions émergent spontanément dans l'esprit des habitants de Toulouse Métropole quant à la finalité de réduire la quantité des déchets ménagers. Le tri sélectif arrive en tête des mentions les plus évoquées à ce sujet (57 %), bien qu'en retrait par rapport à 2012 (65 %), cette pratique est davantage évoquée par rapport à l'ensemble des Français (48 % en 2015). En revanche, en 2016 les évocations liées au recyclage interpellent particulièrement. En effet, cette préoccupation environnementale est cinq fois plus citée qu'en 2012 (30 % vs 6 %), et toujours bien au-dessus de la moyenne nationale (9 %). Second registre mentionné spontanément, les gestes ou actions permettant de réduire la quantité de déchets chutent de 25 points par rapport à 2012, passant de 69 % à 44 % des citations (en retrait également par rapport au comparatif national : 64 %). Le compostage est un peu moins présent à l'esprit, passant de 26 % en 2012 à 20 % en 2016 et moins associé à la réduction des déchets qu'auprès de l'ensemble des Français (34 %). Cette tendance est encore plus marquée s'agissant de l'achat de produits sans ou avec moins d'emballages : 14 % des citations contre 36 % en 2012 et face à une moyenne nationale de 25 %.

### Les gestes de prévention des déchets : une pratique plus vertueuse de la part des habitants de Toulouse Métropole par rapport à l'ensemble des Français

Globalement, les habitants de Toulouse Métropole adoptent des comportements et des gestes de prévention de façon plus systématique que la moyenne des Français.

Ainsi, certains gestes semblent davantage ancrés dans les habitudes que d'autres.

C'est le cas, par exemple, de l'utilisation d'un sac réutilisable pour faire ses courses, systématiquement pratiquée par 75 % des habitants (« toujours ou presque »), contre seulement 55 % des Français. Et seuls 2 % n'ont jamais recours à ce type de sac.

Viennent ensuite des comportements régulièrement suivis par au moins 6 habitants sur 10 : boire l'eau du robinet (64 % « toujours ou presque », brancher ses appareils sur le secteur plutôt que d'utiliser des piles (61 %) et respecter les doses sur les emballages des produits ménagers (61 %).

Ne représentent un réflexe que pour environ 3 habitants sur 10, l'achat d'éco-recharges (30 %), l'achat de biscuits conditionnés en un seul paquet (30 %), la réparation de ses appareils électroménagers, hi-fi, vidéo et informatiques (29 %) et l'emprunt d'outils de bricolage (25 %).

Enfin, les habitudes les moins ancrées sont la réparation de chaussures chez le cordonnier (16 % déclarent le faire « toujours ou presque » et 47 % disent ne jamais le faire) notamment auprès des jeunes (66 % des 15-24 ans ne le font jamais contre 29 % des 65 ans et plus), l'achat de produits éco-labellisés (16 % « toujours ou presque » mais seulement 17 % qui n'en achètent jamais) et l'achat de produits d'occasion (seuls 12 % en ont le réflexe et 27 % n'en achètent jamais). Cette dernière pratique apparaît cependant générationnelle dans le sens où 77 % à 82 % des moins de 50 ans en achètent ne serait-ce qu'occasionnellement contre 55 % à 65 % pour les plus âgés.

## Divers obstacles semblent entraver la mise en œuvre de gestes de prévention, parmi lesquels le manque de réflexe est encore souvent évoqué

Si le fait de « ne pas y penser » apparaît toujours comme la principale justification apportée à la non mise en œuvre de la plupart des pratiques vertueuses, certains types de comportement font apparaître des explications particulières.

Ainsi, le coût peut représenter un obstacle non négligeable dans certains cas : c'est la 1<sup>re</sup> explication au fait de ne pas faire réparer ses appareils électriques et électroniques (49 %), la 2<sup>e</sup> s'agissant de faire réparer ses chaussures chez le cordonnier (34 %), de même que pour l'achat de produits éco-labellisés (29 %).

Le fait de préférer la nouveauté est un argument qui est parfois également mis en avant pour justifier le fait de ne pas faire réparer certains objets : 1<sup>re</sup> raison concernant le fait de ne pas acheter de produits d'occasion (42 %) et 3<sup>e</sup> raison s'agissant des appareils électriques et électroniques (23 %) comme des chaussures (17 %).

Certains produits ne semblent pas réparables, tels que les chaussures (1<sup>re</sup> raison, 53 % des citations), les appareils électriques et électroniques (29 %) mais aussi lorsqu'il s'agit de donner ou revendre les vêtements, jouets ou livres (30 %).

Enfin, sans pour autant constituer la principale difficulté, le manque d'information au sujet des endroits dédiés peut empêcher certains comportements comme la réparation d'appareils (16 %), de chaussures (15 %), l'achat d'occasion (11 %) ou l'achat d'éco-recharges (16 %).

Par ailleurs, des justifications particulières peuvent parfois être exprimées :

L'absence de garantie et les craintes quant à la qualité des produits peuvent constituer un frein à l'achat de produits d'occasion (2<sup>e</sup> raison, 31 % des citations) ;

La location ou l'emprunt d'outils semblent peu utiles dans la mesure où une forte proportion d'habitants se dit déjà suffisamment équipée (22 % à 28 %), préfère la possession de ce type d'objets (15 % à 21 %) ou n'est pas utilisatrice (24 % à 27 %).

## Des clivages d'âge à observer dans les pratiques du réemploi et de fréquentation de ressourceries

34 % des répondants affirment donner le plus souvent les vêtements dont ils ne se servent plus à des associations ou en dépôt dans une recyclerie. Cette pratique est davantage ancrée chez les personnes âgées : 56 % des 65 ans et plus contre 27 % des moins de 35 ans.

L'attitude à l'égard des vieux meubles et appareils de gros électroménagers dont on ne se sert plus, s'oriente surtout vers le dépôt en déchèterie pour un quart des habitants de Toulouse Métropole (25 %). Notons une pratique relativement genrée puisque 30 % des hommes y ont recours contre 19 % des femmes. Des actions de revente de ce type d'objet sont ensuite évoquées : 15 % déclarent les faire reprendre par le vendeur (dont 30 % des 65 ans et plus, contre 3 % de 15 à 24 ans) et 14 % les revendent (sur internet, des vide-greniers etc. dont 27 % des moins de 35 ans, contre 6 % des plus de 35 ans). Par ailleurs, le don de ces objets apparaît pratiqué au même niveau : 14 % en direction d'associations et 13 % vers son entourage.

Sept habitants sur dix achètent au moins de temps en temps des objets d'occasion, parmi lesquels un quart en achète souvent. Il s'agit par ailleurs d'un comportement plutôt jeune, puisque quasiment un habitant de 15 à 24 ans sur deux (49 %) le fait « souvent » contre seulement 7 % des 65 ans et plus. Parmi les justifications suggérées aux habitants qui ne font jamais d'achat d'occasion, plus de la moitié (53 %) dit préférer acheter des produits neufs, plus d'un quart (27 %) craint pour la qualité du produit acheté et 10 % ne savent pas où trouver ces produits d'occasion.

Toutefois, dans l'hypothèse où une ressourcerie serait présente dans leur secteur, et en expliquant le principe d'une telle structure, la majorité des habitants se montre disposée à aller y acheter des objets d'occasion, à l'exception de vêtements, produits qui demeurent toujours assez sensibles. Ainsi, 77 % des répondants affirment pouvoir y acheter des meubles, 71 % des objets de décoration et 65 % de l'électroménager. Seuls les vêtements seraient moins recherchés dans ce type de circuit (39 %). Concernant les meubles, notons ici aussi une différence en termes de cible, puisqu'un achat en ressourcerie séduirait 86 % des moins de 35 ans contre 71 % des plus de 35 ans. De plus, la taille du foyer joue de façon non négligeable dans la mesure où les foyers nombreux (de 5 personnes ou plus) s'y orienteraient pour 85 % d'entre eux.

## La pratique du compostage a fortement augmenté en habitat individuel et se situe à un niveau non négligeable en habitat collectif

Près d'un habitant sur trois de Toulouse Métropole pratique le compostage (29 %). La pratique du compostage est davantage observée auprès des plus âgés (35 % des plus de 35 ans contre 21 % des moins de 35 ans). En outre, le type d'habitat et son environnement influencent assez logiquement cette pratique : ainsi, près de six habitants sur dix (59 %) vivant en logement individuel pratiquent le compostage. Toutefois, bien que tout à fait minoritaire, la pratique du compostage en habitat collectif atteint tout de même 15 %. Dans le même ordre d'idée, le fait de disposer d'un jardin favorise cette pratique (60 % contre 10 % de ceux qui n'en ont pas).

La raison principale de la non pratique du compostage des habitants de logements individuels réside dans le manque d'équipement (51 %), 30 % n'utilisent tout simplement pas de compost, puis le manque de place est évoqué pour 28 % des répondants concernés. Viennent ensuite d'autres raisons, citées dans des proportions similaires (22 % à 24 %) : la non-perception de l'utilité, le manque de temps et les nuisances provoquées par le stockage de ses déchets. Seuls 4 % manquent d'information pour cette pratique.

Concernant les habitants de Toulouse Métropole vivant en logements collectifs et ne compostant pas, la première raison évoquée – et de loin – pour 84 % d'entre eux, est l'absence de composteur collectif près de chez eux. Manque d'informations (32 %) ou de temps (30 %) sont ensuite invoqués pour justifier sa non pratique et 22 % ne voient pas l'utilité de la démarche.

Ces résultats, notamment concernant l'incompréhension de la finalité de la pratique, en habitat individuel comme collectif, confirment à nouveau la nécessité d'une communication permanente sur le sujet.

## Le gaspillage alimentaire : essentiellement un manque de vigilance

C'est surtout parce que les aliments n'étaient pas visibles dans le réfrigérateur / placard, que ceux-ci se retrouvent jetés à la poubelle encore emballés et non consommés (44 %). On retrouve majoritairement ce comportement chez les populations les plus jeunes : 59 % des 15 à 24 ans contre seulement 24 % des 65 ans et plus. 13 % évoquent ensuite la difficulté à évaluer correctement les besoins du foyer, une justification qui n'est pas forcément liée à la taille du foyer.

## Des actions de prévention des déchets sur le lieu de travail bien plus notables qu'au niveau national

Les actifs de Toulouse Métropole considèrent majoritairement que des actions sont mises en place en faveur de la réduction des déchets sur leur lieu de travail : ils sont 63 % à l'affirmer contre seulement 34 % au niveau de la moyenne nationale. En outre, ce type d'action est légèrement plus observé par les CSP+ (72%) que les CSP – (51 %).

## Les « gourmet bags » : une notoriété majoritaire et une pratique à impulser

Les « Gourmet bags » proposés dans certains restaurants de l'agglomération bénéficient d'une notoriété majoritaire, puisque 60 % des habitants affirment connaître ce principe. Cependant, si 54 % déclarent en avoir entendu parler, seuls 6 % en ont entendu parler et vu aussi le logo ou l'information sur la vitrine d'un restaurant. Malgré cette notoriété, seule 28 % des personnes qui ont entendu parler des « Gourmet bags » ont déjà demandé, dans un restaurant, à rapporter les restes de leur repas. Cette pratique a plus de mal à s'imposer auprès des populations plus âgées dans le sens où seuls 21 % des plus de 35 ans l'ont expérimentée contre 39 % des moins de 35 ans.

## **Des souhaits d'information un peu moins exprimés mais toujours importants en vue de meilleures pratiques éco-citoyennes**

Les habitants de Toulouse Métropole souhaitent bénéficier d'informations à l'égard d'actions éco-citoyennes. Plus précisément, faire ses courses en limitant sa production de déchets reste l'action éco-citoyenne sur laquelle les personnes interrogées souhaitent le plus d'information (42 %). Viennent ensuite la limitation de l'utilisation de produits phytosanitaires (et connaître les alternatives à leur emploi) et les actions de location, réparation ou échange de biens pour en prolonger la durée de vie, qui sont évoquées à hauteur de 38 % chacune. 23 % des citations concernent les moyens de mieux utiliser les restes de repas. Le fait de composter ou mieux gérer ses déchets de jardin et de cuisine fait l'objet de 22 % des citations, tandis que les façons de jardiner écologiquement se situent à hauteur de 13 % des citations des habitants de Toulouse Métropole.

# 7.

## BILAN DES ACTIONS DE PRÉVENTION RÉALISÉES

En 2012 Toulouse Métropole s'est engagée dans un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) avec pour objectif de réduire de 7 % les ordures ménagères et assimilées au bout de 5 ans. Dans cet objectif, un plan d'actions a été élaboré et déployé sur la métropole. Ce premier programme s'est achevé en avril 2017.

### 7.1 Les biodéchets

#### 7.1.1 Le compostage des biodéchets

##### • Compostage individuel

Des opérations de distribution de composteurs existaient sur certaines communes avant la création de la Métropole. Il était donc logique qu'à la création de celle-ci, ces actions soient poursuivies. Ainsi, depuis 2011, Toulouse Métropole organise la distribution de composteurs pour les personnes habitant en maison individuelle.

En 2010, le taux d'équipement des maisons individuelles était supérieur à 15 % pour une majorité des communes périphériques de Toulouse, inférieur à 5 % sur la ville de Toulouse et la moyenne était 12 %, soit 15 105 composteurs distribués dans le cadre d'opérations menées dans les différentes communes et syndicats entre 1996 et avril 2011.

Au 31/12/2016 le taux d'équipement des maisons individuelles était de 18,3 %, soit +6 points par rapport à 2010, ce qui représente 7329 composteurs distribués depuis le début de l'action de Toulouse Métropole.

Considérant une marge de progression possible « d'équipement des maisons individuelles », une première distribution exceptionnelle de composteur a été réalisée sur la commune de L'Union en 2016. Elle a réuni près de 100 foyers.

Afin de savoir si les personnes qui s'étaient équipées d'un composteur avant la création de la métropole poursuivaient leur pratique et quelles étaient leurs habitudes, une enquête avait été réalisée en 2012 auprès de 1 000 personnes ayant acquis un composteur entre 2000 et 2010. La même enquête a été reproduite en 2015.

De même, une enquête auprès des personnes ayant acquis un composteur dans les 6 à 18 mois a été réalisée en 2012, 2013, 2014 et 2015 afin de vérifier le taux d'abandon et les besoins pour poursuivre favorablement la pratique.

##### • Compostage en gestion partagée

###### Pied d'immeuble

En complément de l'action menée sur l'habitat individuel, un travail a été engagé sur l'habitat collectif depuis 2013. Toulouse Métropole propose un accompagnement des sites collectifs qui souhaitent mettre en place des composteurs en gestion partagée. Un certain nombre de critères sont nécessaires pour que l'accompagnement d'un projet soit réalisé :

- tout projet d'installation de composteurs collectifs doit être porté par des résidents qui en assureront la gestion ;
- regrouper au minimum 2 foyers référents et 5 foyers participants ;
- installer le composteur sur le domaine privé et disposer d'un espace en pleine terre de 10 m<sup>2</sup> minimum ;
- disposer avant l'installation de l'accord du gestionnaire de la résidence (syndic, bailleur, propriétaire, association de locataires...).
- disposer d'un potentiel sur place de végétaux de jardin (broyat, feuilles mortes, petites branches) ;

Si ces conditions sont réunies, Toulouse Métropole peut alors accompagner le projet. Cet accompagnement se déroule en 3 phases :

- une **première phase** correspondant à une visite du site et la validation de la faisabilité du projet selon les conditions requises ;
- une **deuxième phase** qui est la mise en place du projet (information des utilisateurs potentiels, installation du premier composteur et présentation de la pratique du compostage) ;
- une **troisième phase** qui permet d'assurer le suivi et la consolidation de l'opération, par la réalisation de visites d'étapes techniques afin de favoriser la transmission d'un savoir-faire sur la pratique du compostage.

Cet accompagnement se déroule sur un an environ et a pour objectif de rendre les sites autonomes dans la gestion de leurs composteurs.

Bien que peu de publicité n'a été faite autour de cette action, le nombre de demandes ne fait qu'augmenter chaque année :

- **2013** – 13 sites accompagnés soit 140 foyers impliqués
- **2014** – 14 sites accompagnés pour 195 foyers
- **2015** – 21 sites et 250 foyers
- **2016** – 30 sites et 448 foyers

Soit au total 77 sites et 1033 foyers

Afin d'aider les porteurs de projets, un kit de communication a été réalisé. Il contient des affiches, des bâches de consignes à apposer sur les composteurs, 2 livrets à destination des gestionnaires d'immeuble et des voisins.

### Jardin public

Afin de compléter les deux opérations précédentes et de permettre aux personnes qui n'ont aucun espace vert disponible de pratiquer le compostage, une expérimentation de compostage en « libre-service » dans un jardin public a été lancée dans le centre-ville de Toulouse.

Cette opération a été réalisée en collaboration avec la Direction des Jardins et Espaces Verts de la ville de Toulouse. Le premier jardin retenu a été le jardin Royal. Il a été équipé d'un site de compostage en novembre 2013 dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets. Dès le début, les habitants ont adhéré à la démarche, puisque le jour du lancement, ce sont plus de 50 foyers qui se sont inscrits, et ce nombre n'a fait qu'augmenter. Il a donc fallu rapidement, dès début 2014, déployer d'autres composteurs sur le Jardin du Grand Rond et sur le Jardin des Plantes, car le site du jardin Royal était saturé.

En 2015, des sites initiés avant la métropole, qui étaient plus ou moins à l'abandon ont été relancés comme par exemple le jardin Michelet.

À ce jour, ce sont plus de 665 foyers qui participent au compostage en jardins publics et de nombreuses personnes sont sur liste d'attente, car les sites, notamment le Jardin Royal, le Jardin des Plantes et le Grand rond ont atteint leur capacité maximale. Il est donc nécessaire de poursuivre le développement de ces équipements, mais de manière différente à ce qui est fait sur les 3 jardins du centre-ville. L'occasion s'est présentée avec la sollicitation de l'association Silicon Deniers, qui souhaitait voir le compostage de quartier se développer dans le Parc Job au Sept Denier, pour développer un autre mode de gestion de ces sites de compostage. Il s'agit de s'appuyer sur les structures associatives locales pour assurer la gestion des composteurs. Cette participation citoyenne est formalisée par la signature d'une convention impliquant la commune, Toulouse Métropole et le collectif d'habitants et définissant le rôle de chacun.

## Le réseau de référents

Afin de maintenir la dynamique de compostage en gestion partagée sur le territoire, un travail a été engagé en 2014 pour créer un réseau de référents. L'objectif de ce réseau est la mise en relation des référents de sites afin qu'ils puissent échanger entre eux sur leurs pratiques et apporter des réponses à ceux qui rencontrent des difficultés, mais également être des relais sur les messages de prévention et de compostage et ainsi pérenniser la dynamique collective, transmettre le savoir-composter sur les sites de compostage de proximité et de façon plus large sur le territoire de la collectivité.

Le territoire de l'agglomération toulousaine compte à ce jour 446 référents de sites de compostage de proximité, pied d'immeuble, jardins publics, structures éducatives, centres sociaux confondus

Ces référents sont un intermédiaire entre leurs voisins et Toulouse Métropole et forment une équipe qui a pour rôle :

- D'assurer une surveillance du processus et de la qualité du compost ;
- D'informer, coordonner, planifier... ;
- De participer aux étapes techniques du suivi (brassages, humidification...);
- De créer de la convivialité autour de cette opération.

Des outils ont été développés afin d'animer ce réseau et de donner des clefs d'autonomie aux référents :

- annuaire des référents ;
- groupe de discussion ;
- lettre d'information ;
- rencontres du réseau.

## Le parcours de formation

Ce parcours de formation vient compléter les actions de sensibilisation menées sur le terrain et l'accompagnement sur les sites en gestion collective.

Les bénéficiaires de ces formations sont les différents relais d'information présents sur le territoire, qu'ils soient ou non déjà engagés dans la pratique ou le suivi d'opérations de compostage : référents de compostage collectif en pied d'immeuble, en jardins publics ou en structures éducatives, agents territoriaux, habitants, élus, ambassadeurs du tri, jardiniers, gardes en jardins publics, habitants...

Les objectifs généraux sont de :

- Former des relais sur le terrain et de pérenniser les actions engagées ;
- Diffuser des connaissances et des bonnes pratiques du compostage ;
- Permettre à des habitants déjà référents de sites de compostage collectif ou souhaitant le devenir, d'approfondir la technique du compostage et de mieux appréhender l'organisation collective d'un site de compostage ;
- Mieux informer les acteurs (associatifs ou/et territoriaux) porteurs de projet en faveur du développement durable ou de dynamique sociale, afin de favoriser l'émergence de nouveaux projets de compostage collectif ;
- Consolider les actions existantes et la dynamique collective ;
- Soutenir les agents impliqués dans une opération de compostage en restauration scolaire ou ceux souhaitant prochainement s'engager.

Ce parcours évolutif se présente en plusieurs temps et en 3 niveaux :

- **Niveau I** : initiation au compostage sur une demi-journée
- **Niveau II** : approfondissement
  - **Option n° 1** : 1 journée sur le compostage collectif (référént de site)
  - **Option n° 2** : 1 journée sur le compostage autonome en restauration scolaire
- **Niveau III** : perfectionnement : 1 journée : devenir guide-composteur

Ce parcours permet d'atteindre des niveaux de formation (pour référént de site et guide-composteur), correspondant au référentiel reconnu par l'ADEME sur le territoire national.

Entre 2015 et 2016, 25 dates ont été proposées et 132 personnes ont bénéficié de la demi-journée d'initiation, 82 de la formation référént de site composteur partagé, 30 de celle de référént de site restauration scolaire et 55 sont devenues guide composteur.

### • Développement du compostage en restauration scolaire

Les cantines scolaires sont des producteurs de biodéchets importants. Certaines se sont engagées, avec le soutien de Toulouse Métropole, dans la pratique du compostage de ces biodéchets. Au cours du PLPD, 6 communes se sont portées volontaires, 4 ont terminé l'accompagnement. Une s'est finalement orientée vers la mise en place de composteurs pédagogiques dans les écoles et une autre n'a pour le moment pas donné suite aux solutions proposées.

Cet accompagnement se déroule sous la forme suivante :

- **Phase 1** : analyse technique et organisationnelle pour la mise en place du tri des biodéchets au sein des cantines et pour le dimensionnement des besoins en composteurs ;
- **Phase 2** : formation des référents ;
- **Phase 3** : suivi des opérations.

### Bilan de l'accompagnement proposé

La mise en place du compostage en restauration scolaire afin de gérer les biodéchets issus de la cantine, est quelque chose de complexe pour les communes et nécessite un engagement fort de toutes les parties concernées, élus comme agents.

L'accompagnement des communes est essentiel pour la mise en route du compostage en autonomie. Sa mise en œuvre entraîne des bouleversements en termes d'organisation et des difficultés peuvent être rencontrées à différents niveaux : techniques, organisationnels et humains. Il a été constaté que le compostage des restes de repas de restauration collective est aussi plus difficile que des restes de repas domestiques : plus humides, plus compacts, en quantités importantes, avec un risque de dysfonctionnement assez élevé... L'appréhension de mal faire est également présente.

Pour soutenir la mise en œuvre et la réussite d'un tel projet, il est nécessaire de constituer une équipe projet aguerrie et motivée. Certains accompagnements nous ont montré qu'une équipe projet est souvent portée par une ou deux personnes réellement motivées, mais ils démontrent aussi la nécessité d'être porté tant par les élus que par les techniciens. En effet, sans l'appropriation des agents (hors équipe projet) il est difficile de maintenir une telle opération. Pour ces derniers, le compostage est souvent perçu comme une « tâche » supplémentaire dans leur planning quotidien. L'intégration des gestes à réaliser (tri, dépôts des biodéchets, brassage, retournement...), dans les fiches de poste, pourrait être un levier pour assurer la pérennité du compostage sur site.

Les accompagnements ont démontré également que la mise en œuvre du compostage apporte un « plus » pédagogique : les enfants aiment participer au tri et au brassage (Seilh).

### • Animations autour du compostage

Depuis le début du programme, l'équipe de réduction des déchets est présente sur un certain nombre d'évènements pour sensibiliser les habitants à la pratique du compostage. Certains évènements sont récurrents comme par exemple les portes ouvertes des serres municipales de Toulouse, « La Clé des Champs », Festi jardin à Pibrac, les marchés aux fleurs ou les vide-jardin (Balma, Mondonville).

Depuis 2014 les services ont été présents sur 39 manifestations réparties sur plusieurs communes de la métropole et rencontré plus de 7 000 visiteurs.

## 7.1.2 Agir contre le gaspillage alimentaire

### • La sensibilisation du public au gaspillage alimentaire

Il s'agit d'une des premières thématiques sur laquelle Toulouse Métropole a fait de la sensibilisation du public. Cela a débuté en juin 2013 lors d'un « Kiosque Actu Scientifique » organisé par le Muséum d'Histoire Naturelle de Toulouse qui portait sur la thématique de l'alimentation.

Depuis 2014, la thématique du gaspillage alimentaire est abordée lors d'événementiels : Toulouse A Table, A Table Autrement, Fraich'Attitude, Disco Soupes, Semaine du Développement Durable, Semaine de la Réduction des Déchets, SISQA... Au total, ce sont plus de 33 actions de sensibilisation qui auront été menées par Toulouse Métropole sur la durée du PLPD.

Des outils ont été créés pour porter ce discours : un jeu du frigo, gobelets doseurs, des fiches informatives, des affiches...

## • **Gourmet Bag**

En juin 2015, Toulouse Métropole a lancé une étude sur le changement de comportement vis-à-vis du Gourmet Bag, notamment grâce aux techniques de communication engageante. Cette étude s'est faite en partenariat avec l'Université d'Aix-Marseille et son département de psychologie sociale et l'UMIH 31 (Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie).

Cette étude s'est déroulée en 2 phases :

- La première phase d'une semaine, sans aucun dispositif de communication déployé. Il s'agissait de faire un état zéro.
- La seconde phase de 3 semaines avec le dispositif de communication déployé.

Les résultats de l'étude ont été concluants, puisque les demandes de Gourmet bag sont passées de 17 % en phase 1 à 38 % en phase 2. 8 555 personnes ont été exposées à cette expérimentation dans les 8 restaurants participants. Suite à une action de relations presse : 10 articles sont parus dans la presse locale pour relayer l'opération et parler du Gourmet Bag.

À la suite de cette étude, la DRAFF Rhône-Alpes a complété son kit communication à destination des restaurateurs avec les éléments de communication déployés dans l'étude de Toulouse Métropole. La métropole et la DRAAF Midi-Pyrénées se sont associées pour éditer des kits pour les restaurateurs de la métropole.

Suite à une rencontre avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, il a été décidé que la CMA intégrerait une information sur le Gourmet Bag dans la formation qu'elle délivre aux personnes souhaitant s'installer en tant que restaurateur.

## • **Formation sur le gaspillage alimentaire**

En 2016, une formation sur le gaspillage alimentaire a été proposée à des agents et élus métropolitains et communaux travaillant sur les questions d'environnement, de restauration scolaire ou d'animation scolaire.

Cette formation, réalisée par France Nature Environnement, était composée de 2 modules :

- **Module 1** - Le gaspillage alimentaire
  - Présenter les chiffres clés du gaspillage alimentaire ;
  - Repérer le gaspillage alimentaire dans le schéma global « du champ à la poubelle » ;
  - Apprécier les perspectives possibles : pourquoi peut-on agir ? ;
  - Présenter les enjeux du gaspillage alimentaire ;
  - Présenter les leviers, les outils existants et les retours d'expériences en restauration collective.
- **Module 2** - La mise en place des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire
  - Repérer les acteurs clés ;
  - Co-construire un projet de sensibilisation : Travailler en mode projet, identifier les actions à mettre en place et les acteurs à mobiliser, identifier les moyens techniques, humains et financiers nécessaires, identifier les partenaires à associer, identifier les indicateurs de moyens et de résultats (travail en ateliers en fonction des thématiques souhaitées).

4 sessions du premier module et 2 sessions du deuxième module ont été organisées. Au total une cinquantaine de personnes ont suivi le module 1 et une trentaine de personnes ont suivi le module 2.

## • **Rio Loco – mise en place du don des invendus de la restauration**

En 2015, la possibilité de mettre en place la récupération des invendus de la restauration sur place et à emporter, du catering, des soirées privées avec traiteurs et de la régie a été étudiée. Il en était ressorti une estimation d'un potentiel de 150 à 300 kg de produits ayant pu faire l'objet d'un don.

En 2016, la récupération de produits alimentaires a été mise en place sur le festival. La structure So Phénix a été mandatée pour organiser cette récupération. Une communication a été également mise en place au niveau des utilisateurs du buffet du catering afin de les sensibiliser au gaspillage alimentaire. En effet, ce buffet est à destination des techniciens travaillant sur le festival et des artistes. Il est gratuit et plusieurs choix sont proposés. Les utilisateurs sont donc tentés de prendre plus que ce qu'ils peuvent manger avec le risque de jeter.

En plus des denrées alimentaires pouvant être données pour l'alimentation humaine, une collecte de pain a été mise en place pour l'alimentation animale.

Au total ce sont 600 kg de produits alimentaires pour la nourriture humaine, 660 litres d'eau et 44 kg de pain pour l'alimentation animale qui ont été collectés durant les 4 jours du festival.

4 associations ont bénéficié de ces dons : Espoir 31, Vert Soleil, Le Blé de l'Espoir, Habitat Différent.

Sur l'édition 2017, en plus de la récupération des invendus, So Phénix a également organisé la collecte près de 700 kg de biodéchets qui ensuite ont été donnés à des fermes pédagogiques pour de la nourriture animale. Pour le don alimentaire 3 associations (Espoir 31, Olympe de Gouges et le Blé de l'Espoir) ont récupéré 275 kg de nourriture et 545 litres de boissons.

### • L'accompagnement des communes dans la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines

En 2014, dans le cadre du PLPD, il a été proposé aux communes volontaires de les accompagner à la réalisation d'un diagnostic sur le gaspillage alimentaire dans leurs cantines et à la mise en place d'actions.

Cet accompagnement se découpe en 2 phases :

- **Phase 1** – observation de la cantine, des repas, pesées des restes alimentaires sur une semaine, enquête de satisfaction auprès des élèves et discussion avec le personnel, analyse des données et identification de pistes d'actions. La commune décide des actions qu'elle souhaite mettre en place.
- **Phase 2** – déploiement du plan d'actions et accompagnement à leur mise en place.

8 communes se sont portées volontaires : Aucamville, Brax, Cugnaux, Gagnac, Launaguet, Quint Fonsegrives, Saint Jory, Villeneuve-Tolosane, soit au total 13 écoles et près de 2900 enfants concernés aussi bien en primaire qu'en maternelle.

Les fonctionnements sont différents entre les communes : il y a des cuisines sur place (en régie et en prestation), des cuisines satellites en liaisons chaudes (en régie et en prestation), des liaisons froides en régie et en prestation. Pour le service, certaines cantines sont en service à table, d'autres en self (certaines avec des services bien identifiés, d'autres en service continu).

### Analyses de pesées

Les résultats sont très différents d'une commune à l'autre, voir même au sein d'une même commune entre 2 groupes scolaires. Les quantités gaspillées vont de 73 g/repas à 186 g/repas, la moyenne est de 138 g/repas (pour rappel la moyenne nationale est à 120 g/repas). 16 sites sur 22 sont au-dessus de la moyenne nationale.

Si l'on regarde la répartition du gaspillage alimentaire, il y a également de grandes disparités :

- le jeté non servi, la moyenne est à 33 g/repas, avec un minimum de 0g et un maximum de 101 g
- les restes d'assiettes : moyenne 92 g/repas (31 g à 139 g)
- le pain jeté : moyenne 9 g/repas (0,1 g à 30 g)
- le non entamé : moyenne 3 g/repas (0 à 18 g)

Si on analyse les résultats au regard des paramètres suivants :

- maternelle / primaire
- self / service à table
- régie / prestation
- nombre d'animateurs et accompagnement des enfants pendant le temps de repas
- temps passé à table

Il n'y a pas vraiment de tendance qui se dessine pour un scénario « faible gaspillage alimentaire », toutefois il semblerait que plus l'accompagnement des enfants est important et plus ils ont le temps de manger, moins le gaspillage risque d'être important au niveau des assiettes.

### Choix des actions par les communes

Les actions « événements » comme organiser un repas écoresponsable, sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire dans le cadre d'un challenge inter-écoles, organiser une opération « Gâchimètre » de pain ont été sélectionnées par 5 communes sur les 8. Ces événements sont plus aisés à mettre en place et permettent de faire collaborer l'ensemble des agents et des convives. Il va également permettre de diffuser des messages au-delà de la cantine (vers les parents d'élèves par exemple). Par rapport à ces derniers, la crainte des réactions des parents d'élèves est assez présente dans le cas de la proposition de mise en place des grandes et des petites assiettes ou des fruits découpés, de réduire les grammages initiaux...

Et aussi, 6 communes sur 8 ont choisi une action relative aux dialogues : « Communication entre équipes intermétiers » ; « Favoriser le dialogue entre convives et cuisiniers » ; « Rôle de

l'animateur dans la lutte contre le gaspillage ». Il avait été mis en évidence une absence de moments ou d'outils d'échanges entre les différents métiers en lien de près ou de loin avec la restauration. La présence d'une équipe projet permet la mise en place de ce type d'actions puisqu'en général tous les métiers y sont représentés.

Peu de communes se sont orientées vers le don. Les peurs sur la qualité de conservation et la notion de responsabilité sont encore prégnantes. De plus, on a pu constater que la reprise des restes alimentaires par les agents était tolérée même si non assumée. En général, la distribution du pain à des animaux est préférée à la mise en place d'une filière de reprise organisée.

Enfin, on remarque qu'il existe une certaine réticence à la mise en place d'actions visant à modifier les quantités préparées et notamment la diminution des grammages : la confusion entre obligation et recommandation du GERMRCN est réellement présente.

### **Bilan de l'accompagnement proposé par Toulouse Métropole**

Cet accompagnement a permis à des communes qui souhaitaient travailler sur le gaspillage alimentaire dans les cantines, mais qui n'arrivaient pas à s'y lancer, à franchir le pas.

Le temps de l'accompagnement, initialement prévu sur une année scolaire, a été plus long pour l'ensemble des communes. Il était parfois difficile de caler les dates de réunions en fonction des plannings des différents acteurs. De plus, pour certaines communes un temps plus ou moins long de réflexion a été nécessaire pour définir les actions à engager. Pour d'autres, des contraintes, comme par exemple le renouvellement du marché de prestation de la restauration, ont obligé à mettre en suspens l'accompagnement car l'équipe projet n'était pas assez disponible.

#### **• Demi-journées retour d'expérience en restauration collective**

En juillet 2014, une demi-journée sur la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines à destination des élus et des gestionnaires des cantines des 37 communes de la métropole a été organisée par Toulouse Métropole. L'ordre du jour de cette réunion était :

- Présentation de la politique nationale en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire (DRAAF Midi-Pyrénées) ;
- Enjeux sur le territoire : les retours des observations réalisées dans le cadre de l'accompagnement compostage (Toulouse Métropole) ;
- Point sur les exigences réglementaires par rapport au don alimentaire (DRAAF) ;
- Retour d'expérience de la cuisine centrale de Toulouse sur le don alimentaire (mairie de Toulouse).

Elle a été reproduite en avril 2017 avec des témoignages de gestionnaires de cantines ayant mis en place des actions, entre autres, sur les grammages.

#### **• Malette « Trop moche, mais trop bon »**

Toulouse Métropole a été sollicitée en 2014 par la structure CISALI pour participer à un projet sur la consommation de légumes par les enfants.

Le projet « Trop moche, mais trop bon » a été sélectionné dans le cadre de l'appel à projet national du Plan National de l'Alimentation 2014.

L'objectif du projet est de travailler sur le processus d'acceptabilité des légumes par les enfants de 6 à 11 ans. Il s'agit de construire un parcours ludo-pédagogique, en collaboration étroite avec les enfants, en abordant différentes thématiques et expériences autour des légumes. La finalité de ce projet a été la conception d'une mallette ludo-pédagogique intégrant tout un ensemble d'activités et différents parcours de sensibilisation. Toulouse Métropole a pris en charge son édition pour ses 37 communes et des formations ont été proposées fin 2017.

## 7.2 L'autocollant Stop Pub

L'autocollant Stop Pub a fait partie des premières actions lancées dans le cadre de ce Programme Local de Prévention des Déchets. En effet, dès juin 2013, les autocollants étaient disponibles à l'accueil des mairies et mairies annexes des 37 communes de la métropole. Depuis, d'autres acteurs ont participé à sa diffusion : la maison de l'environnement, CRIJ, CROUS, Unicité, Habitat Toulouse... Des demandes sont également venues d'habitants, de gestionnaires ou de syndic pour équiper l'ensemble des boîtes aux lettres d'un immeuble ou d'une résidence en Stop Pub.

En novembre 2016, 34 % des boîtes aux lettres de la métropole étaient équipées d'un Stop Pub, ce qui a permis d'éviter, depuis 2013, 969 t d'imprimés non sollicités.

Afin de connaître le taux d'équipement des boîtes aux lettres, nous avons réalisé en 2014, 2015 et 2016 une enquête téléphonique auprès de 600 foyers représentatifs de la métropole.

### Résultats de l'enquête téléphonique 2016

- **Q1 – Avez-vous indiqué sur votre boîte aux lettres que vous ne souhaitez pas recevoir d'imprimés publicitaires ?**  
34 % des personnes interrogées en 2016 ont répondu « Oui ». Ce taux est en constante augmentation depuis les premières données de 2012.
- **Q2 – Comment ?**  
62 % des personnes ayant indiqué qu'elles ne souhaitent plus recevoir de publicité, l'ont fait avec un autocollant Stop Pub. Cette part est en **augmentation** par rapport aux années précédentes. 29 % ont mis un mot qu'elles ont fait elles-mêmes.
- **Q3 – Où vous êtes-vous procuré cet autocollant ?**  
61 % l'ont récupéré en mairie et 20 % lors d'un évènement où cet autocollant était distribué.
- **Q4 – Et selon vous, cette mention sur votre boîte aux lettres est-elle respectée ?**  
64 % répondent « Oui, plutôt ». Cette valeur est constante depuis 2014.
- **Q5 – Pour quelle raison principale n'avez-vous pas indiqué sur votre boîte aux lettres que vous ne souhaitez pas recevoir d'imprimés publicitaires ?**  
La part de ceux qui répondent ne pas y avoir pensé est passé de 27 % en 2014 à 34 % en 2016, tandis que ceux qui répondent utiliser les publicités pour orienter leurs choix passent de 34 % à 30 %.
- **Q6 – Si on vous donnait un autocollant de type « Stop Pub », le colleriez-vous sur votre boîte aux lettres ?**  
37 % des personnes interrogées n'ayant pas encore de « stop Pub » répondent « Oui ». Ce chiffre est en **augmentation** depuis 2014 (30 %)

Il ressort donc de cette enquête que de plus en plus de personnes indiquent sur leur boîte aux lettres ne pas vouloir de publicité et que pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, plus d'un tiers est prêt à le faire si on leur fournit un autocollant ou si on leur rappelle comment s'en procurer un.

## 7.3 Communiquer et sensibiliser les habitants de Toulouse Métropole à la réduction des déchets

### 7.3.1 La communication générale

Depuis le début du programme une communication est déployée pour sensibiliser les habitants à la réduction des déchets. Toulouse Métropole a fait le choix d'une stratégie de communication se basant sur la transmission d'informations pratiques, d'astuces et autres solutions très concrètes pour aider les habitants dans leur quotidien. Cette stratégie se décline en plans de communication annuels, de la manière suivante :

- **Campagne d'affichage urbain** (panneaux « sucettes », station Vélo Toulouse, abribus) : Au total 4 campagnes (2013, 2014, 2015, 2017) dont 3 génériques et 1 sur l'annonce de la Disco soupe ;
- **Campagne d'affichage sur les camions bennes** (2015 et 2016) ;
- **Plan Média** : achat d'espaces dans la presse locale, sur Internet, au cinéma, sur les réseaux sociaux, pour relayer nos campagnes de communication, les animations de la SERD ;
- **Événementiels** : organisation d'actions pendant la SERD (2012, 2013, 2014, 2015, 2016), participation à de nombreuses manifestations sur la métropole tout le long de l'année (Toulouse A table, Semaine du Développement Durable, fêtes de la nature etc.) ;
- **Print** : Création de différentes éditions sur la réduction des déchets (livret de présentation du PLPD, guide de la prévention des déchets, guide de la réduction des déchets au bureau, guide du compostage individuel et collectif etc.). Transmission de plusieurs articles aux communes à destination des journaux communaux, dossier spécial et autres articles dans la presse de la collectivité (interne et externe) ;
- **Web** : Création d'une rubrique dédiée à la prévention des déchets et déclinaison pour chaque action, de solutions pour réduire ses déchets, animation sur les réseaux sociaux (Facebook et twitter) ;
- **Vidéo et cinéma** : Création d'une vidéo de lancement du PLPD et de restitution de la concertation. Création d'un spot (sur le réemploi, la réparation et la réutilisation) diffusé dans les cinémas de la Métropole (UGC Toulouse, CGR Blagnac, ABC Toulouse, Le Lumière de L'Union et Castelnau) en 2015 et 2016. Création d'une vidéo « Performance » autour de la création d'un jardin en lasagne avec les membres du réseau de référents de compostage collectif ;
- **Relations presse** : La SERD et la Semaine du Développement Durable ont été l'occasion, chaque année, d'annoncer nos animations et/ou de lancer nos campagnes et de faire le point sur les actions du PLPD auprès de la presse (dossiers de presse). Participation également à une émission spéciale « prévention des déchets » sur TLT (2013).

### Marché animation

Afin de poursuivre et développer les actions de sensibilisation, un marché de prestation a été monté avec deux lots :

- **Lot 1 animation événementiel**. Le prestataire assure la tenue du stand de Toulouse Métropole et la sensibilisation du public. En 2016, 16 interventions ont été réalisées et 1 776 personnes rencontrées.
- **Lot 2 animations en milieu scolaire et périscolaire**. 5 animations sont proposées d'une durée de 2h : « Ça déborde ! Pourquoi faut-il réduire nos poubelles ? », « Ça déborde ! Comment faire maigrir nos poubelles ? », « Déchets de cuisine : stop au gaspillage », « Du déchet au jardin : compostage et cycle de la matière », « Les débordements : des déchets particuliers à recycler ». Un atelier récup'art ainsi qu'un jeu de piste pour découvrir une ressourcerie sont également proposés.

En 2017, 48 animations ont été réalisées. Les demandes se font principalement sur les animations « déchets de jardin », « gaspillage alimentaire » et « récup'art ».

### 7.3.2 Création d'outils d'information et de sensibilisation

Afin de sensibiliser les habitants à la réduction des déchets, Toulouse Métropole a développé différents outils :

- **Une exposition de 8 kakémonos** présentant les actions du programme de prévention et les gestes pour parvenir à réduire ses déchets ;
- **4 modules ludiques** sur la réduction des déchets destinés à être des outils de sensibilisation et de questionnement explorant l'ensemble des bonnes pratiques en matière de consommation durable, de réduction et de gestion des déchets dans le quotidien d'une famille. Deux exemplaires de chacun des modules ont été produits ;
- **Un verre doseur** destiné à doser les pâtes, le riz, les céréales ou encore les légumes ;
- **Un livret pratique sur la réduction des déchets**, constitué de 9 fiches ;

L'exposition kakémono et les modules ludiques sont aussi bien utilisés en interne, que mis à disposition des communes et de tout autre acteur du territoire qui souhaiterait faire de la sensibilisation sur la réduction des déchets. Depuis 2014, l'exposition kakémono est sortie 176 jours et les modules 316 jours.

Les verres doseurs et le livret de la réduction des déchets sont distribués sur des évènementiels, mais également par des acteurs (par exemple le CROUS pour les verres doseurs) ou les communes (notamment pour les livrets de la prévention).

### 7.3.3 La semaine européenne de la réduction des déchets

Depuis 2013, Toulouse Métropole a réalisé des actions pour animer la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets sur son territoire. La SERD a été développée systématiquement sur un volet interne (sensibilisation des agents de la collectivité) et externe (sensibilisation du grand public). Chaque année nous avons essayé d'aborder une thématique différente et chaque SERD a été accompagnée d'un plan de communication média et hors média :

- **2012 - Compostage** : Des animations ont été proposées aux agents de la collectivité autour du compostage.
- **2013 - La collecte des textiles**. Une animation a été menée sur la place Saint Georges à Toulouse pour présenter la collecte des textiles qui venait d'être mise en place sur la métropole et faire connaître des acteurs de ce domaine (Le Relais, La Glanerie, Les aiguilleuses). L'annonce de l'animation a fait l'objet d'un plan média. Une collecte de textiles a été mise en place en interne pour les agents avec la tenue de stands d'information sur différents sites. Parallèlement, le 1<sup>er</sup> site de compostage en jardin public (jardin Royal) a été lancé. Une journée de sensibilisation aux suremballages a également été menée au sein de l'enseigne Monoprix (rue Alsace Lorraine à Toulouse). Enfin, cette semaine a permis de lancer la 1<sup>re</sup> campagne d'affichage sur le PLPD.
- **2014 - Gaspillage alimentaire**. Pour sensibiliser les habitants au gaspillage alimentaire, une disco soupe a été organisée sur les allées François Verdier. L'annonce de la disco soupe a fait l'objet d'un plan média et affichage. En interne à Toulouse Métropole a été lancé un concours de recettes zéro déchet pour les agents. Le réseau des référents de compostage collectif a été inauguré avec une 1<sup>re</sup> rencontre à cette occasion.
- **2015 - Réemploi, réparation, réutilisation**. Un spot parlant de réparation et de réemploi a été diffusé dans des cinémas de la Métropole (UGC Toulouse, CGR Blagnac, ABC Toulouse, Le Lumière de L'Union). Ce spot a été repris sur Internet et les réseaux sociaux (Allociné.fr, Dailymotion, Youtube, Clutch.fr, Bikini.fr, Facebook et Twitter). Une nouvelle campagne média et affichage (« Et si on réduisait au lieu de jeter ? Et si on répare au lieu de jeter ? » etc.) a été lancée et des bennes de collecte des déchets ont été équipées en panneaux d'affichage (30 bennes) pour relayer les campagnes de communication.
- **2016 - Rediffusion du spot sur le réemploi, la réparation et la réutilisation** au cinéma (UGC Toulouse, CGR Blagnac, ABC Toulouse, Le Lumière de L'Union et de Castelnau) et sur les réseaux sociaux (Allociné.fr, Dailymotion, Youtube, Clutch.fr, Bikini.fr, Facebook et Twitter). En interne, une enquête sur les usages du papier bureautique a été menée auprès des agents de la collectivité, pour les sensibiliser à la réduction du papier au bureau. La restitution des résultats s'est faite par un article sur l'Intranet de la Collectivité en « Une ».

## 7.4 Développer l'éco-exemplarité des services de Toulouse Métropole

### Déchets dangereux

Cette action lancée en 2013 par le service communal d'hygiène et de santé avait pour objectif d'optimiser la collecte des déchets dangereux produits par les services de la ville de Toulouse et de la métropole et d'organiser le stockage de ces produits de manière respectueuse de la réglementation et de l'environnement. L'organisation et les outils déployés sont toujours d'actualité et continuent à être utilisés par les services.

### Bouteilles d'eaux dans les salles de réunion

Jusqu'en 2013, des bouteilles d'eau de 50 cl étaient mises à disposition dans les salles de réunion du bâtiment Marengo Boulevard de Toulouse Métropole. Les salles de réunion des 4<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> étages ont été les premières à ne plus avoir de bouteilles d'eau, remplacées par la mise en place de fontaines à eau raccordées sur le réseau d'eau à proximité de ces salles. En 2015, c'est la salle Garonne qui a vu les bouteilles d'eau remplacées par des carafes d'eau.

### La réduction des impressions papier

Un travail a été amorcé en 2016 avec la direction des Moyens Généraux sur cette question. En effet cette direction gère le parc de photocopieurs de la métropole et de la ville de Toulouse. Ils ont observé une forte augmentation du nombre de copies réalisées, +6 % entre 2013 et 2015 (soit une augmentation de près de 2 400 000 photocopies pour un coût de 90 000 €). De plus la loi de transition énergétique pour la croissance verte, dans son article 79, impose aux collectivités territoriales de diminuer leur consommation de papier de 30 % avant 2020 en mettant un plan de prévention dans ce sens. À partir de septembre, un état des lieux des données disponibles a été réalisé. En novembre une enquête en ligne, diffusée sur l'intranet, a été faite auprès des agents des deux collectivités pour connaître leurs habitudes. Les résultats sont les suivants : sur les 394 répondants, 99 % impriment des documents et 85 % ont accès à un copieur couleur. On constate que les gestes de prévention cités dans l'enquête sont bien appliqués, mais qu'il existe des contradictions (96 % lisent leurs mails à l'écran mais 80 % les impriment).

Globalement, l'enquête a permis de mettre en évidence l'existence de procédures et d'habitudes qui engendrent des consommations de papiers, qu'il existe un accès large à l'impression couleur et que 25 % des agents impriment pour plus de confort et de clarté.

Ils existent déjà des pratiques de réduction mises en place mais aussi des marges de manœuvre possibles : diminution des formats et des brouillons. 87 % des agents ont recours à la dématérialisation.

Des besoins ont été exprimés en termes de formations aux outils informatiques et aux bonnes pratiques ainsi que des besoins en matériel (réseau, capacité de stockage, supports) permettant d'éviter les impressions.

### Eco manifestations

Toulouse Métropole est organisatrice de manifestations, évènements, festivals... Elle a donc développé une charte des éco-manifestations. Le festival de musique Rio Loco lui sert de laboratoire d'expérimentation. Depuis 2014 des actions sont menées pour réduire la production de déchets du festival. En plus d'un travail sur les invendus de la restauration (voir action D8), des expérimentations ont été menées sur les assiettes lavables et réutilisables :

- **2014** – une première expérimentation a été menée avec des restaurateurs volontaires. Le fait qu'aucune consigne n'ait été mise en place et que les assiettes sales étaient à déposer dans des sacs poubelles, a entraîné, une confusion et une perte importante d'assiettes.
- **2015** – suite à cette expérimentation peu satisfaisante, il a été décidé d'étudier sur l'édition 2015 les conditions dans lesquelles cette action pourrait être de nouveau mise en place.
- **2016** – l'opération assiettes lavables a été remise en place. Toutefois, le marché de gestion du village Rio Loco (qui a notamment en charge la partie restauration) ayant été notifié moins de 2 mois avant le début du festival, il n'a donc pas été possible de travailler cette action dans les conditions optimales. Le choix a été de mettre en place un stand de consigne et déconsigne d'assiettes, afin que les festivaliers volontaires puissent venir chercher une assiette et ensuite aller se faire servir chez les restaurateurs. Les résultats de cette opération sont modestes. Il y a eu seulement 600 assiettes d'utilisées. Une enquête avait été menée auprès de festivaliers ayant pris une assiette et d'autres n'en ayant pas pris. Les principales raisons qui expliquent que finalement peu de festivaliers aient pris une assiette sont qu'ils ne savaient pas que cette opération était en place (la communication déployée sur le festival n'a donc pas été efficace), ou qu'ils avaient bien vu la tente de consigne, mais qu'à ce moment-là ils ne savaient pas encore ce qu'ils allaient manger et donc s'ils allaient ou pas avoir besoin d'une assiette.
- **2017** – les assiettes lavables ont été proposées à l'ensemble des restaurateurs. 14 d'entre eux ont participé. Des assiettes de petite et grande taille et des barquettes (type barquettes à frites) ont été fournies aux restaurateurs. Ces derniers demandaient la consigne au moment de l'achat du repas, la déconsigne se faisait dans 3 stands séparées afin de ne pas demander aux restaurateurs de gérer la vaisselle sale. Au total, c'est l'équivalent de 7 450 contenants qui ont été utilisés et 132 kg de déchets évités.

## 7.5 Promouvoir le réemploi, la réutilisation et la réparation

### 7.5.1 La collecte des textiles usagés

2013 a été l'année de lancement de la collecte des textiles usagés sur le territoire de la métropole. Afin de compléter les points d'apports déjà existants et d'atteindre les recommandations d'Eco-TLC d'un point de collecte pour 2000 habitants, un marché d'insertion, avec comme activité support la collecte des textiles, a été lancé et attribué à l'entreprise Le Relais.

Un travail conjoint a été mené avec les différents services de la Direction Déchets et Moyens Techniques, les pôles territoriaux, les communes et Le Relais pour définir les points d'implantation des bornes de collectes.

Au 31/12/2016 il y avait 406 points de collecte sur la métropole, 1897 tonnes de textiles ont été collectées, soit près de 6 000 tonnes depuis le début de l'opération.

Ces textiles collectés par Le Relais sont orientés vers le centre de tri de Marciac, 61 % vont vers du réemploi, 38 % vers du recyclage (chiffons d'essuyage, isolant maison) et 1 % est éliminé.

Le développement de cette collecte, en collaboration avec Le Relais a permis de créer 9 emplois en insertion et 2 CDI (encadrants).

## 7.5.2 La ressourcerie

Depuis 2011, Toulouse Métropole soutient le chantier d'insertion La Glanerie et travaille avec pour développer le réemploi sur ses déchèteries. La convention de soutien a été renouvelée en 2014 et 2017.

La Glanerie a mis en place des valoristes sur 6 déchèteries de la Métropole pour récupérer des objets pouvant avoir une deuxième vie avant que les personnes ne les jettent dans les bennes. Ces objets sont ensuite nettoyés et remis en état dans les ateliers de la Glanerie et revendus dans l'une des deux boutiques. Ce travail a permis de détourner, depuis le début, 719 tonnes de déchets des bennes des déchèteries. Les tonnages collectés chaque année sont en constante augmentation.

## 7.5.3 Collectes solidaires des déchets d'équipements électriques et électroniques

Depuis 2015, Toulouse Métropole en partenariat avec les éco organismes Eco-système et Envie 31 organise des collectes préservantes d'équipements électriques et électroniques sur Toulouse. Tous les équipements collectés passent par une structure de l'économie sociale et solidaire (en l'occurrence Envie 31) pour être triés en 2 catégories: ceux qui peuvent être réemployés et ceux qui doivent être démantelés et recyclés.

Les collectes se font sur 8 emplacements différents sur Toulouse en roulement. En 2016, les 34 collectes organisées ont permis de collecter 27 t d'objets et sur le premier semestre 2017, les 20 collectes réalisées ont permis la collecte de plus de 38 tonnes d'équipements.

## 7.5.4 Autres actions de sensibilisation

En 2015, pour poursuivre la sensibilisation des habitants à cette thématique, un des visuels de la campagne d'affichage a été fait sur la notion de réparation. Un spot pour le cinéma a été réalisé et diffusé dans des cinémas de la métropole, sur Internet et les réseaux sociaux. Ce spot a de nouveau été diffusé en 2016. Au total, l'audience estimée pour les 2 campagnes (2015 et 2016) est de 145 528 personnes pour le cinéma et 544 150 personnes sur Internet et les réseaux sociaux.

En 2016, à l'occasion de la semaine du développement durable, des « Troc box » ont été mises en place dans 3 bâtiments de la métropole et de la ville de Toulouse. De vieilles armoires en bois destinées à être jetées ont été récupérées auprès du service du Patrimoine de la métropole. Elles ont été customisées par le collectif d'artistes Mano Facto. Elles ont été déployées pendant une semaine sur les 3 sites.

## 7.6 Sensibiliser les professionnels à la prévention des déchets

### Redevance spéciale

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la redevance spéciale est effective sur le territoire de la métropole. Une équipe dédiée à la rencontre avec les producteurs non ménagers, l'identification de leurs besoins, le suivi des conventions et de la facturation, a été mise en place. À chaque fois que les enquêteurs rencontrent un producteur non ménager, ils en profitent pour le sensibiliser à la réduction de ses déchets.

# 8.

## BILAN DES ACTIONS DE VALORISATION DES DÉCHETS

### • Plan de relance sur la collecte du verre et des emballages recyclables

En partenariat avec CITEO, Toulouse Métropole a accéléré son programme d'installation de récup'verre en 2016 afin d'augmenter le maillage de son territoire en bornes à verre.

Pour rappel, la loi Grenelle 2 fixe un objectif national de recyclage de 75 % des emballages ménagers (acier, aluminium, papier, carton, verre et plastique), ce taux est à 67 % aujourd'hui. Le programme de densification des récup'verre sur la Métropole accompagné d'une augmentation significative des quantités collectées, doit participer à l'atteinte de cet objectif.

Avec les 414 nouveaux récup'verre et avec un parc total de 1 635 points d'apport volontaire à disposition des habitants, les premiers résultats en 2016 montrent une progression significative de près de 10 % de verre collecté depuis 2014. Avec ces résultats, tout porte à croire que la métropole atteindra progressivement les 30 % dans les années à venir, remplissant ainsi ses objectifs. Une vaste campagne de communication et de nombreuses actions de sensibilisation auprès des riverains, ont été conduites tout le long de ce déploiement.

En 2017 ce travail de relance de la collecte séparée des emballages ménagers a été poursuivi avec une communication sur les emballages en métal et en plastique.



- **Mise en place des filières  
à Responsabilité Elargie de Producteurs**

La Responsabilité Elargie du Producteur (REP) s'inspire du principe du «pollueur-payeur». Le dispositif de REP implique que les acteurs économiques (fabricants, distributeurs, importateurs) qui mettent sur le marché des produits générant des déchets, prennent en charge tout ou partie de la gestion de ces déchets.

Plusieurs filières REP existent. Toulouse Métropole les met en œuvre sur ses déchèteries. Depuis 2007, les déchetteries ont progressivement été équipées de caissons pour la collecte de déchets d'équipement électriques et électroniques. Les filières pour les déchets d'éléments d'ameublement et les déchets chimiques des ménages sont également présentes sur les déchèteries de la Métropole et celles de DECOSET.

# 9.

## ACTIONS DÉVELOPPEMENT DURABLE MENÉES SUR LE TERRITOIRE

### 9.1 DECOSET Territoire labellisé « Zéro déchet Zéro gaspillage »

DECOSET a été lauréat en novembre 2015, de l'appel à projet « territoire zéro déchet zéro gaspillage » lancé par le ministère de l'environnement et du développement durable et a choisi de contractualiser avec l'ADEME sous la forme d'un contrat d'objectifs déchets et économie circulaire (CODEC).

DECOSET a mené entre juillet et novembre 2016 une étude de préfiguration du CODEC.

Les 3 indicateurs contractuels du CODEC définis avec l'ADEME pour les années 2017 à 2019 sont :

- Baisse de -1,5 % par an des déchets ménagers et assimilés ;
- Mise en œuvre de 3 démarches d'écologie industrielle et territoriale (ETIT) ;
- Baisse de -1,4 % par an des ordures ménagères résiduelles entre 2017 et 2019.

Le plan d'actions défini par DECOSET est le suivant :

- **Réaliser une étude initiale :**
  - Description du tissu industriel, économique et agricole local en lien avec la gestion des déchets, ou susceptible d'utiliser les produits issus de la valorisation des déchets ;
  - Identification du point 0 de chaque action ;
  - Définition des indicateurs de suivi ;
- **Renforcer le rôle fédérateur du Syndicat :**
  - Création et gestion d'une base de données ;
  - Appui aux EPCI qui n'ont pas les moyens de recruter un animateur à temps complet, par le biais d'un animateur/coordonateur, l'objectif étant que tous les EPCI soient engagés à terme dans un PLPDMA ;
  - Développement d'actions et d'outils de communication, appui aux actions de communications des EPCI adhérents ;
- **Soutenir une politique innovante et mettre en œuvre une démarche itérative de recherche de solutions :**
  - « Club innovation déchets » suivi par un spécialiste de l'innovation pendant trois ans, émergence de projets s'inscrivant dans une démarche d'économie circulaire ;
  - Zéro déchet non dangereux en centre de stockage: renforcement de la complémentarité des deux incinérateurs pendant les arrêts techniques et les pannes, recherche de solutions d'optimisation de l'adéquation entre réponse aux besoins de chaleur et production d'électricité ;
  - Dématérialisation intégrée de la totalité de la chaîne comptable amont/aval ;
- **Renforcer la maîtrise et la transparence des coûts de traitement :**
  - Suivi des coûts de traitement au moyen de Compta-Coût et animation d'un groupe de suivi du remplissage de la matrice des coûts par ses adhérents ;
  - Communication sur le coût du service public de gestion des déchets ;

## 9.1 Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de Toulouse Métropole

En 2012, Toulouse Métropole a adopté son premier plan d'actions en faveur du climat et en a fait un projet de développement durable de Toulouse Métropole pour lutter contre le changement climatique.

**Le Plan Climat comportait 7 cibles prioritaires :**

- Atteindre la sobriété énergétique, développer les énergies renouvelables ;
- Valoriser et développer les mobilités durables pour les personnes et les marchandises ;
- Réduire la précarité énergétique des personnes au revenu modeste ;
- Produire des bâtiments à haute performance énergétique et climatique ;
- Généraliser les démarches d'urbanisation durable sur l'ensemble du territoire ;
- Préserver les ressources naturelles et agricoles, réduire l'impact des activités ;
- Impliquer tous les acteurs du territoire, mobiliser tous les moyens d'action nécessaires.

Ce premier plan se déclinait en plus de 80 actions et comportait un programme sur l'administration exemplaire : les résultats sont positifs. En effet, plus de 80 % des actions sont engagées. Des actions phares et innovantes ont été mises en œuvre : Défi Familles énergie positive (1<sup>re</sup> collectivité de France en nombre de participants), extension du réseau de chaleur urbain (prix écoréseau Amorce), atelier solidaire d'Empalot, démarche Agil'T avec les entreprises, 2 écoquartiers labellisés, etc. En 2015, Toulouse Métropole a été lauréate de l'appel à projet national « Territoire à énergie positive pour la croissance verte ». La signature du Ministère de l'Environnement est intervenue en septembre 2016.

En 2016 la révision de ce plan d'action a été engagée afin de le faire évoluer et de correspondre aux nouveaux objectifs définis par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte et aux nouveaux enjeux du territoire.

L'élaboration du nouveau PCAET a été engagée en avril 2016. Des diagnostics pertinents ont été produits et finalisés et une double concertation a été mise en œuvre : en interne, auprès des services et des élus concernés ; en externe auprès des citoyens, des entreprises et des acteurs du territoire.

Le PCAET métropolitain est élaboré en intégrant quatre finalités :

- atténuer l'impact des activités sur le territoire sur le climat, principalement en termes de réduction des émissions de GES ;
- adapter le territoire métropolitain aux dérèglements climatiques ;
- améliorer la qualité de l'air sur le territoire ;
- promouvoir un développement économique et social respectueux de ces trois engagements.

L'objectif premier de « moins 40 % » d'émissions de GES du nouveau PCAET est ambitieux pour Toulouse Métropole mais nécessaire pour assurer son engagement planétaire, une animation lisible et fiable du territoire et le maintien du bien vivre des Métropolitains.

Il s'ensuit donc que la transition climatique doit être un facteur du développement de cette attractivité et du bien-être des habitants et des salariés du territoire. Inversement, le bien-être à Toulouse Métropole passe par l'innovation économique et écologique : Toulouse Métropole souhaite faire de l'attractivité économique du territoire, un atout du Plan Climat via notamment l'expérimentation de l'économie circulaire et le développement d'une filière de services climatiques, afin de faire de la métropole, un pôle d'excellence sur le climat à l'échelle européenne.

Au-delà du chiffre de moins 40 %, la vision pour 2030 de Toulouse Métropole est donc celle d'« une éco-métropole vivante ».

À partir du diagnostic territorial, de l'évaluation du précédent PCET, des travaux des premières rencontres citoyennes et de la consultation en ligne, Toulouse Métropole a identifié les modes d'interventions à privilégier et les domaines d'action relevés comme prioritaires. Toulouse Métropole a fixé pour chacun une ambition mesurable pour 2030.

Cette stratégie est ainsi décomposée en 6 axes stratégiques: 5 axes centrés sur les compétences ou politiques publiques, 1 axe interne ou relatif à la collectivité exemplaire :

### Axes « politiques publiques » :

1. Assurer le bien vivre dans l'éco-métropole : amplifier massivement l'action sur la rénovation des logements et la qualité des aménagements ;
2. Rendre du temps aux Métropolitains : favoriser l'éco-mobilité ;
3. Développer une stratégie plus locale des productions et des consommations d'énergies renouvelables ;
4. Entreprendre, produire, et consommer durablement dans une ville intelligente ;
5. Toulouse Métropole : animatrice territoriale de la transition énergétique.

**Le programme local de prévention des déchets est intégré dans l'axe 4.**

## Les suites de la démarche

### 1. Élaboration du plan d'actions 2017-2020

Sur la base de la stratégie adoptée en Conseil de Métropole, les élus et les services de Toulouse Métropole continueront à travailler pour définir les fiches « objectifs » de chaque axe et pour construire le Plan d'Actions opérationnel, ainsi que le dispositif de suivi et d'évaluation.

Le PCAET sera étroitement conçu et mis en œuvre avec les acteurs du territoire.

Un bilan intermédiaire est obligatoire au bout de ses trois premières années.

Le PCAET global devra être intégré annuellement au rapport de développement durable.

### 2. Le plan d'actions 2021-2030

Le Plan d'actions élaboré en 2017 comportera les actions à poursuivre ou renforcer sur la décennie suivante. Mais ce programme pourra comporter également des actions, voire des orientations nouvelles.

**PLAN CLIMAT**

.....  
**TOULOUSE MÉTROPOLE**

*En actions!*

# 10.

## ATOUTS ET FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES POUR TOULOUSE MÉTROPOLE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

Atouts	Faiblesses
<p><b>Contexte du territoire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Richesse de la vie associative et culturelle (vecteur pour la sensibilisation) qui évolue dans le domaine de l'environnement ou dans les activités de réemploi / réparation / éco-jardinage / alimentation / compostage de proximité: associations nouant des partenariats pour mettre en place des actions de prévention et de sensibilisation</li> <li>• Baisse de la production de déchets ménagers et assimilés (DMA) depuis 2010: -1,7 %</li> <li>• Des données précises sur le contenu des poubelles collectées par Toulouse Métropole et sur les gisements d'évitement grâce à une caractérisation réalisée en 2012 puis en 2016</li> <li>• Mise en place de la redevance spéciale en 2016 sur une partie des producteurs non ménagers</li> <li>• Déchèterie professionnelle avec accès payant et autres sites non autorisés aux professionnels</li> </ul> <p><b>Prévention</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un 1<sup>er</sup> Programme local de prévention déjà élaboré par Toulouse Métropole et des moyens humains dédiés</li> <li>• Plusieurs services de Toulouse Métropole engagés dans des actions de prévention (service hygiène: prévention et amélioration des conditions de collecte des DTQD produits par les services - service développement durable: charte des éco-manifestations, travail sur l'éco-exemplarité; travail sur la réduction de la consommation des papiers);</li> <li>• Des actions historiques autour du compostage avec un potentiel de développement considérable avec un accompagnement dédié, des formations, une dynamique d'information et de mise en relation des acteurs: compostage individuel, compostage partagé en jardin public, compostage en pieds d'immeubles, compostage dans des écoles et structures éducatives</li> <li>• Des établissements scolaires déjà engagés dans des projets de lutte contre le gaspillage alimentaire et de gestion des biodéchets avec un accompagnement spécifique proposé par Toulouse Métropole aux communes</li> <li>• Des manifestations culturelles utilisées comme relais de communication</li> <li>• Une communication déployée pour sensibiliser les habitants à la réduction des déchets depuis plusieurs années</li> <li>• Des outils de sensibilisation déjà en place: utilisable dans le cadre de manifestations ou proposés aux communes</li> <li>• Plusieurs partenariats mis en œuvre pour réaliser des actions: fédération des restaurateurs, DRAAF, Museum d'histoire naturelle...</li> <li>• Un partenariat bien développé avec La Glanerie</li> </ul>	<p><b>Contexte du territoire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 37 communes et une population inégalement répartie</li> <li>• Des typologies d'habitat variées sur le territoire avec une communication et des actions à adapter</li> <li>• Des entreprises difficiles à mobiliser sur la problématique déchet</li> <li>• Une collaboration interservices difficile liée à un effectif très important, aux priorités différentes des services, des services parfois communs entre Toulouse Métropole et Toulouse</li> </ul> <p><b>Prévention</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Collecte des déchets verts et des encombrants en porte-à-porte sur certaines communes</li> <li>• Arrêt des aides de l'ADEME pour la mise en œuvre des actions de prévention</li> <li>• 1 équipe restreinte dédiée au compostage au sein de l'équipe prévention de TM: nécessité de relais terrain notamment pour le développement du compostage partagé</li> <li>• Un réseau de partenaires et de relais locaux à étoffer</li> </ul>

Opportunités	Menaces
<p><b>Contexte du territoire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une population réceptive aux messages de prévention</li> <li>• Des données de base sur le comportement des habitants de Toulouse Métropole et leur intérêt pour certaines actions de prévention (suivi notamment de l'usage des composteurs individuels sur plusieurs années)</li> <li>• Des associations dynamiques sur le territoire</li> <li>• Une prédominance d'habitations individuelles sur toutes les communes hors Toulouse et Blagnac (fort potentiel de développement du compostage individuel)</li> <li>• Une forte proportion d'entreprises du secteur tertiaire et des administrations qui pourront donner de l'ampleur aux actions d'éco-exemplarité</li> <li>• Une émulation régionale et territoriale avec le plan régional de gestion des déchets (en cours d'élaboration) et le PLPDMA de DECOSET</li> </ul> <p><b>Prévention</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Niveau de déchets verts très élevé (1/3 des DMA), présentant un levier important de réduction en termes de DMA</li> <li>• Une cuisine centrale sur Toulouse engagée dans le gaspillage alimentaire et partenaire</li> <li>• Plusieurs communes souhaitant s'engager dans des démarches de lutte contre le gaspillage alimentaire et la gestion de leurs biodéchets</li> </ul>	<p><b>Territoire et population</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• De nombreux « nouveaux arrivants » du fait d'un flux migratoire important</li> <li>• Un développement urbain important avec une forte croissance des logements, notamment sur la périphérie toulousaine</li> <li>• En 10 ans la superficie des grandes surfaces alimentaires a augmenté de 55 %</li> </ul> <p><b>Prévention</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La prévention des déchets est une thématique encore récente et peu connue du grand public</li> <li>• Peu d'acteurs locaux impliqués ou communiquant peu sur leurs actions</li> </ul>

# 11. CONCERTATION

## 11.1 Concertation citoyenne dans le cadre du Plan Climat Énergie Territorial de Toulouse Métropole

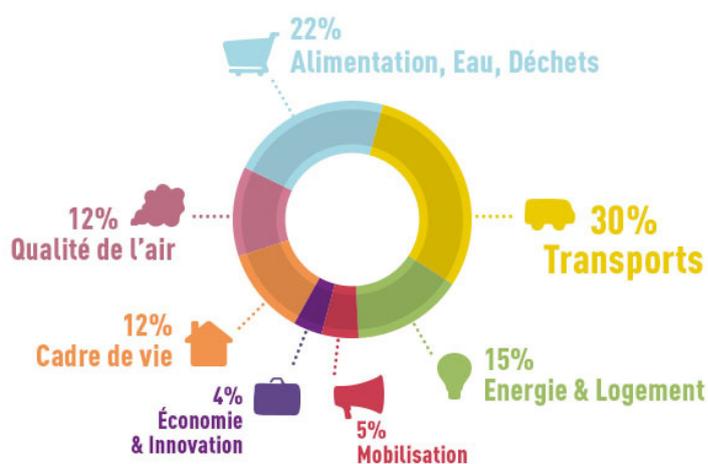
Une concertation citoyenne a été menée par Toulouse Métropole dans le cadre du Plan Climat afin de connaître les attentes et les propositions des habitants et des acteurs du territoire sur différentes thématiques. Cette concertation s'est composée :

- De 2 rencontres citoyennes réalisées les 12 décembre 2016 et 6 mars 2017
- D'une consultation citoyenne sur internet.

Pour cette dernière les citoyens, les associations, les professionnels étaient invités à faire part de leur avis et solutions pour construire ce Plan Climat et à s'exprimer sur 7 thématiques :

- Énergie et logement – objectif : faire baisser la facture
- Transports - bouger en mode propre
- Alimentation, eau, déchets - objectifs : nouveaux modes de vie
- Qualité de l'air - santé
- Cadre de vie - plus de bien-être, moins d'effet sur le climat
- Économie et innovation - vers une croissance verte
- Mobilisation - agir ensemble

### >> Répartition par thématique



176 contributeurs ont mis en ligne près de 300 contributions. Ce sont principalement les citoyens (83 %) qui ont participé à cette consultation. Les contributions provenaient essentiellement de Toulouse (88 %). Les thématiques qui ont principalement mobilisé sont le transport (30 %), l'alimentation, eau et les déchets (22 %).

Figure 20 - Répartition de la contribution à la consultation citoyenne du Plan Climat de Toulouse Métropole, par thématique

Sur les 55 contributions dans la catégorie Alimentation, Eau, Déchets, la quasi-totalité portaient sur la question des déchets et principalement sur le compostage et le tri à la source des biodéchets. Ci-après quelques exemples de contributions :

### Plus de composteurs

« Les composteurs dans 3 jardins publics du centre-ville de Toulouse sont victimes de leur succès !!! »

« Pourquoi ne pas continuer à développer les composteurs dans les autres jardins publics ?? »

« Pourquoi ne faire cela que dans un quartier de Toulouse »

« Quel gâchis de refréner l'engouement des gens ... »

« Les incinérateurs continuent de brûler de l'eau (déchets organiques). »

« Une belle initiative à étendre partout où c'est possible !!! et c'est possible ! »

### Réduire les déchets ménagers

Bonjour,

Bien qu'il y ai déjà dans certains jardins municipaux et FabLab des composteurs, il devrait y en avoir plus. Comme les recycleurs de verres, il devrait y en avoir à maximum 200 m d'une habitation. Surtout près des immeubles qui n'ont pas la possibilité de composter, pas forcément pour faire du compost mais surtout pour réduire ses déchets, cela pourrait aussi contribuer à des rencontres autour de ce lieu. Il y a énormément de bande d'herbe près d'immeuble, devant des immeubles, à proximité de petites places, ils pourraient être placés là, avec seulement une ouverture pour mettre les déchets et cadenassés pour qu'il n'y ai pas d'abus ou de dégradations. Après la première année écoulée, les gens qui le veulent et qui auront participé pourront récolter les fruits de leurs travaux. Cela pourrait être encadré par un employé municipal, mais je pense qu'un bénévole sera plus simple à trouver pour organiser ce genre de chose. La collecte du compost pourra se faire à des jours bien précis et les gens pourront se rencontrer et échanger, cela créera un vrai moment de partage.

Merci pour votre lecture.

### Parler du zéro déchet

Encourager le zéro déchet :

1/ des composteurs au pied des immeubles (ou d'un groupe d'immeubles) pour que les habitants puissent y déposer leurs épiluchures et autres déchets organiques. Tester et expliquer...

2/ sensibiliser les commerçants: il faut qu'ils demandent aux clients s'ils veulent les emballages. Voulez-vous un sac? (au marché, à la boulangerie), la réponse sera peut-être non. Sur le marché St Cyprien, une fromagère a insisté en me disant que son sac était biodégradable, alors qu'il est fait en plastique recyclé ce qui n'a juste rien à voir;)

3/ expliquer pourquoi il faut produire moins de déchets. Les gens pensent que le plastique est recyclé, il faut leur expliquer que ce n'est qu'une infime partie. On voit revenir des bouteilles de lait non recyclable dans les supermarchés, il faut les boycotter - mais donc il faut expliquer, informer.

Aussi produire un flyer qui explique comment produire moins de déchets: utiliser toujours ses propres sacs, acheter ses fruits et légumes en vrac, acheter des savons et non des gels douches, acheter des choses en verre et non en plastique, etc. D'une manière générale, le verre se recycle à l'infini, pas le plastique, donc il faut dire qu'à choix égal il faut choisir le verre.

4/ taxer les habitants selon le poids de leurs poubelles (au moins dans les habitations individuelles).

5/ produire les résultats de façon pédagogique: en 1 an, l'agglomération produit XX kg de déchets en moins

6/ avoir une campagne du type: être écolo, c'est pas que pour les bobos!! En gros, il faut que les gens comprennent que la santé / l'écologie / le porte-monnaie vont la plupart du temps dans le même sens....(à l'exception de la nourriture bio, mais on peut manger local c'est aussi bien et pas plus cher).

### Composteurs municipaux

1 à 2 composteurs municipaux / quartier, à installer à côté des bornes de récupération du verre par ex à usage des particuliers, des entreprises, des écoles..., compost qui pourrait être récupéré ensuite pour l'entretien des espaces verts publics

Des interviews ont également été menées auprès des communes de la métropole. 20 communes déclarent mener des actions sur les déchets. Outre les actions sur le tri, les communes annoncent des actions sur le gaspillage alimentaire en restauration scolaire ou encore le compostage des biodéchets des cantines.

## 11.2 Concertation des acteurs du territoire dans le cadre du « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » de DECOSET

Dans le cadre de son action « Territoire Zéro Déchets Zéro Gaspillage », DECOSET mène un travail d'accompagnement des collectivités adhérentes (dont Toulouse Métropole) à la mise en œuvre d'une PLPDMA sur leur territoire. Dans ce cadre DECOSET a organisé le 27 novembre 2017 une réunion de concertation entre les EPCI et les acteurs du territoire, principalement associatifs. L'objectif de cette réunion était d'échanger et de recueillir notamment :

- Les sentiments des acteurs et partenaires sur le travail réalisé ;
- Le positionnement des acteurs dans la démarche prévention ;
- Leur volonté de participer et de s'inscrire dans la démarche .

## 11.3 Défi Famille Zéro Déchet

Les services de Toulouse Métropole ont été sollicités pour intervenir dans le projet Défi Famille Zéro Déchets porté par une habitante de Colomiers. Ce défi va concerner une vingtaine de familles coloméraines. Ce sera l'occasion pour les services de Toulouse Métropole de comprendre les mécanismes qui font que les familles adhèrent ou pas à des gestes de réduction des déchets et quels outils Toulouse Métropole pourrait apporter pour faciliter la conversion des habitants vers le zéro déchet.

Même si cela ne concerne qu'un nombre restreint d'habitant, le travail sera qualitatif puisque les services de Toulouse Métropole auront l'occasion de discuter avec les participants lors de différents ateliers organisés.

# INDEX DES FIGURES ET TABLEAUX

<b>Figure 1</b> - Carte de Toulouse Métropole .....	5
<b>Figure 2</b> - Répartition de la population de Toulouse Métropole par tranche d'âge et comparaison à différents référentiels (source INSEE) .....	7
<b>Figure 3</b> - Pôles de proximités de Toulouse Métropole .....	13
<b>Figure 4</b> - Fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles.....	13
<b>Figure 5</b> - Fréquence de collecte des recyclables secs des ordures ménagères (hors verre) .....	14
<b>Figure 6</b> - consignes de tri des recyclables secs (hors verre) sur Toulouse Métropole .....	14
<b>Figure 7</b> - consignes de tri des emballages en verre sur Toulouse Métropole.....	14
<b>Figure 8</b> - Localisation des déchèteries de Toulouse Métropole et de DECOSET .....	15
<b>Figure 9</b> - répartition de la Zone A et de la Zone B sur DECOSET.....	16
<b>Figure 10</b> - Installations de traitement des déchets gérées par Toulouse Métropole ou DECOSET.....	17
<b>Figure 11</b> - Situation de la production d'ordures ménagères et assimilées sur TM par rapport à différents référentiels (source SINOE) en 2015.....	20
<b>Figure 12</b> - Part des recyclables collectés séparément (emballages, papiers et verre) dans les OMA .....	21
<b>Figure 13</b> - Évolution des modes de traitement des déchets sur Toulouse Métropole .....	23
<b>Figure 14</b> - Taux de valorisation matière .....	24
<b>Figure 15</b> - Projection de la production de Déchets Ménagers et Assimilés .....	24
<b>Figure 16</b> - Composition moyenne de la poubelle d'ordures ménagères résiduelle d'un habitant de Toulouse Métropole en 2016 .....	25
<b>Figure 17</b> - Composition des recyclables secs des ordures ménagères d'un habitant de Toulouse Métropole en 2016 .....	26
<b>Figure 18</b> - Campagne de communication sur les emballages recyclables .....	46
<b>Figure 19</b> - Campagne de communication sur le verre .....	46
<b>Figure 20</b> - Répartition de la contribution à la consultation citoyenne du Plan Climat de Toulouse Métropole, par thématique .....	53
<b>Tableau 1</b> - Population INSEE en vigueur au 1er janvier 2017 .....	6
<b>Tableau 2</b> - Structure des ménages sur Toulouse Métropole (source INSEE) .....	7
<b>Tableau 3</b> - Répartition des logements sur Toulouse Métropole (source INSEE) .....	8
<b>Tableau 4</b> - Résidences principales selon le statut d'occupation sur Toulouse métropole (source INSEE) .....	9
<b>Tableau 5</b> - Revenu médian disponible et part des ménages fiscaux imposés sur Toulouse Métropole .....	9
<b>Tableau 6</b> - Synthèse des principales caractéristiques de Toulouse Métropole .....	12
<b>Tableau 7</b> - Répartition des compétences entre Toulouse Métropole et DECOSET .....	16
<b>Tableau 8</b> - Évolution de la production de déchets de 2010 à 2016 par flux sur la métropole .....	19
<b>Tableau 9</b> - Évolution de la production de déchets par habitants de la métropole par flux de 2010 à 2016 .....	19
<b>Tableau 10</b> - Focus sur la production de déchets verts sur la métropole.....	21
<b>Tableau 11</b> - Focus sur les encombrants sur la métropole.....	22
<b>Tableau 12</b> - Tonnages collectés sur les déchèteries gérées par Toulouse Métropole .....	22
<b>Tableau 13</b> - Composition de la poubelle d'ordures ménagères résiduelles par zone d'analyse .....	26
<b>Tableau 14</b> - Composition de la poubelle de recyclables secs (hors verre) par zone d'analyse .....	26

A yellow dotted line graphic that starts as a horizontal line, then turns 90 degrees down to form a vertical line, and then turns 90 degrees left to form a horizontal line.

**Toulouse Métropole**

6, rue René-Leduc  
31505 Toulouse cedex 5

[www.toulousemetropole.fr](http://www.toulousemetropole.fr)

toulouse  
métropole

en grand !

PROGRAMME LOCAL  
DE PRÉVENTION  
**DES DÉCHETS  
MÉNAGERS  
ET ASSIMILÉS**

PROJET  
**Plan d'actions  
2018 > 2024**

toulouse  
métropole

en grand !





## AVANT PROPOS



La volonté de Toulouse Métropole est de faire un **PLAN D' ACTIONS 2018-2024** qui évolue dans le temps en fonction des opportunités qui se présenteront pour développer de nouvelles actions non planifiées initialement.

Dans un premier temps le plan d'actions ne comprendra que les actions déjà engagées ou en cours de construction.



# LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS DE TOULOUSE MÉTROPOLE

## INTRODUCTION

Après un premier plan d'actions de 5 ans (2012-2017) qui a permis une diminution de 19 kg la production d'ordures ménagères et assimilées de ses habitants, Toulouse Métropole souhaite poursuivre son action et répondre à ses obligations de mise en place d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

Ce nouveau plan d'actions prévoit la poursuite d'actions déjà engagées dans le précédent programme : compostage individuel, en gestion partagée, en restauration collective, lutte contre le gaspillage alimentaire, stop pub, collecte des textiles usagés, animations scolaires... ; et le développement de nouvelles actions pour répondre aux objectifs de réduction des collectes de déchets verts et d'encombrants en porte à porte et des déchets apportés en déchèteries.

Ce nouveau plan d'actions se compose de 6 axes :

**Axe A – Biodéchets – Lutter contre le gaspillage alimentaire**

**Axe B – Biodéchets – Proposer à chaque habitant une solution pour trier ses biodéchets**

**Axe C – Favoriser la gestion in situ des déchets verts et promouvoir le jardinage écologique**

**Axe D – Poursuivre l'éco-exemplarité de Toulouse Métropole et des communes adhérentes**

**Axe E – Donner une deuxième vie aux objets**

**Axe F – Faciliter l'adhésion aux gestes de réduction des déchets**

### Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) de quoi parle-t-on ?

Il s'agit des déchets produits par les ménages et composés des ordures ménagères, des emballages et papiers, du verre, des déchets verts, des encombrants et des déchets déposés en déchèteries.

## OBJECTIFS



### Objectifs qualitatifs

- Sensibiliser les habitants à la réduction des déchets
- Faire émerger des actions sur le territoire
- Développer des relais et des partenariats

### Objectifs quantitatifs

- -11 % de DMA/hab en 2024 par rapport à 2010, soit une production de 420 kg/habitant. Objectif basé sur les objectifs du plan régional de prévention et de gestion des déchets d'Occitanie qui prévoit -13 % en 2025.

## INDICATEURS ET PARAMÈTRES DE SUIVI DE L'AXE



### Évolution de la production d'ordures ménagères et assimilées par habitant par rapport à 2010

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Résultats	-5%	-	-	-	-	-	-	-

### Évolution de la production de déchets ménagers et assimilés par habitant par rapport à 2010

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectifs	-	-	-1%	-3 %	-5 %	-7 %	-9 %	-11 %
Résultats	- 1 %	-	-	-	-	-	-	-

### Effectif de l'équipe projet (ETP : équivalent temps plein) travaillant sur la prévention des déchets

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Résultats	5,4 ETP	-	-	-	-	-	-	-

### Coût de la prévention des déchets rapporté à chaque habitant

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Résultats	0,9 €	- €	-€	- €	- €	- €	- €	- €

### Population SINOE (nombre d'habitants sur Toulouse Métropole)

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Résultats	774 336	-	-	-	-	-	-	-

# AXE A

## BIODÉCHETS\* – LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

En France, 10 millions de tonnes de produits alimentaires pour l'alimentation humaine sont perdus ou gaspillés chaque année. Ces pertes se répartissent à :

- 32% sur la production
- 21% sur la transformation
- 14% sur la distribution
- 33% sur la consommation

En plus de représenter un prélèvement inutile de ressources, des émissions de CO<sub>2</sub> et des pertes financières, le gaspillage alimentaire soulève des préoccupations éthiques.

C'est pourquoi les pouvoirs publics ont décidé de faire de l'année 2014 une année européenne de lutte contre le gaspillage alimentaire. Au niveau français, un pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire a été signé en 2013 et a été renouvelé en 2016. La lutte contre le gaspillage alimentaire a également été intégrée au Plan National pour l'Alimentation et au Programme National de Prévention des Déchets.

C'est dans ce cadre à la fois réglementaire et d'actions nécessaires que Toulouse Métropole s'est engagée depuis 2014 dans la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Un bilan a été fait sur le travail déjà réalisé par la métropole sur le sujet afin de définir un nouveau plan d'actions. Des partenaires pouvant relayer les messages de lutte contre le gaspillage et les associer à d'autres messages sur l'alimentation et la nutrition, ont été identifiés.

Toulouse Métropole va poursuivre son travail contre le gaspillage alimentaire d'une part en sensibilisant les habitants aux travers de différents outils (livret, stands, astuces ...) et d'autre part en apportant un accompagnement aux communes qui souhaitent agir contre le gaspillage alimentaire en restauration scolaire.



### OBJECTIFS

#### Objectifs qualitatifs

- Développer une culture commune sur le gaspillage alimentaire sur le territoire de la métropole
- Associer les messages de lutte contre le gaspillage alimentaire aux messages de gestion des biodéchets
- Sensibiliser les acteurs et accompagner le changement de comportement pour réduire le gaspillage alimentaire

#### Objectifs quantitatifs

- -3,5 kg/habitant de gaspillage alimentaire en 2024



### INDICATEURS ET PARAMÈTRES DE SUIVI DE L'AXE

<i>Effectif de l'équipe projet (ETP: équivalent temps plein) mobilisé annuellement sur cet axe</i>								
Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Résultats	0,8 ETP	-	-	-	-	-	-	-

<i>Coût annuel de l'axe</i>								
Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Résultats	48 000€	-	-	-	-	-	-	-

\* Biodéchets : Il s'agit des déchets organiques issus des ressources naturelles végétales ou animales. Ils sont constitués principalement des déchets de cuisine (épluchures, restes alimentaires...) et des déchets verts du jardin (taille de haie, tonte de gazon...)

- Réalisée
- ⊘ Planifiée

## Action A1

### Accompagner les communes à la mise en place d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration scolaire

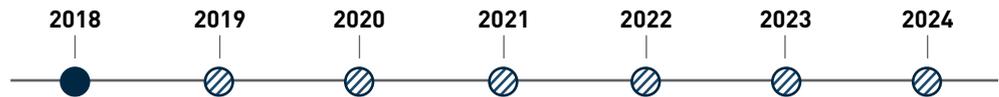


PORTEUR

Toulouse Métropole



CALENDRIER



DESSCRIPTIF

La restauration collective constitue un gisement important de déchets alimentaires facilement évitables. Les pertes sont constatées à différents niveaux (restes d'assiette, restes de services non réutilisables, pain tranché non consommé). De plus, le cadre réglementaire incite ces structures à réduire leurs déchets fermentescibles (par obligation de plan de lutte contre le gaspillage alimentaire ou valorisation des biodéchets).

Toulouse Métropole propose donc un accompagnement aux communes volontaires qui se déroule de la façon suivante :

- Étape 1 – Réalisation d'un état des lieux et d'un diagnostic
- Étape 2 – Choix par la commune de 3 actions à mettre en place
- Étape 3 – Formalisation des actions
- Étape 4 – Soutien à la mise en place des actions
- Étape 5 – Bilan des actions 6 mois après la fin de l'accompagnement



OBJECTIFS

#### Objectifs qualitatifs

- Soutenir et développer les volontés ou démarches existantes sur la thématique
- Impulser et motiver les communes à mettre en place une démarche
- Sensibiliser les élèves à la thématique du gaspillage alimentaire

#### Objectifs quantitatifs

- 15 communes accompagnées d'ici 2024
- -10% de gaspillage alimentaire dans les communes accompagnées



INDICATEURS  
ET PARAMÈTRES DE  
SUIVI DE L'ACTION

Nombre de communes accompagnées en cumulé								
Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectifs	-	12	14	16	18	20	22	23
Résultats	8	-	-	-	-	-	-	-

Taux moyen de réduction du gaspillage alimentaire dans les communes accompagnées								
Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectifs	-	-	10%	10%	10%	10%	10%	10%
Résultats	-	-	-	-	-	-	-	-

- Réalisée
- ◉ Planifiée

## Action A2

### Organiser des temps d'échanges avec les communes autour de la thématique du gaspillage alimentaire

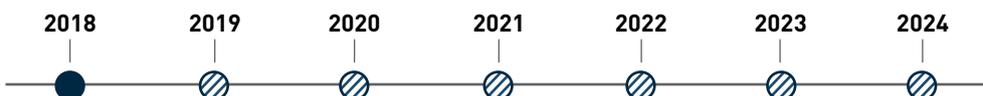


PORTEUR

Toulouse Métropole



CALENDRIER



DESSCRIPTIF

La mise en place d'une démarche de réduction du gaspillage alimentaire suscite dans les communes de nombreuses interrogations. Les temps d'échanges organisés par Toulouse Métropole sont très appréciés par les professionnels présents, motivant ainsi leur implication. De plus chaque commune a capitalisé, par expérience, de nombreuses connaissances, pouvant aider à la résolution de problèmes rencontrés ailleurs.

Toulouse Métropole compte donc poursuivre ces temps d'échanges démarrés dans le précédent plan d'actions en augmentant leur fréquence : 2 fois par an, et en les ouvrant également à la thématique de la gestion des biodéchets.



OBJECTIFS

#### Objectifs qualitatifs

- Favoriser les échanges entre professionnels des communes sur leur démarche anti-gaspi et les difficultés associées
- Identifier et pallier les problématiques communes rencontrées
- Motiver de nouvelles dynamiques par effet de groupe
- Communiquer sur les aides fournies par Toulouse Métropole

#### Objectifs quantitatifs

- 2 échanges par an
- 10 communes mobilisées à chaque échange



INDICATEURS ET PARAMÈTRES DE SUIVI DE L'ACTION

Nombre de réunions organisées annuellement								
Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectifs	-	2	2	2	2	2	2	2
Résultats	1	-	-	-	-	-	-	-

Nombre moyen de communes présentes à chaque réunion								
Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectifs	-	8	10	10	10	10	10	10
Résultats	10	-	-	-	-	-	-	-

- Réalisée
- ◉ Planifiée

## Action A3

### Mettre à disposition des communes et des écoles la mallette de jeux « Trop Moche mais Trop Bon »

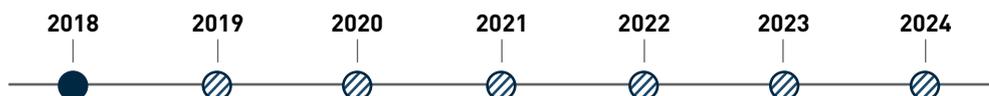


PORTEUR

Toulouse Métropole



CALENDRIER



DESSCRIPTIF

Toulouse Métropole a été sollicitée à en 2014 par la structure CISALI\* pour participer à un projet sur la consommation de légumes par les enfants. Le projet « Trop Moche mais Trop Bon » a été sélectionné dans le cadre d'un appel à projets national du Plan National de l'Alimentation 2014.

L'objectif de ce projet est de travailler sur les processus d'acceptation des légumes par les enfants de 6 à 11 ans. Sa finalité a été la conception d'une mallette ludo-pédagogique intégrant tout un ensemble d'activités et différents parcours de sensibilisation.

En 2017, Toulouse Métropole a édité cette mallette à 37 exemplaires et la met à disposition des communes, sous conditions d'être formé à son utilisation et de respecter la charte d'utilisation.

En 2017, 2 sessions de formation ont été proposées aux communes.

De nouvelles formations seront organisées sur la durée du programme.



OBJECTIFS

#### Objectifs qualitatifs

- Favoriser l'acceptation des légumes par les enfants et par conséquent réduire le gaspillage alimentaire en restauration scolaire
- Aider les communes à sensibiliser les enfants au gaspillage alimentaire en leur mettant à disposition des outils

#### Objectifs quantitatifs

- 37 communes formées à l'utilisation de la mallette



INDICATEURS  
ET PARAMÈTRES DE  
SUIVI DE L'ACTION

#### Nombre de communes formées à l'utilisation de la mallette en cumulé

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectifs	-	17	21	25	29	33	37	37
Résultats	11	-	-	-	-	-	-	-

#### Nombre de sessions de formation en cumulé

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Résultats	2	-	-	-	-	-	-	-

#### Nombre de mallettes sorties par an

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Résultats	7	-	-	-	-	-	-	-

- Réalisée
- ◐ Planifiée

## Action A4

### Récupérer les invendus de la restauration pour du don alimentaire sur le festival Rio Loco

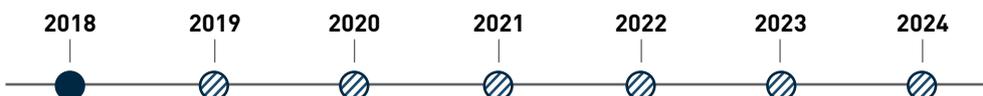


PORTEUR

Toulouse Métropole



CALENDRIER



DESSCRIPTIF

Depuis 1995, Rio Loco est un rendez-vous incontournable de l'été toulousain. Sa fréquentation est évaluée à 100 000 personnes.

Le festival s'engage chaque année dans une démarche éco-responsable et solidaire, dans son organisation comme dans ses partenariats. Rio Loco a ainsi déjà produit 7 fois moins de déchets et ce, malgré une fréquentation toujours en hausse !

Depuis 2016, des zones de dons à destination des restaurateurs, du catering et des loges des artistes, sont installées afin de recueillir les denrées non consommées. Ces produits sont ensuite redistribués à des associations.



OBJECTIF

#### Objectif qualitatif

- Sensibiliser tous les intervenants aux enjeux du gaspillage alimentaire



INDICATEURS ET PARAMÈTRES DE SUIVI DE L'ACTION

Nombre de repas redistribués								
Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Résultats	358	-	-	-	-	-	-	-

Quantité de biodéchets détournés des ordures ménagères								
Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Résultats	955 kg	-	-	-	-	-	-	-

# AXE B

## BIODÉCHETS\* – PROPOSER À CHAQUE HABITANT UNE SOLUTION POUR TRIER SES BIODÉCHETS

Les biodéchets sont encore très présents dans les ordures ménagères résiduelles des habitants de Toulouse Métropole. Leur incinération a un impact économique et environnemental qui pourrait être évité s'ils étaient réorientés vers le sol sous forme d'amendement. De plus la loi de Transition Énergétique Pour une Croissance Verte fixe comme objectifs :

- de développer la valorisation matière et notamment organique
- de faire progresser le tri à la source des déchets organiques, jusqu'à sa généralisation pour tous les producteurs de biodéchets d'ici 2025.

Pour ce dernier point, les collectivités ont l'obligation de définir des solutions techniques de compostage de proximité ou de collectes séparées de biodéchets.

Depuis 2011, la métropole s'emploie à développer le compostage des biodéchets, que ce soit au niveau des maisons individuelles, de l'habitat collectif ou encore des cantines scolaires. Cette action doit être poursuivie et renforcée pour arriver à répondre aux obligations de la loi de Transition Énergétique Pour une Croissance Verte.

En complément du travail mené sur le compostage une étude doit être réalisée pour analyser les différentes techniques de collectes des biodéchets qui existent et définir ce qui pourrait être transposable sur la métropole afin d'envisager un scénario permettant à chaque habitant d'avoir une solution de tri à la source de ses biodéchets.



### OBJECTIFS

#### Objectifs qualitatifs

- Répondre aux obligations de la loi de Transition Énergétique
- Favoriser le retour au sol de la matière organique

#### Objectifs quantitatifs

- 4 kg de biodéchets/habitant supplémentaires détournés des ordures ménagères résiduelles vers le compostage en 2024
- 22 780 nouveaux foyers de la métropole pratiquant le compostage en 2024 par rapport à 2017



### INDICATEURS ET PARAMÈTRES DE SUIVI DE L'AXE

Quantité de biodéchets détournés par habitant en cumulé								
Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectifs	-	4,5 kg	5 kg	5,5 kg	6 kg	6,5 kg	7 kg	8 kg
Résultats	4 kg	-	-	-	-	-	-	-

Nombre de foyers supplémentaires pratiquant le compostage en cumulé								
Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectifs	-	2 860	6 080	9 520	13 160	17 130	21 240	22 780
Résultats	-	-	-	-	-	-	-	-

Coût annuel de l'axe								
Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Résultats	315 000 €	-	-	-	-	-	-	-

Effectif de l'équipe projet (ETP : équivalent temps plein) mobilisé sur l'axe annuellement								
Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Résultats	3 ETP	-	-	-	-	-	-	-

\* Biodéchets : Il s'agit des déchets organiques issus des ressources naturelles végétales ou animales. Ils sont constitués principalement des déchets de cuisine (épluchures, restes alimentaires...) et des déchets verts du jardin (taille de haie, tonte de gazon...)

-  Réalisée
-  Planifiée

## Action B1 Renforcer le compostage individuel

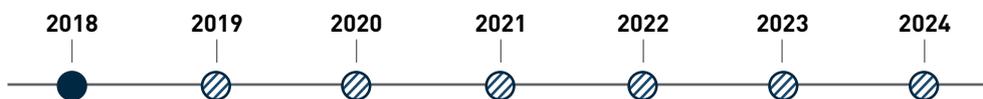


PORTEUR

Toulouse Métropole



CALENDRIER



DESSCRIPTIF

Les opérations de distribution de composteurs sont des actions qui existent depuis près de 15 ans sur le territoire de la métropole et qui ont donc logiquement été intégrées dans le précédent plan d'actions.

Toulouse Métropole met à disposition, contre participation financière de 15 € ou 25 €, des composteurs aux habitants. Les personnes ayant réservé un composteur sont invitées à le retirer sur une des sessions de distributions organisées sur le territoire de la métropole. Elles peuvent, au moment de la distribution, bénéficier si elles le souhaitent, d'un temps de formation à la pratique du compostage.

Les distributions peuvent avoir lieu sur des sites récurrents (au nombre de 5) ou sur des points exceptionnels mis en place en partenariat avec des communes volontaires.



OBJECTIFS

### Objectifs qualitatifs

- Sensibiliser les habitants au cycle de la matière organique
- Sensibiliser les habitants au gaspillage alimentaire
- Améliorer le tri des biodéchets des personnes pratiquant déjà le compostage

### Objectif quantitatif

- 15 200 foyers supplémentaires équipés de composteurs en 2024 par rapport à 2017



INDICATEURS  
ET PARAMÈTRES DE  
SUIVI DE L'ACTION

#### Nombre de nouveaux foyers compostant en cumulé par rapport à 2017

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectifs	-	1 950	4 000	6 050	8 150	10 450	12 750	15 200
Résultats	-	-	-	-	-	-	-	-

#### Taux d'équipement des maisons individuelles en cumulé

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Résultats	17,8 %	-	-	-	-	-	-	-

#### Quantité de biodéchets supplémentaires détournés de la poubelle d'ordures ménagères en cumulé

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectifs	-	214 t	224 t	449 t	679 t	930 t	1 182 t	1 450 t
Résultats	-	-	-	-	-	-	-	-

- Réalisée
- ◉ Planifiée

## Action B2

### Développer le compostage collectif en pied d'immeuble

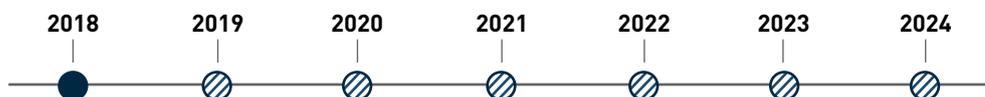


PORTEUR

Toulouse Métropole



CALENDRIER



DESRIPTIF

Depuis 2013 un travail est engagé par Toulouse Métropole pour développer le compostage en pied d'immeuble. La métropole propose un accompagnement des sites collectifs qui souhaitent mettre en place des composteurs en gestion partagée. Un certain nombre de pré-requis sont nécessaires pour que l'accompagnement du projet soit réalisé :

- être porté par des résidents qui en assureront la gestion
- regrouper au minimum 2 foyers référents et 5 foyers participants
- installer un composteur sur le domaine privé et disposer d'un espace en pleine terre de 10 m<sup>2</sup> minimum
- disposer avant l'installation de l'accord du gestionnaire de la résidence
- disposer d'un potentiel sur place de végétaux de jardins

Si ces conditions sont réunies, Toulouse Métropole accompagne alors le projet. Cet accompagnement se déroule en 3 phases :

- une première phase correspondant à une visite du site et la validation de la faisabilité du projet selon les conditions requises
- une deuxième phase qui est la mise en place du projet
- une troisième phase qui permet d'assurer le suivi et la consolidation de l'opération par la réalisation de visites d'étapes techniques afin de favoriser la transmission du savoir-faire sur la pratique du compostage

Cet accompagnement est poursuivi dans ce nouveau plan d'actions.



OBJECTIFS

#### Objectifs qualitatifs

- Sensibiliser les habitants au cycle de la matière organique
- Sensibiliser les habitants au gaspillage alimentaire
- Améliorer le tri des biodéchets des personnes pratiquant déjà le compostage

#### Objectifs quantitatifs

- 540 nouvelles résidences équipées en 2024 par rapport à 2017
- 8330 nouveaux foyers participants par rapport à 2017



INDICATEURS  
ET PARAMÈTRES DE  
SUIVI DE L'ACTION

Nombre de sites équipés en cumulé								
Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectifs	-	185	250	325	410	505	610	725
Résultats	130	-	-	-	-	-	-	-

Nombre de nouveaux foyers participants en cumulé								
Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectifs	-	770	1 680	2 730	3 920	5 250	6 720	8 330
Résultats	-	-	-	-	-	-	-	-

-  Réalisée
-  Planifiée

## Action B3 Déployer le compostage en jardin public

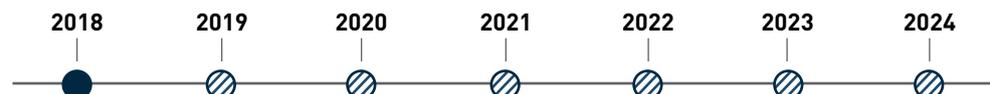


### PORTEUR

Toulouse Métropole en partenariat avec les associations d'habitants **Silicon Deniers** et **Collectif compostage du Grand Rond**



### CALENDRIER



### DESSCRIPTIF

Une partie des habitants de Toulouse Métropole n'ont pas d'espaces verts au niveau de leur logement pour leur permettre de faire du compostage. C'est pour cela qu'en 2013, un site de compostage en jardin public a été lancé sur le jardin Royal à Toulouse. Ce site ayant rapidement atteint ses limites, de nouveaux sites ont été lancés sur les jardins du Grand Rond et des Plantes à proximité. Cette action n'émanait pas d'une demande d'habitants. Donc, contrairement au compostage en pied d'immeuble, la gestion des sites fut portée par les services de la métropole, fonctionnement qui atteignit rapidement ses limites.

En 2016, suite à la sollicitation d'une association de quartier sur Toulouse, un nouveau site de compostage en jardin public a été mis en activité, mais avec un mode de gestion différent, puisque c'est l'association qui assure la gestion du site avec le soutien logistique de Toulouse Métropole. Une convention tri partite a été signée entre les différents partenaires : l'association, Toulouse Métropole et la commune.

Il est nécessaire de poursuivre cette action pour répondre à la demande des habitants et aux obligations de la loi de Transition Énergétique.

Une réflexion doit être menée pour trouver une solution adaptée à la pérennisation de ces sites.



### OBJECTIFS

#### Objectifs qualitatifs

- Sensibiliser les habitants au cycle de la matière organique
- Sensibiliser les habitants au gaspillage alimentaire
- Améliorer le tri des biodéchets des personnes pratiquant déjà le compostage

#### Objectifs quantitatifs

- 40 jardins supplémentaires équipés en 2024 par rapport à 2017
- 1 960 foyers supplémentaires participants en 2024 par rapport à 2017



### INDICATEURS ET PARAMÈTRES DE SUIVI DE L'ACTION

Nombre de sites équipés en cumulé								
Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectifs	-	5	10	17	22	31	40	45
Résultats	5	-	-	-	-	-	-	-

Nombre de foyers supplémentaires participants en cumulé								
Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectifs	-	-	260	600	940	1 280	1 620	1 960
Résultats	-	-	-	-	-	-	-	-

- Réalisée
- ⊘ Planifiée

## Action B4

### Accompagner les communes dans la gestion de leur biodéchets de restauration scolaire

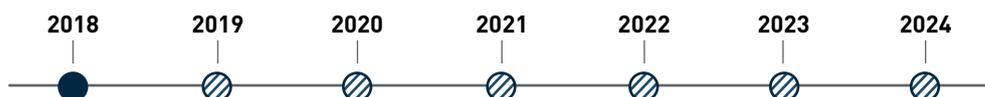


PORTEUR

Toulouse Métropole



CALENDRIER



DESRIPTIF

La restauration collective constitue un gisement important de déchets alimentaires facilement évitables, constatés à différents niveaux (restes d'assiette, restes de services non réutilisables, pain tranché non consommé). De plus, le cadre réglementaire incite ces structures à réduire leurs déchets fermentescibles (par obligation de plan de lutte contre le gaspillage alimentaire ou valorisation des biodéchets). Toulouse Métropole propose donc un accompagnement soit à la mise en place de compostage des biodéchets de la cantine, soit à la mise en place du tri en vue d'une collecte, aux communes volontaires.

Pour le compostage l'accompagnement se déroule de la façon suivante :

- Étape 1 – Réalisation d'un état des lieux et d'un diagnostic
- Étape 2 – Définition du cadre technique et organisationnel du compostage
- Étape 3 – Dimensionnement et suivi du compostage
  - Formation des agents au compostage
- Étape 4 – Bilan et suivi de l'action 6 mois après la fin de l'accompagnement

Pour les autres formes de gestion des biodéchets l'accompagnement est celui-ci :

- Étape 1 – Réalisation d'un état des lieux et d'un diagnostic
- Étape 2 – Choix par la commune de l'action à mettre en place
- Étape 3 – Formalisation de l'action
- Étape 4 – Soutien à la mise en place de l'action par la commune
- Étape 5 – Bilan des actions 6 mois après la fin de l'accompagnement



OBJECTIFS

#### Objectifs qualitatifs

- Soutenir et développer les volontés ou démarches existantes sur la thématique
- Motiver les communes à mettre en place une démarche de gestion des biodéchets
- Sensibiliser les élèves à la thématique de la valorisation des biodéchets

#### Objectif quantitatif

- 10 communes supplémentaires accompagnées en 2024 par rapport à 2017



INDICATEURS  
ET PARAMÈTRES DE  
SUIVI DE L'ACTION

#### Nombre de communes accompagnées en cumulé

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectifs	-	6	7	8	10	12	14	15
Résultats	5	-	-	-	-	-	-	-

#### Quantité de biodéchets supplémentaires détournés des ordures ménagères en cumulé

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectifs	-	12 t	24 t	30 t	42 t	48 t	54 t	60 t
Résultats	-	-	-	-	-	-	-	-

- Réalisée
- Planifiée

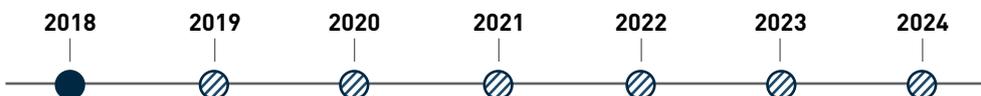
## Action B5

### Développer et animer un réseau de référents compostage collectif sur le territoire de Toulouse Métropole

  
**PORTEUR**

  
**CALENDRIER**

Toulouse Métropole



  
**DESSCRIPTIF**

Afin de maintenir la dynamique de compostage en gestion partagée sur le territoire, un travail a été engagé en 2014 pour créer un réseau de référents. Plusieurs objectifs sont associés à ce réseau :

- mise en relation des référents de sites afin qu'ils puissent échanger entre eux sur leur pratique et apporter des réponses à ceux qui rencontrent des difficultés
- être des relais sur les messages de réduction des déchets et de compostage
- pérenniser la dynamique collective
- transmettre le savoir-composter sur les sites de compostage de proximité et de façon plus large sur le territoire de la collectivité.

Ces référents sont un intermédiaire entre leurs voisins et Toulouse Métropole et forment une équipe qui a pour rôles :

- d'assurer une surveillance du processus et de la qualité du compost,
- d'informer, coordonner, planifier...,
- de participer aux étapes techniques du suivi (brassages, humidification...),
- de créer de la convivialité autour de cette opération.

Toulouse Métropole a développé des outils afin d'animer ce réseau et de donner des clefs d'autonomie aux référents : annuaire des référents, groupe de discussion, lettre d'information, rencontres du réseau.

  
**OBJECTIFS**

**Objectif qualitatif**

- Maintenir la dynamique du compostage sur le territoire

**Objectifs quantitatifs**

- 2 rencontres par an
- 20 participants en moyenne par rencontre

  
**INDICATEURS ET PARAMÈTRES DE SUIVI DE L'ACTION**

Nombre de rencontres par an								
Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Objectifs</b>	-	2	2	2	2	2	2	2
<b>Résultats</b>	2	-	-	-	-	-	-	-

Nombre moyen de participants par rencontre								
Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Objectifs</b>	-	20	20	20	20	20	20	20
<b>Résultats</b>	-	-	-	-	-	-	-	-

- Réalisée
- Planifiée

## Action B6

### Étudier les opérations de collecte des biodéchets existantes et définir des actions transposables à la métropole



PORTEUR

Toulouse Métropole



CALENDRIER



DESSCRIPTIF

La loi de Transition Énergétique impose à ce que d'ici 2025 chaque habitant ait à sa disposition une solution pour trier à la source ses biodéchets. Toulouse Métropole a déjà engagé des actions dans ce sens avec le développement du compostage individuel ou en gestion partagée. Toutefois la métropole a bien conscience que ces opérations d'une part ont besoin d'être développées, notamment pour le compostage de proximité et que d'autre part ne peuvent pas répondre à toutes les situations.

Il est donc prévu de réaliser une étude afin :

- de faire l'analyse des actions menées en France ou à l'étranger sur ce sujet, en analyser les facteurs de succès (ou d'échec) et les potentialités d'un éventuel déploiement sur le territoire de Toulouse Métropole.
- d'identifier le gisement concerné (en excluant les professionnels)
- de proposer la mise en œuvre d'actions concrètes (déploiement d'actions existantes sur le territoire, nouvelles actions, aide au développement d'actions portées par d'autres etc.)



OBJECTIFS

#### Objectifs qualitatifs

- répondre aux objectifs de la loi de Transition Énergétique
- définir un ou plusieurs scénarios pour le tri à la source des biodéchets

# AXE C

## FAVORISER LA GESTION IN SITU DES DÉCHETS VERTS ET DÉVELOPPER LE JARDINAGE ÉCOLOGIQUE

Bien que valorisé, le flux croissant de déchets verts pose des problèmes en termes de gestion globale des déchets (installations de traitement saturées) et de maîtrise des coûts.

Cette augmentation constitue un frein dans l'atteinte des objectifs de la loi relative à la Transition Énergétique Pour la Croissance Verte et une difficulté majeure dans la réduction attendue de -10% des quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant.

Le jardinage au naturel et le jardinage pauvre en déchets sont des démarches qui s'inscrivent pleinement dans une logique de développement durable. Cela concerne également des solutions alternatives aux pesticides, la pratique du paillage, la fertilisation avec des produits naturels, l'herbicyclage (non ramassage des tontes), l'utilisation d'espèces locales adaptées à leur milieu...



### OBJECTIFS

#### Objectifs qualitatifs

- Réduire la nocivité des déchets produits
- Favoriser le retour au sol de la matière organique

#### Objectif quantitatif

- -10kg de déchets verts collectés en porte à porte ou en déchèteries en 2024 par rapport à 2017



### INDICATEURS ET PARAMÈTRES DE SUIVI DE L'AXE

Ratio de collecte en porte à porte et en déchèteries des déchets verts par habitant								
Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Objectifs</b>	-	59 kg/hab	57 kg/hab	55 kg/hab	53 kg/hab	51 kg/hab	50 kg/hab	49 kg/hab
<b>Résultats</b>	59 kg/hab	-	-	-	-	-	-	-

Effectif de l'équipe projet (ETP : équivalent temps plein) mobilisé annuellement sur l'axe								
Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Résultats</b>	-	-	-	-	-	-	-	-

Coût annuel de l'axe								
Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Résultats</b>	-	-	-	-	-	-	-	-

- Réalisée
- ◐ Planifiée

## Action C1

### Faire émerger des actions favorisant la gestion in situ des déchets verts par des appels à projets

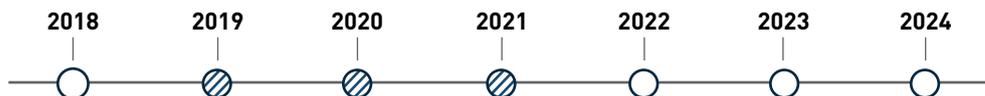


PORTEUR

Toulouse Métropole



CALENDRIER



DESRIPTIF

Toulouse Métropole souhaite s'appuyer sur des acteurs du territoire pour faire émerger des solutions à destination des habitants pour les aider à gérer sur place leurs déchets verts et les inciter à réduire leur utilisation de produits phytosanitaires.

Pour ce faire, le format d'un appel à projets semble pertinent pour soutenir des porteurs de projets.

Cet appel à projets a pour vocation de promouvoir les solutions de prévention et de valorisation des déchets verts permettant ainsi de maîtriser les flux, limiter leurs impacts liés au brûlage à l'air libre des déchets verts et de profiter au mieux de cette ressource dans une logique de proximité et d'économie circulaire.



OBJECTIF

#### Objectif qualitatif

- Soutenir des actions et des acteurs du territoire



INDICATEURS  
ET PARAMÈTRES DE  
SUIVI DE L'ACTION

Nombre de projets soutenus								
Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Résultats	-	-	-	-	-	-	-	-

- Réalisée
- ◐ Planifiée

## Action C2

### Étudier les modalités d'harmonisation et d'optimisation de la collecte des déchets verts sur Toulouse Métropole

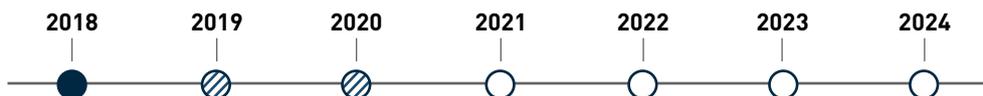


PORTEUR

Toulouse Métropole



CALENDRIER



DESSCRIPTIF

Les modalités de collecte des déchets verts sur le territoire de la métropole sont très variables d'une commune à l'autre. De plus cette collecte, réalisée dans les conditions actuelles, est très accidentogène pour les agents de collecte. Il est donc important de revoir cette collecte et d'harmoniser son fonctionnement sur la métropole. Pour cela il sera nécessaire de réaliser une étude permettant d'analyser les enjeux de cette collecte, et de travailler avec tous les acteurs concernés sur la définition de nouvelles modalités de collecte.

Cette démarche transversale sera menée en coordination avec DECOSET au regard du réseau de déchèteries.



OBJECTIFS

#### Objectifs qualitatifs

- Réorganiser la collecte des déchets verts
- Travailler en concertation avec tous les acteurs

#### Objectifs quantitatifs

Ils seront fixés, fin 2018, avec l'ensemble des directions de Toulouse Métropole concernées. Cette démarche nécessitant un travail important de partage de l'état des lieux et du diagnostic avec les élus et les services. Le calendrier du projet sera adapté en conséquence.

## Action C3

### Mettre en œuvre les préconisations de l'étude d'harmonisation et d'optimisation de la collecte des déchets verts

---

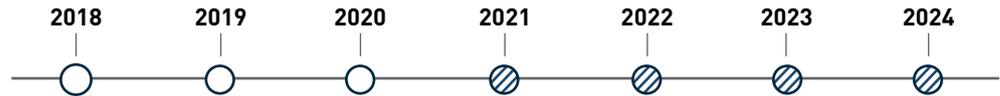


PORTEUR

Toulouse Métropole



CALENDRIER



DESRIPTIF

L'étude d'harmonisation et d'optimisation de la collecte des déchets verts (Action C2) donnera un certain nombre d'orientations et de préconisations que la métropole mettra en place en concertation avec les services concernés et les communes adhérentes.



OBJECTIFS

#### Objectifs qualitatifs

- Harmoniser la collecte des déchets verts sur la métropole

#### Objectifs quantitatifs

À définir en fonction des préconisations de l'étude (Action C2)



INDICATEURS  
ET PARAMÈTRES DE  
SUIVI DE L'ACTION

A définir en fonction des préconisations de l'étude (Action C2)

# AXE D

## POURSUIVRE L'ÉCO-EXEMPLARITÉ DE TOULOUSE MÉTROPOLE ET DES COMMUNES ADHÉRENTES

Toulouse Métropole, ainsi que les 37 communes de la métropole, sont également productrices de déchets. Il est normal que les collectivités participent à l'effort de réduction des déchets et qu'elles montrent l'exemple.

La loi de Transition Énergétique impose aux collectivités un certain nombre d'objectifs en matière de réduction et de valorisation des déchets produits afin de réduire leur impact.

Les actions menées au sein de la collectivité sont autant d'occasions de sensibiliser les agents qui sont également des consommateurs.



### OBJECTIFS

#### Objectifs qualitatifs

- Sensibiliser les communes à leur rôle en matière d'exemplarité pour la réduction des déchets
- Sensibiliser les agents à la réduction des déchets

#### Objectif quantitatif

- -1 kg/hab de déchets collectés



### INDICATEURS ET PARAMÈTRES DE SUIVI DE L'AXE

<i>Effectif de l'équipe projet (ETP : équivalent temps plein) mobilisé sur l'axe annuellement</i>								
Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Résultats	0,01ETP	-	-	-	-	-	-	-

<i>Coût annuel de l'axe</i>								
Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Résultats	22 000 €	-	-	-	-	-	-	-

- Action réalisée
- ◉ Action planifiée

## Action D1

### Accompagner les services de la métropole et des communes adhérentes à déployer un plan de réduction du papier

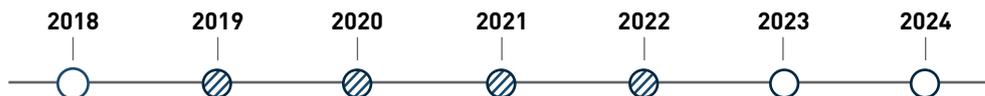


PORTEUR

Toulouse Métropole et les communes adhérentes



CALENDRIER



DESRIPTIF

La loi de Transition Énergétique impose une réduction de 30% de la consommation de papier de bureau des collectivités publiques avant 2020 et de mettre en place un plan de d'actions dans ce sens.

Sur Toulouse Métropole et la ville de Toulouse le nombre de copies a augmenté de +6% entre 2013 et 2015 (soit + 2 400 000 copies). Une caractérisation\* des déchets des hôtels de villes menée sur 2 communes de la métropole a montré que les déchets sont composés à plus de 60% de papier.

Il est donc important de mener un travail de réflexion à l'échelle de la métropole et des 37 communes afin de mettre en commun les solutions.

Toulouse Métropole proposera donc d'organiser des temps d'échanges avec les communes et les services de la métropole pour faire le point de l'avancement de chacun et apporter une aide soit par un accompagnement individuel, soit par la mise à disposition d'outils.



OBJECTIFS

#### Objectif qualitatif

- Sensibiliser les communes et les services de la métropole à la réduction des déchets

#### Objectif quantitatif

- -30% de papiers consommés en 2024



INDICATEURS  
ET PARAMÈTRES DE  
SUIVI DE L'ACTION

#### Quantité de papier évité en cumulé

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Résultats	-	-	-	-	-	-	-	-

#### Nombre de communes engagées dans un plan de réduction du papier en cumulé

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Résultats	-	-	-	-	-	-	-	-

\* Caractérisation : analyse du contenu des poubelles

# AXE E

## DONNER UNE DEUXIÈME VIE AUX OBJETS

Allonger la durée de vie des produits ou de leurs composants permet d'alléger leur impact sur l'environnement en optimisant leur utilisation. Cela se traduit de plusieurs façons :

- pour les fabricants, augmenter la durée de vie totale de fonctionnement en augmentant leur qualité, leur réparabilité, leur compatibilité et leur capacité à évoluer
- pour les consommateurs, consommer de façon plus raisonnable (suivant les besoins réels, en entretenant les produits, en les réparant si besoin, et en résistant aux effets de mode)
- Pour toutes les parties prenantes, en optimisant les usages et en favorisant le réemploi des objets

Augmenter la durée de vie des produits participe à la transition vers un modèle d'économie circulaire.

Deux lois vont dans le sens de l'augmentation de la durée de vie des objets :

- la loi 2014-344 relative à la consommation avec notamment l'obligation qui est faite aux vendeurs de porter à connaissance des consommateurs avant la vente de la période pendant laquelle ou de la date jusqu'à laquelle les pièces détachées sont disponibles sur le marché
- la loi de Transition Énergétique Pour la Croissance Verte, qui définit l'obsolescence programmée et qui fixe pour objectif de développer le réemploi.



### OBJECTIFS

#### Objectifs qualitatifs

- Favoriser le réemploi des objets
- Sensibiliser les habitants à la réparation, au réemploi et aux modes de consommations alternatifs (location, troc, échange, partage...)

#### Objectif quantitatif

- -7 kg/hab d'encombrants collectés en porte à porte ou en déchèteries en 2024 par rapport à 2017



### INDICATEURS ET PARAMÈTRES DE SUIVI DE L'AXE

Ratios de collectes en porte à porte et en déchèteries d'encombrants par habitant								
Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectifs	-	34 kg	33 kg	32 kg	31 kg	30 kg	29 kg	28 kg
Résultats	35 kg	-	-	-	-	-	-	-

Coût annuel de l'axe								
Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Résultats	124 000 €	-	-	-	-	-	-	-

Effectif de l'équipe projet (ETP : équivalent temps plein) mobilisé sur l'axe annuellement								
Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Résultats	0,01 ETP	-	-	-	-	-	-	-

- Réalisée
- ◐ Planifiée

## Action E1

### Poursuivre et améliorer la collecte des textiles usagés

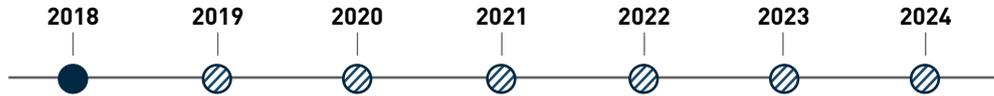


PORTEUR

Toulouse Métropole



CALENDRIER



DESCRIPTIF

La collecte des textiles usagés sur le territoire de Toulouse Métropole a été lancée en 2013. Afin de compléter les points existants et atteindre les recommandations de l'éco-organisme Eco-TLC (1 point de collecte pour 2 000 habitants), un marché d'insertion, avec comme activité support la collecte des textiles, a été lancé en 2013. Ce marché a été renouvelé en 2016.

Le maintien à minima d'un point de collecte pour 2 000 habitants et le développement d'une communication notamment concernant les textiles abimés, déchirés, démodés seront nécessaires pour capter une partie des 9kg de textiles encore présents dans les ordures ménagères.



OBJECTIFS

#### Objectifs qualitatifs

- Réduire la quantité de textiles dans les ordures ménagères
  - Favoriser le retour à l'emploi de personnes éloignées du monde du travail
- Objectif quantitatif**
- +4,5 kg de textiles collectés / habitant par rapport à 2017



INDICATEURS  
ET PARAMÈTRES DE  
SUIVI DE L'ACTION

#### Nombre de points de collecte installés sur la métropole

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectifs	-	432	438	442	447	452	457	462
Résultats	410	-	-	-	-	-	-	-

#### Ratio de textile collecté par habitant

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectifs	-	3,7 kg	4,2 kg	5,2 kg	6,2 kg	7,2 kg	7,8 kg	7,8 kg
Résultats	3,3 kg	-	-	-	-	-	-	-

- Réalisée
- ◐ Planifiée

## Action E2

### Maintenir les zones de réemploi sur les déchèteries de Toulouse Métropole

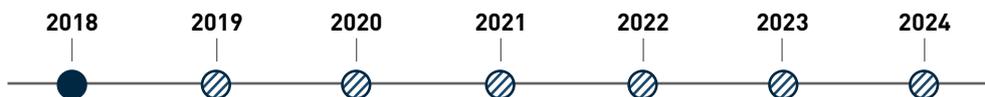


**PORTEUR**

Toulouse Métropole / La Glanerie



**CALENDRIER**



**DESCRIPTIF**

Depuis 2011 Toulouse Métropole soutient le chantier d’insertion La Glanerie et travaille avec pour développer le réemploi sur ses déchèteries. La Glanerie a formé des personnes (des « valoristes ») présentes sur 6 déchèteries de la Métropole pour récupérer les objets pouvant avoir une deuxième vie avant que les habitants ne les jettent dans les bennes. Ces objets sont ensuite nettoyés et remis en état dans les ateliers de la Glanerie et revendu dans l’une des deux boutiques.



**OBJECTIFS**

**Objectifs qualitatifs**

- faire connaître les ressourceries/recycleries aux habitants de Toulouse
  - aider le retour à l’emploi des personnes éloignées du marché du travail
- Objectif quantitatif**
- détourner de 4 % les tonnages du tout venant vers le réemploi



**INDICATEURS ET PARAMÈTRES DE SUIVI DE L'ACTION**

Part des déchets « tout venant » des déchèteries détournés vers le réemploi								
Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Objectifs</b>	-	4 %	4 %	4 %	4 %	4 %	4 %	4 %
<b>Résultats</b>	3,2 %	-	-	-	-	-	-	-

Quantité d'objets détournés des déchèteries de Toulouse Métropole								
Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Résultats</b>	154 t	-	-	-	-	-	-	-

La Glanerie est une association à but non-lucratif. Son objectif est d’agir en faveur de la protection de l’environnement et de l’insertion socioprofessionnelle. La Glanerie est présente sur 6 déchetteries de Toulouse Métropole et collecte les objets dont les habitants souhaitent se débarrasser pour les réparer et les revendre dans deux magasins sur le territoire.

- Réalisée
- ◐ Planifiée

## Action E3

### Organiser des collectes de proximité des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)



#### PORTEUR

Toulouse Métropole, Écosystème



#### CALENDRIER



#### DESSCRIPTIF

Depuis 2015, en partenariat, avec l'éco-organisme Ecosystème, des collectes de proximité de Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) sont organisées sur Toulouse. En moyenne 16 collectes sont réalisées par an réparties sur 8 sites différents.

Les DEEE collectés sont ensuite, en fonction de leur état, orientés vers le réemploi ou vers la dépollution et le recyclage.



#### OBJECTIFS

##### Objectif qualitatif

- Favoriser le réemploi des DEEE

##### Objectif quantitatif

- 25 t de DEEE collectés par an



#### INDICATEURS ET PARAMÈTRES DE SUIVI DE L'ACTION

##### Quantité de DEEE collectés annuellement

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Résultats	25,4 t	-	-	-	-	-	-	-

- Réalisée
- ◐ Planifiée

## Action E4

### Étudier les modalités d’harmonisation et d’optimisation de la collecte des encombrants sur Toulouse Métropole

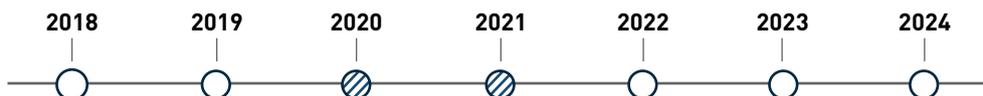


PORTEUR

Toulouse Métropole



CALENDRIER



DESRIPTIF

Les modalités de collecte des encombrants sur le territoire de la métropole sont très variables d’une commune à l’autre. De plus cette collecte, réalisée dans les conditions actuelles, est très accidentogène pour les agents de collecte. Il est donc important de revoir cette collecte et d’harmoniser son fonctionnement sur la métropole. Pour cela il sera nécessaire de réaliser une étude permettant d’analyser les enjeux de cette collecte, et de travailler avec tous les acteurs concernés sur la définition de nouvelles modalités de collecte. Cette démarche transversale sera menée en coordination avec DECOSET au regard du réseau de déchèteries.



OBJECTIFS

#### Objectif qualitatif

- Réorganiser la collecte d’encombrants avec les acteurs concernés

#### Objectif quantitatif

Ils seront fixés, fin 2018, avec l’ensemble des directions de Toulouse Métropole concernées. Cette démarche nécessitant un travail important de partage de l’état des lieux et du diagnostic avec les élus et les services. Le calendrier du projet sera adapté en conséquence.

- Réalisée
- ◐ Planifiée

## Action E5

### Mettre en œuvre les préconisations de l'étude d'harmonisation et d'optimisation de la collecte des encombrants

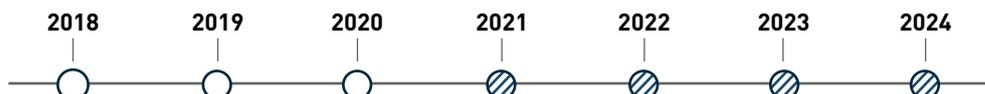


PORTEUR

Toulouse Métropole



CALENDRIER



DESSCRIPTIF

L'étude d'harmonisation et d'optimisation de la collecte des encombrants (Action E5) donnera un certain nombre d'orientations et de préconisations que la métropole mettra en place en concertation avec les services concernés et les communes adhérentes.



OBJECTIFS

#### Objectif qualitatif

- Harmoniser la collecte des encombrants sur la métropole

#### Objectif quantitatif

- A définir en fonction des préconisations de l'étude (Action E4)



INDICATEURS  
ET PARAMÈTRES DE  
SUIVI DE L'ACTION

A définir en fonction des préconisations de l'étude (Action E4)

# AXE F

## FACILITER L'ADHÉSION AUX GESTES DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

Réduire ses déchets nécessite de changer un certain nombre d'habitudes de consommation. La consommation responsable est un mode de consommation durable qui vise à mieux satisfaire les besoins des consommateurs grâce à des biens et des services économes en ressources, moins polluants et contribuant au progrès social, mais aussi grâce à d'autres formes de dispositifs économiques. Elle intègre donc les actions qui visent à inciter les consommateurs à acheter en fonction de ses besoins réels, et à acheter mieux.

Pour ce faire, les citoyens doivent être informés sur toutes les actions mises à sa disposition. Il faut que l'application de ces actions lui semblent facile et lui apporte un bénéfice.

Depuis 2013, année de lancement du Programme Local de Prévention des Déchets (2012-2016), de nombreux outils de communication et de sensibilisation (animations scolaires, guides, pages Internet dédiées, jeux pédagogiques, campagnes de communication, etc.) ont été réalisés pour accompagner les actions menées par la collectivité et sensibiliser les habitants en matière de prévention des déchets.

Dans le cadre, du PLDMA et après 5 ans d'expérience, il s'agira pour Toulouse Métropole de : réviser ses outils quand cela s'avère nécessaire, renforcer la communication, continuer à diffuser les bonnes pratiques, créer de nouveaux outils et développer de nouveaux réseaux de diffusion.

L'ensemble des actions de communication et de sensibilisation devra combiner et remplir les 3 objectifs suivants :

- **Faire connaître** : « Le comment faire », c'est-à-dire : apporter des réponses opérationnelles concrètes avec des actions à la portée des citoyens.
- **Faire agir** : Accompagner le changement de comportement : faire de la réduction des déchets une norme sociale.
- **Prouver l'efficacité des actions** (Feed back) : Proposer des actions efficaces, éprouvées, réalistes et crédibles
  - Promouvoir les bénéfices économiques, sociaux et environnementaux de la réduction des déchets
  - Informer sur les résultats

  
**OBJECTIFS****Objectifs qualitatifs**

- Augmenter le niveau de connaissance des gestes de la prévention des déchets en diffusant les bonnes pratiques
- Encourager le passage à l'acte en mettant en évidence les bénéfices issus du changement de comportement

  
**INDICATEURS  
ET PARAMÈTRES  
DE SUIVI DE L'AXE**

<b>Coût annuel de l'axe</b>								
Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Résultats	65 000€	-	-	-	-	-	-	-

<b>Effectif de l'équipe projet (ETP : équivalent temps plein) mobilisé sur l'axe</b>								
Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Résultats	0,4 ETP	-	-	-	-	-	-	-

- Réalisée
- ◐ Planifiée

## Action F1

### Poursuivre la distribution de l'autocollant « Stop Pub »

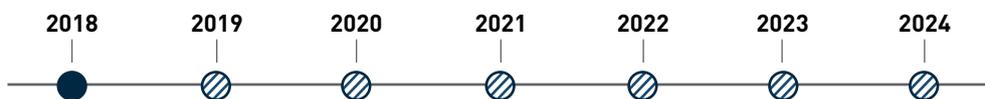


PORTEUR

Toulouse Métropole



CALENDRIER



DESSCRIPTIF

L'autocollant « Stop Pub » a fait partie des premières actions lancées dans le cadre du premier plan d'actions sur la réduction des déchets de Toulouse Métropole (2012-2016). Dès juin 2013 des autocollants étaient disponibles dans les accueils des mairies des communes et dans les mairies annexes de Toulouse. Différents acteurs ont également été des relais pour la distribution des « Stop Pub ».

Une enquête téléphonique réalisée en 2016 indiquait que 34 % des boîtes aux lettres de la métropole étaient équipées.

Dans le cadre de ce nouveau plan d'actions, Toulouse Métropole va poursuivre la diffusion de l'autocollant Stop Pub, en travaillant à la recherche de nouveaux relais de diffusion.



OBJECTIF

#### Objectif quantitatif

- 44% des boîtes aux lettres équipées



INDICATEURS  
ET PARAMÈTRES DE  
SUIVI DE L'ACTION

Taux d'équipement des boîtes aux lettres en autocollants								
Année	2016 <sup>3</sup>	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectifs	-	35%	36%	38%	40%	42%	43%	44%
Résultats	34%	-	-	-	-	-	-	-

Nombre de relais diffusant l'autocollant en cumulé								
Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Résultats	60	-	-	-	-	-	-	-

Quantité d'imprimés non sollicités évités en cumulé								
Année	2016 <sup>3</sup>	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Résultats	2 943 t	-	-	-	-	-	-	-

3. Dernières données disponibles

- Réalisée
- ◉ Planifiée

## Action F2

### Proposer aux écoles et aux communes des animations pour sensibiliser les enfants

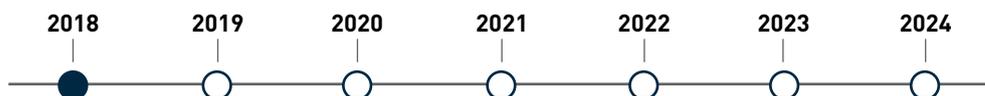


PORTEUR

Toulouse Métropole



CALENDRIER



DESCRIPTIF

Depuis 2016, Toulouse Métropole propose aux écoles et aux communes des animations pour sensibiliser les enfants aux différentes thématiques de la réduction des déchets : pourquoi et comment réduire ses déchets, les enjeux de la lutte contre le gaspillage alimentaire, le cycle de la matière organique, la fabrication d'objets à partir d'objets jetés.

Les écoles peuvent solliciter jusqu'à 4 interventions, dont 2 maximum pour la même classe. Ces interventions doivent s'inscrire dans un projet de classe ou d'école.

6 animations sont proposées :

- pourquoi faut-il réduire sa production de déchets : enjeux de la production de déchets au niveau mondial et local et son évolution, consommation des ressources naturelles, éco-citoyenneté, gestion des déchets, etc.,
- comment réduire ses déchets : changement des modes de consommation, gestes alternatifs, intérêts économiques, environnementaux, sociaux de certains gestes de réduction des déchets, etc.,
- le gaspillage alimentaire : définition, enjeux, DLC/DLUO, actions de lutte contre le gaspillage alimentaire au quotidien notamment au niveau individuel, etc.,
- la décomposition de la matière organique : cycle de la matière organique, intérêt du retour au sol, les décomposeurs, notions sur le compostage, etc.,
- des ateliers créatifs à partir d'objets destinés à être jetés.

Ces animations sont destinées aux cycles 2 et 3 et au périscolaire.



OBJECTIFS

#### Objectif qualitatif

- Sensibiliser les enfants et leurs encadrants à la réduction des déchets

#### Objectif quantitatif

- 1 500 enfants sensibilisés/an



INDICATEURS  
ET PARAMÈTRES DE  
SUIVI DE L'ACTION

#### Nombre d'enfants sensibilisés en cumulé

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectifs	-	2 700	3 200	5 700	7 200	8 700	10 200	11 700
Résultats	1 200	-	-	-	-	-	-	-

#### Nombre d'interventions réalisées annuellement

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Résultats	68	-	-	-	-	-	-	-

- Réalisée
- ◉ Planifiée

## Action F3

### Accompagner la mise en place d'une opération défi « Familles Zéro déchet »

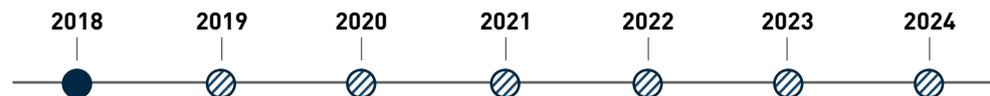


#### PORTEUR

Habitante de Colomiers et l'association « Zero waste » Toulouse



#### CALENDRIER



#### DESRIPTIF

Suite à un appel à projets lancé par la commune de Colomiers sur le « bien vivre ensemble », le projet de défi « Familles zéro déchet » porté par une columérine a été retenu.

Toulouse Métropole a été sollicitée pour participer à cette opération en animant des ateliers sur la thématique de la réduction des déchets et sur le compostage, en organisant la visite du centre de tri de Toulouse et en tant que ressource sur la gestion et la réduction des déchets.

Le défi « zéro déchet » consiste à réunir des familles volontaires autour de l'objectif de réduire leur production de déchets sur une période définie. Différents ateliers sont organisés pour faire découvrir des pratiques alternatives et répondre aux interrogations des familles.



#### OBJECTIF

##### Objectif qualitatif

- Sensibiliser les participants à la réduction des déchets



#### INDICATEURS ET PARAMÈTRES DE SUIVI DE L'ACTION

Nombre de familles participantes								
Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Résultats	-	-	-	-	-	-	-	-

Réduction moyenne de la production de déchets à la fin du défi								
Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Résultats	-	-	-	-	-	-	-	-

- Réalisée
- ⊘ Planifiée

## Action F4

### Former des acteurs du territoire aux enjeux de la réduction des déchets



PORTEUR

Toulouse Métropole



CALENDRIER



DESRIPTIF

Pour que les messages de réduction des déchets soient diffusés le plus largement possible auprès de la population, il est important que Toulouse Métropole ait des relais et les forme aux différentes thématiques de la réduction des déchets.

Ce travail a été engagé dans le précédent plan d'actions avec des acteurs du territoire spécifiques : les référents compostage, les responsables de la restauration scolaire, les animateurs scolaires...

Les thématiques traitées jusqu'à présent sont :

- la pratique du compostage
- le gaspillage alimentaire

La volonté est de poursuivre ces formations, au moins sur les thématiques déjà abordées car les besoins sont toujours présents. En fonction des besoins qui seront remontés, de nouvelles thématiques pourront être développées.



OBJECTIFS

#### Objectifs qualitatifs

- donner une culture commune sur la réduction des déchets
- développer les relais sur le terrain



INDICATEURS  
ET PARAMÈTRES DE  
SUIVI DE L'ACTION

Nombre de personnes formées								
Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Résultats	-	-	-	-	-	-	-	-

- Réalisée
- ◉ Planifiée

## Action F5

### Participer aux événements « grand public » organisés sur le territoire

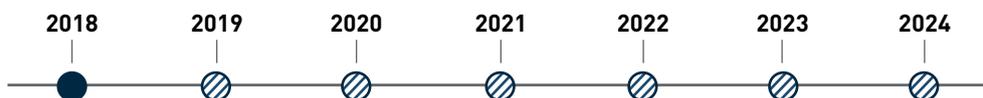


PORTEUR



CALENDRIER

Toulouse Métropole



DESSCRIPTIF

Depuis 2012, Toulouse Métropole participe à de nombreuses manifestations sur son territoire (Portes ouvertes des serres municipales, Festival des aires solidaires, Journées de l'environnement, Rio Loco, etc.). Pour sensibiliser la population à la réduction des déchets, Toulouse Métropole dispose de différents outils.

- 1) 4 modules de jeu destinés à un public adulte :
    - « **Ça déborde : nos poubelles sont trop pleines** » : il reprend la composition de la poubelle type d'un habitant de Toulouse Métropole. À chaque catégorie de déchets, des solutions sont proposées. Le joueur doit trier les plaquettes en deux tas : les gestes qu'il fait déjà et/ou ceux qu'il est prêt à faire, les gestes qu'il ne fait pas et/ou n'est pas prêt à faire. Il peut ensuite comparer « sa » poubelle à celle d'un habitant.
    - « **La face cachée des déchets** » : le joueur doit retrouver le poids « écologique » de 4 objets du quotidien.
    - « **Consommer mieux et acheter malin** » : à travers 16 situations du quotidien, le joueur peut mesurer l'impact de ses choix en matière d'environnement, d'économie et de solidarité. Ce module a été décliné avec des questions pour les enfants de 10 à 16 ans.
    - « **Stop au gaspillage alimentaire** » le joueur doit ranger correctement un frigo respectant les différentes zones de froid, définir pour combien de personnes correspondent des doses de pâtes, riz lentilles, ..., et reconstituer une recette à partir des restes présents dans le frigo.
  - 2) Une exposition de 8 panneaux reprenant les différentes actions du programme,
  - 3) Un guide de la prévention sous forme de fiches,
  - 4) Un verre doseur pour les pâtes, céréales et légumineuses,
  - 5) Un composteur pédagogique,
  - 6) Une mallette ludo-pédagogique sur les légumes (Trop moche mais Trop bon)
- Dans le cadre de son nouveau plan d'actions, Toulouse Métropole poursuit la réalisation de ces interventions.



OBJECTIF

#### Objectif qualitatif

- Sensibiliser la population à la réduction des déchets.



INDICATEURS  
ET PARAMÈTRES DE  
SUIVI DE L'ACTION

Nombre de personnes sensibilisées lors des événements								
Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Résultats	26 000	-	-	-	-	-	-	-

Nombre de manifestations sur lesquelles Toulouse Métropole a été présente								
Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Résultats	18	-	-	-	-	-	-	-

- Réalisée
- ◐ Planifiée

## Action F6

### Sensibiliser les habitants aux déchets dangereux

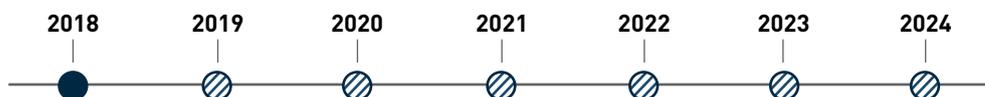


PORTEUR

Toulouse Métropole



CALENDRIER



DESSCRIPTIF

La réduction des déchets couvre aussi bien l'aspect quantitatif que l'aspect qualitatif (réduction de la nocivité des déchets). Les produits dangereux se retrouvent partout de la cave au grenier (piles, solvants, peintures, phytosanitaires...). Ils représentent un risque pour la santé et l'environnement. Toulouse Métropole participe à la diffusion des alternatives et astuces dans ces actions de communication (page dédiée sur son site Internet, exposition, sensibilisation au jardinage écologique...). La diffusion devra être renforcée dans les futures actions de sensibilisation.



OBJECTIFS

#### Objectifs qualitatifs

- Réduire la nocivité des déchets collectés
- Proposer des alternatives aux produits dangereux aux habitants



INDICATEURS  
ET PARAMÈTRES DE  
SUIVI DE L'ACTION

Quantité de déchets dangereux spécifiques collectés en déchèteries								
Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Résultats	352 t	-	-	-	-	-	-	-

## Notes



A series of horizontal dotted lines providing a template for taking notes. The lines are spaced consistently and extend across the width of the page.

A yellow dotted line graphic that starts as a horizontal line, then turns 90 degrees down to form a vertical line, and then turns 90 degrees left to form a horizontal line.

**Toulouse Métropole**

6, rue René-Leduc

31505 Toulouse cedex 5

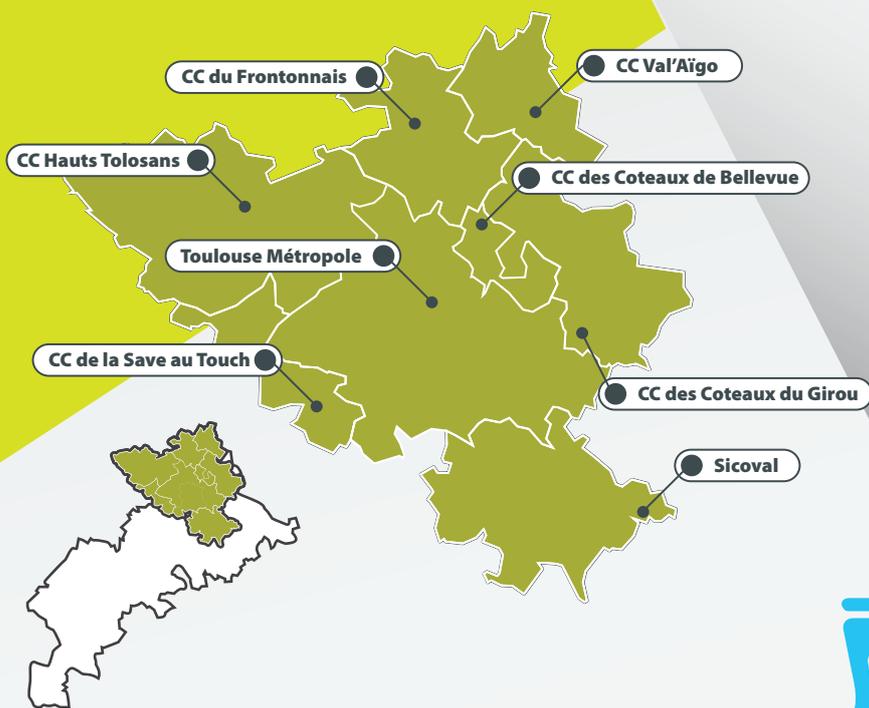
**[www.toulouse-metropole.fr](http://www.toulouse-metropole.fr)**

**toulouse  
métropole**

**en grand !**

# CHARTRE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

LES ÉLUS DE 8 COLLECTIVITÉS DE L'AIRE TOULOUSAINE S'ENGAGENT



**1 MILLION  
D'HABITANTS**

Ce sont 8 territoires, associés au sein du Syndicat Mixte Decoset, Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, qui définissent les politiques et les moyens nécessaires à la prévention et à la gestion des déchets produits par 1 million d'habitants



## LA PRÉVENTION

est le socle de toute politique de gestion des déchets

Les territoires de l'aire toulousaine souhaitent faire de la prévention le socle de leur politique de gestion des déchets. Ils comprennent et constatent que seul un engagement fort dans cette direction est de nature à réduire significativement les quantités de déchets produites.

Ils s'engagent à intégrer la prévention dans chacune de leurs actions de gestion des déchets et à mettre en œuvre les orientations et moyens contribuant à l'atteinte à minima des objectifs nationaux et régionaux de réduction de la production des déchets.

## LA COHÉRENCE DE LA COMMUNICATION

est une des clés du succès



Chaque territoire a le devoir et l'ambition de répondre aux attentes spécifiques de ses habitants. Chacun aura donc à sa charge la mise en place de ses actions de réduction des déchets dans le cadre de son programme local de prévention des déchets.

Toutefois, la mobilité des citoyens au sein de l'aire toulousaine couplée à l'importance des actions de communication indispensables au développement d'une politique de prévention conduit les territoires à mettre en commun leurs travaux et leurs moyens sur ce sujet. Cette mutualisation a pour objet d'intensifier les actions, de conserver une grande cohérence, d'associer le plus largement possible les habitants et impliquer tous les acteurs associatifs ou institutionnels.



## LA RÉDUCTION DES BIODÉCHETS

est indispensable

Sur l'aire toulousaine comme d'une manière générale sur le territoire national, les biodéchets représentent une fraction majeure des déchets. Il ne peut y avoir d'atteinte de l'objectif de prévention qui ne prenne en compte de manière forte la réduction des biodéchets par :

- La lutte contre le gaspillage alimentaire,
- Le développement du compostage individuel et de proximité,
- La promotion des alternatives à la production des résidus de jardin, y compris par la réduction des collectes.

Cet axe de travail sera porté de manière mutualisée à l'échelle globale de l'aire toulousaine en partenariat avec les acteurs associatifs.



## L'ÉCO-EXEMPLARITÉ DES TERRITOIRES

est un moteur de la prévention

Les huit collectivités de l'aire toulousaine et le Syndicat Mixte Decoset ont conscience de l'importance de leur exemplarité du point de vue de la prévention des déchets.

Ils s'engagent dès à présent dans un processus d'analyse de leur situation respective et de définition de plans d'actions concernant leur activité propre.

## ACCOMPAGNER LES CITOYENS

vers une consommation plus durable

L'accompagnement des citoyens vers une consommation qui favorise la sobriété et l'économie des ressources est un élément qui contribue à la réduction des déchets. Il représente aussi une protection réelle des consommateurs.

Les territoires de l'aire toulousaine s'engagent également dans cette voie en mettant en œuvre de manière coordonnée des actions de promotion du réemploi et de la réparation.

Ils développeront ces actions en s'appuyant autant que possible sur le partenariat des acteurs locaux et de l'Economie Sociale et Solidaire.

Cette charte engage huit collectivités de l'aire toulousaine en matière de réduction des déchets pour la période 2019 à 2025. Chaque collectivité a la responsabilité de développer sa politique territoriale de prévention, dans le cadre de son propre Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) qui intégrera les principes de la présente charte.

Au sein de Decoset, les collectivités assureront le suivi et l'évaluation régulière des impacts de la présente charte. Cette évaluation fera l'objet d'une communication spécifique.

le Président de Toulouse Métropole

le Président de la Communauté  
d'Agglomération du Sicoval

le Président de la Communauté de  
Communes des Coteaux du Girou

le Président de la Communauté  
de Communes de la Save au Touch

le Président de la Communauté de  
Communes du Frontonnais

le Président de la Communauté de  
Communes Val'Aïgo

la Présidente de la Communauté de  
Communes des Coteaux de Bellevue

le Président de la Communauté de  
Communes des Hauts Tolosans

le Président de Decoset